

Université de Montréal

Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) à l'heure de  
la radicalisation syndicale, 1968-1980

par

Stéphanie Poirier

Département d'histoire

Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures  
en vue de l'obtention du grade de  
Maître ès arts (M.A.) en histoire

Août 2005

© Stéphanie Poirier, 2005



D

7

U54

2006

v.003

**Direction des bibliothèques**

**AVIS**

L'auteur a autorisé l'Université de Montréal à reproduire et diffuser, en totalité ou en partie, par quelque moyen que ce soit et sur quelque support que ce soit, et exclusivement à des fins non lucratives d'enseignement et de recherche, des copies de ce mémoire ou de cette thèse.

L'auteur et les coauteurs le cas échéant conservent la propriété du droit d'auteur et des droits moraux qui protègent ce document. Ni la thèse ou le mémoire, ni des extraits substantiels de ce document, ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de se conformer à la Loi canadienne sur la protection des renseignements personnels, quelques formulaires secondaires, coordonnées ou signatures intégrées au texte ont pu être enlevés de ce document. Bien que cela ait pu affecter la pagination, il n'y a aucun contenu manquant.

**NOTICE**

The author of this thesis or dissertation has granted a nonexclusive license allowing Université de Montréal to reproduce and publish the document, in part or in whole, and in any format, solely for noncommercial educational and research purposes.

The author and co-authors if applicable retain copyright ownership and moral rights in this document. Neither the whole thesis or dissertation, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

In compliance with the Canadian Privacy Act some supporting forms, contact information or signatures may have been removed from the document. While this may affect the document page count, it does not represent any loss of content from the document.

Université de Montréal

Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

**Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CSN) à l'heure de la  
radicalisation syndicale, 1968-1980**

par

**Stéphanie Poirier**

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

**Michèle Dagenais, présidente-rapporteur**

**Jacques Rouillard, directeur de recherche**

**Mona-Josée Gagnon, jury**

Mémoire accepté le : **25 NOV. 2005**

## Résumé

Ce mémoire porte sur le syndicalisme québécois dans les années 1960 et 1970 alors qu'il traverse une phase de bouleversement et qu'il radicalise son idéologie. Nous nous penchons plus particulièrement sur le cas de la CSN qui affermit sa critique du capitalisme avec la publication de textes d'orientation socialiste tels que *Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système actuel* et *Ne comptons que sur nos propres moyens*. Parmi les instances de la centrale, il y a les conseils centraux régionaux dont celui de Montréal, le plus imposant en terme d'effectifs (près de 60 000 en 1968). Rassemblant la frange la plus militante de la centrale, il a pour rôle l'éducation et l'action politique des membres. Le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CCSNM) se trouve au centre de la tourmente sociale et nationale au cours de ces deux décennies alors qu'il est dirigé par la figure imposante et colorée de Michel Chartrand, président de 1968 à 1978.

Dans l'historiographie, le Conseil central de Montréal est souvent considéré comme un haut lieu de la radicalisation syndicale. En analysant son discours et ses actions, nous démontrons qu'il prend effectivement des positions radicales et qu'il défend des opinions nationalistes. Malgré le fait qu'il tente de passer à l'action politique et milite pour la création d'un parti de travailleurs, le Conseil se caractérise principalement par son discours contestataire et sa critique acerbe du capitalisme. Nous verrons qu'il développe une position nationaliste indépendante au cours de la période, en se dissociant du projet du Parti québécois, qu'il juge bourgeois. Bien que les relations entre la CSN et le Conseil soient tendues, ce dernier a tout de même un impact important sur la CSN, particulièrement au niveau de la protection de la langue française et sur la position adoptée par la centrale au référendum de 1980. Le Conseil constitue donc un acteur important de la radicalisation de la société québécoise des années 1960 et 1970 en influençant la CSN, le mouvement syndical ainsi que les milieux de gauche à Montréal.

Mots-clefs : syndicalisme, radicalisation, nationalisme, socialisme, Confédération des Syndicats Nationaux, Conseil central de Montréal

## Abstract

This thesis focuses on the study of Québec's trade unions in the 1960s and 1970s. At that time, this movement goes through a decisive phase and radicalizes its ideology. Especially, we study the case of the *Confédération des Syndicats Nationaux* (CSN) during this period because this trade union became one of the high places of radicalization with the publication of socialistic directing texts such as *Il n'y a plus d'avenir dans pour le Québec dans le système actuel* and *Ne comptons que sur nos propres moyens*. Among the authorities of the CSN are the regional central councils. Montreal's council is the most imposing with nearly 60 000 members in 1968. The latter rallies the most militant part of the union by taking charge of political education and action of their members. During the presidency of Michel Chartrand between 1968 and 1978, the Conseil Central des Syndicats Nationaux de Montréal (CCSNM) is the center of the national and social upheavals.

Throughout historiography, the CCSNM is considered as the highest place of union's radicalization of the 1960 and 1970. By the analysis of the discourse and the actions of the Council, we demonstrate that it really adopts radical and nationalistic positions. Despite the fact that the Council tries to makes political action and militates for the creation of a labor party, its action is mostly concentrated in his protesting discourse and his cutting capitalist critical. The Council dissociates itself from the nationalistic project of the Parti québécois, which is seen as bourgeois, and develops an independent nationalistic position. Although the fact that the relations between CSN and the Council are strained, the latter still has a major impact on the ideological evolution of the CSN, especially on the protection of the French language and the position that the CSN adopts for the referendum in 1980. Finally, with the influence that the Central Council has on the CSN, the trades unions and the Montreal's antiestablishment movement, the Council represents an important actor of the Quebec's social contestation in 1960s and 1970s.

Keywords : trade unions, Québec history, radicalism, socialism, nationalism, Confédération des Syndicats Nationaux, Conseil central de Montréal

## Table des matières

<b>Résumé/Abstract .....</b>	<b>i</b>
<b>Table des matières.....</b>	<b>iii</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>	<b>v</b>
<b>Liste des abréviations.....</b>	<b>vi</b>
<b>Dédicace.....</b>	<b>vii</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>viii</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre 1 : Repères chronologiques et historiographiques des années 1960 et 1970.....</b>	<b>10</b>
1.1. Les années 1960, 1970 et la Révolution tranquille : éléments de contexte.....	11
1.1.1: La Révolution tranquille et ses réformes.....	11
1.1.2 : Le néonationalisme et le débat linguistique.....	13
1.1.3 : La montée de la contestation, le FLQ et la gauche.....	14
1.2. La radicalisation syndicale.....	16
1.2.1. La radicalisation des centrales syndicales.....	16
1.2.2. Les conflits de travail et les événements marquants.....	21
1.2.3. Syndicalisme et question nationale.....	24
<b>Chapitre 2 : La radicalisation du Conseil central en trois temps.....</b>	<b>28</b>
2.1. Portrait du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal (CCSNM).....	28
2.2. La radicalisation du Conseil central de Montréal en trois temps.....	34
2.2.1. Organisation et dynamisme (1968-1971).....	34
2.2.2. Le socialisme, c'est la démocratie (1972-1974).....	38
2.2.3. Dissensions et multiplicité des tendances de gauche (1975-1980).....	40
<b>Chapitre 3 : La contestation politique et le nationalisme au Conseil central .....</b>	<b>44</b>
3.1. La contestation sociale, élément central de l'idéologie du CCSNM.....	45
3.1.1. L'administration Drapeau.....	45

3.1.2. Les relations tourmentées avec le gouvernement provincial.....	50
3.1.3. Le gouvernement fédéral n'est pas à l'abri des attaques.....	55
3.2. La question nationale.....	59
3.2.1. Le débat linguistique.....	59
3.2.2. Socialisme, indépendance et appui au Parti québécois.....	63
<b>Chapitre 4 : Solidarité et luttes de classes : du <i>Deuxième front</i> au socialisme.....</b>	<b>69</b>
4.1. La révolution socialiste.....	70
4.1.1. Le <i>Deuxième front</i> .....	70
4.1.2. Le Conseil central se lance sur la voie socialiste.....	72
4.1.3. L'extrême gauche montréalaise.....	78
4.2. La solidarité, manifestation de l'avant-garde idéologique.....	80
4.2.1. La solidarité intersyndicale.....	81
4.2.2. La solidarité internationale.....	85
<b>Chapitre 5 : Entre frères ennemis: les relations entre la CSN et le Conseil central.....</b>	<b>89</b>
5.1. La CSN : organisation et fonctionnement.....	89
5.2. Le projet de société de la CSN : influences et divergences.....	92
5.2.1. Le <i>Deuxième Front</i> .....	92
5.2.2. Un rapprochement qui naît dans la division.....	96
5.3. La question nationale.....	100
<b>Conclusion.....</b>	<b>107</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>111</b>
Annexe 1 : Composition des comités exécutifs du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal 1969-1978.....	111
Annexe 2 : Thèmes des Congrès du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal.....	114
<b>Bibliographie.....</b>	<b>ix</b>



## Liste des tableaux

*Tableau 1* : Croissance des effectifs syndicaux et du taux de syndicalisation 1962-1975

*Tableau 2* : Grèves et lock-out au Québec 1960-1980

*Tableau 3* : Nombre de syndicats, nombre de membres du Conseil central de Montréal (1968-1978)

*Tableau 4* : Revenus et dépenses du Conseil central de Montréal selon les années (1968-1980)

*Tableau 5* : Moyenne de la participation des délégués et des visiteurs aux assemblées générales du Conseil central de Montréal 1969-1978

*Tableau 6* : Organigramme de la CSN

*Tableau 7* : Participation du Conseil central de Montréal au congrès de la CSN (1968-1978)

## Liste des abréviations

CCSNM	Conseil central des syndicats nationaux de Montréal
CEQ	Centrale des enseignants du Québec
CISO	Conférence internationale de solidarité ouvrière
CRIM	Comité régional intersyndical de Montréal
CSD	Centrale des syndicats démocratiques
CSN	Centrale des syndicats nationaux
CTCC	Confédération des travailleurs catholiques du Canada
FLQ	Front de libération du Québec
FQF	Front du Québec français
FRAP	Front d'action politique
FTQ	Fédération des travailleurs du Québec
MQF	Mouvement Québec Français
NPD	Nouveau parti démocratique
PCM	Parti des citoyens de Montréal
PCO	Parti communiste ouvrier
PQ	Parti québécois
PSQ	Parti socialiste du Québec
RCM	Rassemblement des citoyens de Montréal

*Ce mémoire est dédié à ma grand-mère, Adeline Robert.*

## Remerciements

Rédiger un mémoire de maîtrise n'est pas une aventure sans rebondissement. Je désire exprimer ma gratitude aux gens qui se sont trouvés sur mon parcours et ont par le fait même rendu celui-ci plus agréable. Je tiens d'abord à remercier les gens qui ont participé aux activités du Conseil central de Montréal entre 1968 et 1980. Ces militants, à la fougue et à l'idéalisme exemplaires, m'ont fourni une matière passionnante à explorer. À ce titre, je souligne l'apport de Michel Chartrand, Colette Legendre, Fernand Foisy, Yves Laneuville et Josée Vanasse, qui ont gentiment accepté de me livrer leurs souvenirs. Je remercie le personnel de la CSN qui m'a guidée dans mes recherches en archives : Jacques Létourneau et Lucie Courtemanche. Plus particulièrement, je remercie Yves Lacroix, archiviste à la CSN, pour m'avoir permis d'accéder aux archives de la centrale. Je remercie mon directeur de recherches, M. Jacques Rouillard, qui m'a épaulée tout au long de ce périple et m'a conseillée de façon juste et honnête. Je tiens à souligner également le soutien financier du Conseil de Recherches en Sciences Humaines (CRSH), qui, grâce à l'octroi d'une bourse, m'a permis d'effectuer mes recherches et ma rédaction avec moins de soucis financiers.

À l'extérieur du cadre institutionnel de l'Université, plusieurs personnes ont également ponctué de façon majeure ces deux années passées. Des gens qui semblent toujours avoir cru davantage en moi que je ne le faisais moi-même. Je pense particulièrement à mes parents et mes beaux-parents qui n'ont cessé de me signifier qu'ils avaient confiance en moi. Plus spécifiquement, ma mère Pauline a su, par sa grande sagesse, par son humour et son amour éclairer ma vie lors des jours de pluie. Comment témoigner ma gratitude à tous mes amis et amies, notamment à mes fidèles compagnes, Audrey Rainville, Isabelle Laferrière, Julie Perreault, Rachel Dufresne, Caroline Durand, Elise Detellier et Nancy Marando qui ont rassuré mes angoisses et partagé mes joies. Finalement, je tiens à exprimer ma reconnaissance sans borne à mon compagnon, confident, ami et motivateur, Simon Rainville, sans qui, rien n'aurait été possible. Je le remercie pour sa présence, son amour, son humour, sa foi, son calme et ses conseils judicieux.

## INTRODUCTION

En 1961, l'essayiste Pierre Vadeboncoeur, avocat à la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN), s'exprimait ainsi dans son livre *La ligne du risque* :

« Syndicalisme et démocratie sont parvenus, chacun de son côté, au terme d'une étape. La démocratie est perplexe, le syndicalisme ne l'est pas moins. De part et d'autre, une démarche historique nouvelle s'impose. Le syndicalisme relancera la démocratie arrêtée ou bien tous deux végéteront »<sup>1</sup>.

Cet extrait offre un témoignage contemporain caractérisant bien la réflexion qui s'active au début des années 1960 dans le monde syndical québécois. Ce questionnement s'articule principalement au sujet du rôle politique des centrales syndicales et de leur implication en tant que force sociale dynamique. Bien qu'il nous apparaisse clair que Vadeboncoeur ne soit pas seul à l'origine de toutes les transformations que connaîtra le monde syndical dans les années 1960 et 1970, nous croyons qu'il soulève, dans cet essai, des thématiques capitales qui marqueront définitivement le syndicalisme québécois. Il se questionne sur la responsabilité que peut avoir le syndicalisme pour élargir le «camp de la liberté» aux travailleurs et ainsi remettre l'appareil démocratique en marche.

Cette pensée, présente dans les milieux syndicaux, allait entre autres conduire quelques années plus tard au *Deuxième Front* de Marcel Pepin à la CSN que le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal (CCSNM), représentant régional de la CSN, allait vouloir mettre en place. Cette « nouvelle démarche du syndicalisme », qui caractérise la période de 1960 à 1980, allait être identifiée par les historiens comme une phase de radicalisation syndicale, marquée notamment par un fort militantisme ainsi que par une volonté de s'impliquer au-delà de la seule action de négociation collective. Ce cadre historique général constitue en quelque sorte le point de départ qui inspire notre projet de maîtrise.

Dans la société québécoise actuelle, les centrales syndicales occupent une place de choix. En 2003, le Québec représente la région nord-américaine la plus syndiquée

---

<sup>1</sup> Pierre Vadeboncoeur, *La ligne du risque*, Montréal, Éditions Bibliothèque québécoise, 1994, p.169.

avec 37,6% de la population salariée, comparativement à 12,9% pour les États-Unis<sup>2</sup>. Il n'en fut cependant pas toujours ainsi. Ces progrès du syndicalisme sont le fruit d'un cheminement qui s'échelonne sur une longue période. Bien que les syndicats soient présents au Québec depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, et qu'ils connaissent un développement constant jusqu'à nos jours, c'est au cours des décennies 1960 et 1970 que le mouvement syndical franchit une étape décisive. Au cours de cette période, les effectifs syndicaux croissent considérablement, atteignant des taux jamais égalés jusqu'alors. Avant 1960, ces taux n'avaient jamais dépassés 30% de la population salariée, alors qu'au cours des décennies 1960 et 1970, les taux de syndicalisation représentent à quelques reprises plus de 37% de la population salariée<sup>3</sup>.

Toutefois, ce n'est pas que la croissance des effectifs syndicaux qui témoigne de l'aspect déterminant de cette période. En effet, la réflexion sociale s'accroît au sein du mouvement syndical québécois qui radicalise son idéologie et son action. La radicalisation syndicale représente ainsi une thématique majeure dans l'orientation de notre recherche. Sous le coup de l'espoir suscité par les réformes tant attendues et réalisées en partie lors de la Révolution tranquille, le militantisme des travailleurs augmente. Dans une optique où tout est maintenant possible grâce à l'impulsion économique du boom d'après guerre, les années 1960 sont dans les pays occidentaux, et le Québec n'y échappe pas, le théâtre de forts mouvements de contestation<sup>4</sup>. Les Québécois aspirent alors à une société plus juste et démocratique où les travailleurs et travailleuses bénéficient des fruits de la prospérité. La combativité des travailleurs à la CSN, comme dans les autres centrales syndicales, s'inscrit dans ce contexte de contestation et d'idéalisme.

Concrètement, on entend par radicalisation du mouvement syndical l'ensemble des discours et des actions militantes entreprises au cours des décennies 1960 et 1970,

---

<sup>2</sup> Ernest Akyampong, « Le mouvement syndical en transition », *L'emploi et le revenu en perspectives*, août 2004, p.10.

<sup>3</sup> J. Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 288-289.

<sup>4</sup> J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois. Des origines à nos jours*, Montréal, Boréal, 1989, Chap. 5.

dans une volonté de changer radicalement le système capitaliste<sup>5</sup>. Ces décennies sont marquées par la multiplicité des affrontements ainsi que par la mise sur pied d'un projet de société socialiste basé sur un discours de lutte de classes.

D'emblée, nous devons préciser que nous ne visons pas à dresser un portrait global de la radicalisation syndicale, mais plutôt à cibler un des épicycles de ce phénomène. En observant le durcissement des positions syndicales au cours de ces années, nous avons constaté que la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) empruntait un parcours différent des autres centrales syndicales et était la première centrale à amorcer la phase de radicalisation au milieu des années 1960. Par ailleurs, la centrale n'est pas un tout uniforme; ses instances n'évoluent pas toutes au même rythme. De par sa structure, elle est composée de fédérations et de conseils centraux régionaux dont le plus important à cette époque (et encore aujourd'hui) en terme d'effectifs est celui de Montréal. C'est sur ce conseil, le Conseil central des Syndicats Nationaux de Montréal (CCSNM), que porte notre mémoire.

Les conseils centraux possèdent des fonctions spécifiques au sein de la centrale. Ils sont principalement responsables de la vie syndicale en région et sont appelés à développer de nombreuses formes d'appui aux syndicats de la CSN. Ils soutiennent et organisent les travailleurs dans leurs luttes et contribuent à la solidarité et à leur information en intervenant au niveau régional. Ils appuient également les campagnes nationales de la CSN sur des sujets tels le logement, la santé ou l'éducation. Par ailleurs, les conseils centraux sont responsables de la représentation politique et syndicale et s'occupent de l'éducation et de l'action politique. Conséquemment, on y trouve la frange la plus politisée de la centrale. Davantage proches de leur milieu et jouant un rôle prioritaire dans l'action politique, ils ont une liberté dans leur prise de position par rapport à la centrale et prennent des actions indépendantes dictées par le contexte sociopolitique régional<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> J. Boucher. Dans G. Daigle et G. Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 113.

<sup>6</sup> CSN, « Statuts et règlements », Montréal, CSN, 1979, p. 60-62.

Parallèlement au thème de la radicalisation du Conseil central de Montréal, nous comptons nous intéresser également au nationalisme qui devient québécois à cette période et qui anime fortement les milieux syndicaux. En effet, dans les années 1960 et 1970, la question nationale enflamme progressivement la société québécoise. Ce débat provoque d'ailleurs la naissance du Parti québécois en 1968. Dans notre mémoire, nous abordons le nationalisme dans l'optique d'un mouvement dynamique visant à l'indépendance de la nation (désormais) québécoise et préoccupé par la défense des droits du français dans tous les domaines<sup>7</sup>. Ce néonationalisme est accompagné d'une vision réformiste de la société insistant sur la modernisation du Québec et, pour une frange de ses défenseurs, proposant un projet de société socialiste. Comme le mentionne Jacques Mascotto, la lutte des mouvements d'émancipation nationale au Québec ne suit pas une ligne parallèle au combat du mouvement ouvrier, elle le traverse de part en part<sup>8</sup>. Ainsi, le monde syndical associera progressivement les problématiques d'oppression sociale et nationale. Ce processus s'effectue à la fois à la CSN et à la FTQ dans les années 1970 qui finissent par appuyer le *Oui* à la souveraineté-association lors du référendum de 1980.

À la CSN, l'évolution face au nationalisme a ceci de particulier qu'il s'effectue plus lentement et avec davantage de méfiance. Alors qu'en 1980, la FTQ appuie sans retenue l'indépendance, la CSN propose à ses membres de voter un *oui critique*. Cette option représente, selon elle, mieux les intérêts des travailleurs en l'absence d'un parti ouvrier<sup>9</sup>. Comme nous le verrons, le Conseil central de Montréal se positionne pour sa part en faveur de l'indépendance beaucoup plus tôt que la CSN. Le délai nous amène à nous demander si le Conseil central a pu influencer la centrale dans ce dossier spécifique.

---

<sup>7</sup>Gilles Bourque et Nicole Laurin-Frenette, « La structure nationale québécoise », *Socialisme québécois*, p. 131, et R., Durocher, P-A Linteau, J-C Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, p. 678.

<sup>8</sup>François Cyr et Rémi Roy, *Éléments d'histoire de la FTQ. La FTQ et la question nationale*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1981, p. 17.

<sup>9</sup>R. Denis et S. Denis, *Les syndicats face au pouvoir*, Ottawa, Éditions du Vermillon, 1992, p. 58.



Quant aux bornes chronologiques pour lesquelles nous avons opté, soit de 1968 à 1980, elles se justifient par des facteurs relevant à la fois de l'histoire du Québec contemporain et du syndicalisme. L'année 1968 constitue un tournant avec le ralentissement important de la Révolution tranquille, un contexte sociopolitique moins harmonieux, la présence du gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand, le débat linguistique et la fondation du Parti Québécois<sup>10</sup>. Le ralentissement des réformes est une source de tension et provoque l'amorce d'une ébullition sociale au Québec, qui se manifeste avec force dans le monde syndical.

Dans l'histoire de la CSN, l'année 1968 représente une borne incontournable avec la publication du rapport moral du président Pépin, *Le Deuxième Front*, qui vise à stimuler l'action politique de la centrale<sup>11</sup>. Elle est aussi un moment de réformes importantes au sein des structures de la centrale alors qu'une nouvelle instance est créée, le conseil confédéral, où les conseils centraux jouent un rôle important. En effet, les délégués occupent une position majoritaire avec 103 représentants sur 181 en 1968<sup>12</sup>. La borne finale de notre recherche, l'année 1980, s'avère décisive pour vérifier les prises de positions du Conseil central sur la question nationale, à l'approche du référendum de 1980. En outre, le climat des relations de travail commence à changer après 1980, la radicalisation fait de plus en plus place à la concertation<sup>13</sup>. Cette situation influence les actions et l'idéologie du Conseil central.

Le choix de faire porter notre mémoire sur le Conseil central de la CSN à Montréal se justifie par le rôle important qu'il a joué dans la radicalisation des groupes socialistes et nationalistes sur la scène montréalaise. En représentant près de 60 000 travailleurs syndiqués en 1968, il exerce aussi une influence importante sur la CSN, notamment en ce qui touche ses positions nationalistes et sa critique sociale radicale. Ce sont ces deux thèmes que nous nous proposons d'analyser car il y a très peu de chercheurs qui se sont penchés sur le Conseil central de Montréal.

---

<sup>10</sup> R., Durocher, P-A Linteau, J-C Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain ...* p. 421-432.

<sup>11</sup> J. Rouillard, *Histoire de la CSN 1921-1981*, Montréal, Boréal Express, 1981, p. 226-231.

<sup>12</sup> *Ibid.* p. 226.

<sup>13</sup> J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...* Chapitre 6.

Les travaux qui portent sur le Conseil central en traitent souvent par l'intermédiaire d'ouvrages de vulgarisation, comme les biographies sur Michel Chartrand, par exemple<sup>14</sup>. Cependant, aucune recherche historique scientifique n'a pour objet direct ce conseil. Il existe bien un court pamphlet produit par le Conseil central lui-même, tentant de situer le Conseil dans l'histoire du Québec, pour la période 1921-1978<sup>15</sup>. Mais il traite davantage des événements dans une perspective chronologique qu'analytique, quoiqu'il permet de situer certains débats et revendications importantes du Conseil, comme la solidarité internationale et le nationalisme par exemples. Notre recherche demeure donc un travail original puisqu'aucun ouvrage ne traite précisément de l'histoire du Conseil central. Cependant, certains ouvrages généraux nous permettent de saisir la dynamique dans laquelle s'inscrit l'activité du Conseil central de Montréal. C'est le cas des ouvrages de Jacques Rouillard sur la CSN et le syndicalisme québécois, de Ralph Gützel sur la CSN et la question nationale ainsi que de la monographie de Louis Favreau et Pierre L'Heureux sur le projet de société de cette centrale qui s'avèrent utiles pour comprendre l'évolution de la CSN ainsi que le rôle qu'y occupe le Conseil central<sup>16</sup>. Somme toute, nous souhaitons grâce à cette étude, apporter un nouvel éclairage sur la radicalisation de la CSN et de la société montréalaise en analysant les prises de position et le discours du Conseil central de Montréal.

Les travaux des historiens Ralph Gützel, Jean-François Cardin et Jacques Rouillard sur la CSN nous donnent des indices qui démontrent que, dès le début des années 1970, le Conseil central établit un lien entre le socialisme et le nationalisme<sup>17</sup>. Ces pistes nous ont amenée à nous questionner sur le type de socialisme proposé par le Conseil et sur les rapports entre ces deux tendances au sein du Conseil central de Montréal. Nous nous interrogerons sur les formes que revêt le nationalisme et sur la

<sup>14</sup> Fernand Foisy, *La colère du juste*, Montréal, Lanctôt éditeur, 2003, 318p.

<sup>15</sup> « Le Conseil Central de Montréal et son histoire », *Unité Ouvrière*, 2, avril 1978, p. 1-32.

<sup>16</sup> J. Rouillard, *Histoire de la CSN 1921-1981...*; J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...*; Ralph. P. Gützel, *Trade Unions and Separatism in Québec. The Confédération des Syndicats nationaux, the idea of independence and the sovereigntist Movement 1960-1980*, Augsburg, Av-Verlag, 1993, 162 p.; Louis Favreau et Pierre L'Heureux, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui*, Montréal, Vie ouvrière, 1984, p.27 à 123 et annexes.

<sup>17</sup>J-F Cardin, *Comprendre octobre 1970, le FLQ, la Crise et le syndicalisme*, Montréal, Éditions du Méridien, 1990, 226 p.; Ralph P. Gützel, *Trade Unions and Separatism in Québec. The Confédération des Syndicats nationaux, the idea of independence...*; J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...*

difficulté de le concilier avec le socialisme. Il est probable que ses prises de position nationalistes furent l'objet d'opposition de la part des partisans d'extrême gauche plus internationalistes, tout comme de ceux aussi qui s'opposent à l'indépendance du Québec. D'autre part, notre recherche vise à établir la nature de la relation d'influence entre le Conseil central de Montréal et la CSN, notamment à partir de la réforme des structures opérées en 1968. Nous chercherons à savoir comment le Conseil central a pu influencer la CSN dans sa radicalisation et sur la question nationale, une avenue qui a été peu explorée par les chercheurs. Le Conseil central avait-il une représentation assez forte au Conseil confédéral de la CSN pour pouvoir imposer, en quelque sorte, ses idées socialistes, sa critique sociale, radicale et nationaliste?

En outre, nous avançons l'hypothèse que le Conseil central de Montréal a été un des hauts lieux de la radicalisation syndicale qui s'active au Québec à partir de la fin des années 1960. On peut même penser qu'il s'agit d'une des institutions les plus radicales au Québec à l'époque. Cette radicalisation s'est concrétisée par une volonté de s'investir dans l'action politique partisane en proposant notamment la mise sur pied d'un parti de travailleurs. La tangente radicale du Conseil s'est également exprimée par des actions contestataires, telles que les boycottages, le défi de certaines lois et la proposition d'une plate-forme socialiste dès janvier 1970.

Afin de trouver des réponses à nos questionnements et combler les lacunes historiographiques touchant l'histoire du Conseil central de Montréal, nous avons consulté les archives du Conseil central qui se trouvent au secrétariat de la CSN, à Montréal. Nous avons dépouillé les procès-verbaux des réunions du Conseil, les discours, les mémoires et les rapports de congrès pour la période qui nous intéresse. Grâce à ces documents, nous avons pu cerner la composition du comité exécutif et l'influence des divers groupes présents au Conseil.

À ce sujet, une distinction entre les sources utilisées s'impose. Les discours et les allocutions ne sont pas sujets à être adoptés en assemblée alors que les délégués votent sur les rapports moraux et les résolutions qui sont proposées. Nous avons tenu compte de

cette distinction lorsque nous rendons compte de ces deux types de sources. Elles n'ont pas évidemment le même poids politique. Par ailleurs, en appréhendant le syndicalisme comme objet de recherche, il apparaît nécessaire de distinguer les informations qui tiennent du discours et celles illustrent les actions concrètes posées par le Conseil. Précisons enfin que notre intérêt se porte d'abord sur le discours du Conseil au cours des années 1960 et 1970, ce qui explique que nous référions surtout aux sources discursives dans notre mémoire<sup>18</sup>.

Parmi les autres sources documentaires consultées, nous avons lu les publications de la CSN : d'abord, *Le Travail*, organe officiel de la centrale dont la périodicité varie, *Le Travail, édition Montréal* de même que *Unité Ouvrière*, deux publications qui s'attardent à l'action du Conseil central. Ces journaux nous ont permis d'insuffler de la vie aux procès-verbaux, de voir les nuances entre les projets mis de l'avant dans les réunions et ceux qui furent vraiment appliqués. Nous avons analysé aussi le contenu de *Québec-Presse*, un journal hebdomadaire publié de 1968 à 1974 et mis sur pied grâce à l'aide des centrales syndicales. Finalement, afin d'obtenir une vision externe, nous avons dépouillé les articles du quotidien *Le Devoir* qui, en éditorial, se montre critique face aux orientations syndicales.

Comme notre sujet de recherche porte sur une période récente, nous avons pu réaliser des entrevues avec des acteurs impliqués au Conseil central. Nous avons rencontré des acteurs connus, comme le président de l'époque, Michel Chartrand et Fernand Foisy, secrétaire général du Conseil central de 1968 à 1974, mais également des militants moins connus afin d'obtenir un plus large éventail de points de vue. Ils nous ont fourni des renseignements importants sur les activités de l'organisme. Les entrevues avec ces militants nous ont donc permis d'aller au-delà de la simple trame chronologique et d'ajouter de l'humanité aux procès verbaux des réunions. À l'aide de ces sources, nous avons effectué dans une première étape l'histoire du Conseil central en la situant

---

<sup>18</sup> Au sujet de l'appréhension méthodologique du syndicalisme comme objet de recherche, voir : Monique Josée Gagnon, « Le syndicalisme : du mode d'appréhension à l'objet sociologique », *Sociologie et sociétés*, vol. XXIII, n<sup>o</sup>. 2, automne 1991, p.79-95.

par rapport à celle du mouvement syndical. Nous avons par la suite élaboré une grille d'analyse élargie, regroupant principalement des thématiques clefs rencontrées dans le monde syndical au cours de la période étudiée, telles la contestation, le socialisme, la mise sur pied d'un parti de travailleurs et la question nationale. Certains de ces sujets sont peu abordés dans ce mémoire, mais l'usage de cette grille nous a permis de cerner les tendances lourdes qui caractérisent le Conseil central. Des thèmes majeurs nous ont d'ailleurs permis d'articuler nos principaux chapitres.

Pour bien situer notre sujet, nous présentons dans notre premier chapitre des renseignements sur l'histoire du Québec et le syndicalisme québécois au cours des années 1960 et 1970. Puis, nous consacrons un court chapitre à la trame événementielle du Conseil central. Ensuite, deux chapitres sont dédiés à la thématique du discours et à l'idéologie articulée au Conseil central. Dans le chapitre trois, nous abordons plus spécifiquement la contestation politique et le thème de la question nationale. Le chapitre quatre, pour sa part, porte sur les thèmes du socialisme et de la solidarité qui deviennent des mots clefs pour comprendre l'évolution du Conseil. Finalement, notre dernier chapitre étudie plus spécifiquement les relations entre la CSN et le Conseil central et l'influence que les prises de position du Conseil a pu avoir sur la CSN.

## Chapitre 1

### Repères chronologiques et historiographiques des années 1960 et 1970 au Québec

« Comment, par exemple, faire éclater le magma social en ses multiples fragments (économiques, culturels, politiques) et comment, en même temps, retracer le principe unificateur de la société qui en instaure et en maintient la cohérence, le décomposer et le recomposer afin de déterminer les éléments constitutifs de sa structure tout en saisissant la spécificité de la période examinée? »<sup>1</sup>.

Ce questionnement de Léon Dion dans son ouvrage *La révolution déroutée* décrit bien l'état d'esprit de l'historien qui amorce une rédaction. Désireux de bien circonscrire son sujet, il lui faut aussi saisir les éléments endogènes et exogènes de la société qu'il veut comprendre et dont il veut transmettre la réalité. Il importe alors qu'il fournisse des éléments du contexte pouvant faciliter la compréhension du sujet qu'il traite. C'est à cette tâche précise que nous nous appliquons maintenant.

Le monde syndical ne se développe pas en vase clos. Il est perméable et inévitablement stimulé par la conjoncture historique dans laquelle il s'inscrit. Cette réalité s'applique particulièrement aux années qui nous intéressent puisqu'elles coïncident avec celles de la Révolution tranquille, qui ponctuent le Québec au rythme de ses transformations. La compréhension de ce contexte s'avère donc indispensable pour bien saisir toutes les dimensions de notre problématique. C'est pourquoi nous avons cru utile de débiter ce mémoire en abordant certains repères chronologiques et historiographiques.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> Léon Dion, *La Révolution déroutée (1960-1976)*, Montréal, Boréal, 1998, p.31.

## 1.1 : Les années 1960, 1970 et la Révolution tranquille : éléments de contexte

### 1.1.1 : La Révolution tranquille et ses réformes

Bien que le Québec évolue vers la modernité depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'avènement de la Révolution tranquille, avec l'élection du Parti Libéral de Jean Lesage en juin 1960, se pose comme une borne incontournable de l'histoire du Québec. L'expression *Révolution tranquille* est une traduction d'une expression anglophone, *Quiet Revolution*, employée notamment dans le *Globe and Mail* au début de la décennie 1960 afin de qualifier les changements qui s'opéraient au Québec à cette époque<sup>2</sup>. Pour les historiens, les dates du début et de la fin de cette époque ne sont pas fixes : certains font correspondre son amorce avec la mort de Duplessis, d'autres avec l'arrivée de Jean Lesage au pouvoir. D'autre part, même si, dans les faits, ce sont surtout les réformes majeures qui eurent lieu entre 1960 et 1966 que l'on identifie par l'expression *Révolution tranquille*, cette dernière est associée globalement aux décennies 1960 et 1970 car elles se caractérisent par une continuité sociale, politique, économique et culturelle.

La portée historique de la Révolution tranquille ne fait pas l'objet d'un consensus chez les historiens. Certains la considèrent comme une rupture dans l'histoire du Québec, un moment où cette province serait parvenue à la modernité, s'opposant ainsi au conservatisme social et politique de la période duplessiste<sup>3</sup>. En contrepartie, d'autres historiens, qualifiés de révisionnistes, considèrent le parcours historique du Québec comme comparable à celui emprunté par les autres sociétés occidentales. Ils analysent plutôt la Révolution tranquille comme une phase d'accélération dans l'évolution du Québec vers la modernité, un processus qui se serait amorcé selon eux dès le XIX<sup>e</sup>

<sup>2</sup> Léon Dion, *La Révolution dérivée...*p.47, L'auteur fait état dans son ouvrage de l'origine obscure de l'expression *Quiet Revolution*. Brian Upton l'aurait d'abord utilisée en 1961 dans un article du *Montreal Star*. Cette expression aurait ensuite été reprise dans un article du *Maclean's Magazine*, puis se serait retrouvée sous la plume d'un auteur anonyme dans le *Globe and Mail*.

<sup>3</sup> Voir Fernand Ouellet, «La question sociale au Québec, 1880-1930. Perspectives historiographiques et critiques» dans Ginette Kurgan-van Hentenryk (dir.), *La question sociale en Belgique et au Canada: XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Bruxelles, Presses de l'ULB, 1988, p. 45-80; Ronald Rudin, « Revisionism and the

siècle<sup>4</sup>. Il existe cependant dans l'historiographie une certaine entente au sujet de la notion des changements importants qui caractérisent cette période. La nature de ce changement ne fait toutefois pas l'objet d'un accord définitif.

La lecture de synthèses majeures sur l'histoire du Québec contemporain telles que celles de Léon Dion ou de Linteau, Durocher, Robert, fait voir que le réformisme et le nationalisme sont les idées maîtresses de la Révolution tranquille et qu'elles ont imprégné la société québécoise jusqu'à la fin des années 1970<sup>5</sup>. La conjoncture des années 1960 est le fruit d'un dynamisme à la fois démographique et économique, qui contribua inévitablement à changer le mode de vie des Québécois, en haussant notamment leur niveau de vie et en accélérant le processus d'urbanisation déjà amorcé.

Ces années correspondent à des modifications importantes de la composition sociale québécoise. À la suite d'importantes réformes, on constate l'émergence d'une nouvelle petite-bourgeoisie francophone, surtout constituée de gestionnaires, de technocrates et d'intellectuels<sup>6</sup>. Le développement de cette nouvelle classe sociale se fait cependant au détriment de l'élite traditionnelle qui était principalement formée de notables, de membres des professions libérales et du clergé. La nature du paysage social québécois change donc au cours de ces années. En outre, on observe l'influence indéniable de la génération du *baby-boom*, qui par la force du nombre contribue elle aussi à changer les composantes de la société québécoise<sup>7</sup>. Cette génération qui atteint l'âge adulte entre 1960 et 1970 est ouverte au changement social. Dans sa frange radicale, elle se manifeste dans divers mouvements de contestation comme le Front de libération du Québec, les groupes de contre-culture et ceux d'extrême-gauche.

---

search for a normal society : a critique of recent Quebec historical writing », *Canadian Historical Review*, 73, 1, mars 1992, p. 30 à 61.

<sup>4</sup> L'ouvrage de synthèse de Linteau, Durocher, Robert et Ricard ainsi que les écrits de l'historien Jacques Rouillard s'inscrivent dans cette ligne de pensée. À ce sujet voir: R., Durocher, P-A Linteau, J-C Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...*; J. Rouillard, « La Révolution tranquille : rupture ou tournant? », *Journal of Canadian Studies/Revue d'études canadiennes*, 32, 4, hiver 1998, p. 23-51.

<sup>5</sup>R. Durocher, P-A Linteau, J-C Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...* p. 421 et suivantes; Léon Dion, *La Révolution déroutée...*

<sup>6</sup> *Ibid*, p. 555 à 564.

<sup>7</sup> R. Durocher, P-A Linteau, J-C Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain*, p. 438 à 441. Voir également sur ce sujet : F. Ricard, *La génération lyrique. Essai sur la vie et l'œuvre des premiers-nés du baby-boom*, Montréal, Boréal, 1992, 282p.



L'idéologie qui guide les réformes de la Révolution tranquille s'inspire particulièrement des valeurs néolibérales et accorde une importance aux valeurs de liberté et de démocratie. Un changement majeur s'opère aussi au niveau du rôle de l'État qui intervient dans les domaines économique et social. Le gouvernement québécois abandonne ses réserves face à l'intervention de l'État et adhère davantage aux principes keynésiens de l'État-providence<sup>8</sup>. Ainsi dans le secteur de la santé, il met sur pied un système d'assurance-hospitalisation donnant un accès égal aux soins d'hospitalisation à tous les Québécois. En 1964, il crée un ministère de l'Éducation et entreprend une réforme profonde du système d'enseignement. L'État québécois s'active aussi à jouer un rôle d'acteur majeur dans l'économie en vue de la moderniser et de favoriser une plus grande participation des Québécois francophones au développement économique<sup>9</sup>. La nationalisation de l'hydro-électricité et la création d'Hydro-Québec en 1962 ainsi que la mise sur pied de la Caisse de dépôt et de placement en 1964 constituent deux exemples de la volonté des francophones de prendre en main les leviers de leur économie.

### *1.1.2 : Le néonationalisme et le débat linguistique*

La composante nationaliste, qui s'avère capitale dans la compréhension de la Révolution tranquille, s'affirme également à travers l'apparition d'un néonationalisme qui remplace le nationalisme canadien-français traditionnel fortement imprégné de valeurs religieuses. Ce nouveau nationalisme ne se définit pas seulement au niveau de la survie de la langue et de la culture françaises, mais se confine au territoire québécois et veut faire du gouvernement le levier de promotion des francophones<sup>10</sup>.

Ce néonationalisme se manifeste au niveau de la politique avec l'avènement de nouveaux partis à dominante plus nationaliste, tels que le Rassemblement pour l'Indépendance Nationale (RIN), le Mouvement Souveraineté-Association (MSA), puis le Parti québécois (PQ). Même les partis traditionnels comme le Parti libéral et l'Union

<sup>8</sup> R., Durocher, P-A Linteau, J-C Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...*p. 462 à 476.

<sup>9</sup> *Ibid*, p. 462.

nationale adoptent un discours valorisant l'identité nationale du Québec. Inévitablement, cette situation a des répercussions sur les relations avec le gouvernement fédéral de sorte que le débat constitutionnel s'intensifie dans les années 1960 alors que le gouvernement québécois développe l'idée de statut particulier pour le Québec. Cette idéologie néonationaliste se reflète également dans le débat linguistique qui s'active à partir de la fin des années 1960. Ainsi, les artisans de la Révolution tranquille tentent simultanément de protéger la langue française et d'intégrer les immigrants nouvellement arrivés<sup>11</sup>. Le gouvernement adopte en 1969 la loi 63 que les milieux nationalistes considèrent comme une consécration du statu quo et un pas de plus vers l'anglicisation du Québec.

Plus tard, en 1974, le gouvernement Bourassa fait adopter le projet de loi 22 qui officialise le statut du français au Québec et en assure la primauté dans divers secteurs, du moins en principe. Finalement, en 1977, le gouvernement péquiste vote la loi 101 qui fait du français la seule langue nationale et s'avère beaucoup plus contraignante en limitant encore davantage l'accès à l'école anglaise et en faisant du français la langue de travail et la langue d'affichage<sup>12</sup>.

### 1.1.3 : La montée de la contestation, le FLQ et la gauche

Parmi les groupes contestataires, nous retrouvons le mouvement socialiste qui prend de l'expansion au cours des décennies 1960 et 1970. À la suite de la Révolution tranquille, les idées socialistes, marquées par le marxisme et le discours sur la décolonisation, se font plus présentes au Québec. Ce mouvement, principalement formé d'intellectuels auxquels se grefferont par la suite des militants syndicaux, se manifeste autour de revues politiques, telles que *Socialisme (québécois)* et *Révolution québécoise*. Celles-ci mèneront à la formation de groupes politiques plus organisés comme le Parti

---

<sup>10</sup> Louis Balthazar, « L'évolution du nationalisme québécois » dans Gérard Daigle et Guy Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 648 à 650.

<sup>11</sup> Guy Rocher, « Autour de la langue : crises et débats, espoirs et tremblements » dans Gérard Daigle et Guy Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis...*p.427 à 437.

<sup>12</sup> R., Durocher, P-A Linteau, J-C Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...*p.595 à 605.

socialiste du Québec et le Front de libération populaire<sup>13</sup>. Jusqu'à la fin des années 1960, les militants marxistes sont peu influents et le socialisme demeure un projet vague servant surtout la cause nationale. Dans la mouvance de la revue *Parti Pris*, ils prônent l'indépendance d'abord et le socialisme ensuite<sup>14</sup>. C'est particulièrement à partir de la crise d'Octobre que le marxisme commence à être mieux connu et que le milieu ouvrier devient perméable à ces idées<sup>15</sup>.

Dans les années 1970, l'influence de la gauche radicale, se fait sentir avec plus de force où il faut distinguer deux tendances principales : le trotskisme et le maoïsme. Les groupes trotskistes sont présents au Québec, mais deux groupes de tendances maoïstes sont mieux organisés : *En Lutte* publiant une revue du même nom, et *La Ligue communiste (marxiste-léniniste) du Canada*, qui publie *La Forge*. Même si ces groupes ne sont pas dominants dans le monde syndical<sup>16</sup>, ils s'activent « à un travail d'agitation et d'infiltration en vue de contrôler les organisations populaires et les exécutifs syndicaux<sup>17</sup>. Ils contribuent certainement à la radicalisation du discours des centrales syndicales qui s'accroissent avec la crise d'Octobre de 1970 et l'action terroriste du Front de libération du Québec.

Rappelons qu'à partir de 1963, certains groupes optent pour la violence afin d'accélérer l'accession du Québec à l'indépendance. Ils s'attaquent aux symboles de la domination canado-américaine au Québec (postes Canada, immeuble de la bourse) et interviennent au cours de certains conflits ouvriers (*Seven Up*, *La Grenade*)<sup>18</sup>. Cette action atteint un point culminant en octobre 1970 alors qu'un diplomate britannique,

<sup>13</sup> D. Monière, *Le développement des idéologies au Québec*, Montréal, Québec/Amérique, 1977, p.343

<sup>14</sup> La revue *Parti Pris* (1963-1968) est fondée par Paul Chamberland, Pierre Maheu, André Brochu, André Major et Jean-Marc Pottle. Inspirée par les idées sur la décolonisation et du marxisme, *Parti Pris* s'avère le principal organe d'expression de la gauche radicale au cours de ces années. Ses principaux objectifs sont le socialisme, la laïcité et l'indépendance. À ce sujet voir Denis Monière, *Le développement des idéologies...*, p. 343 à 349.

<sup>15</sup> Lucille Beaudry (dir.), *Un siècle de marxisme*, Sillery, Presse de l'Université du Québec, 1990, p.262.

<sup>16</sup> Jacques Benoît, *L'extrême gauche*. Montréal, La Presse, 1977, 137 p.; N. Penner, « The Quiet Revolution and the growth of the socialist idea in Quebec. », dans *The Canadian Left: a critical analysis*. Scarborough, Prentice-Hall, 1977, pp.219-235. Lucille Beaudry (dir.), *Un siècle de marxisme...*, p.258-296. « Histoire du mouvement marxiste-léniniste du Québec. 1973-1983. Un premier bilan », *Bulletin d'Histoire Politique*. Vol. 13, n° 1, automne 2004.

<sup>17</sup> J. Benoît, *L'extrême gauche...* p. 45.

James Cross, et le ministre du travail, Pierre Laporte, sont séquestrés par des cellules du FLQ. Les gouvernements Bourassa et Trudeau décident alors d'appliquer la Loi des mesures de guerre, limitant ainsi les droits démocratiques des citoyens. Cet épisode se termine quelques semaines plus tard avec la mort du ministre Laporte et l'arrestation des felquistes. Les centrales syndicales, pour leur part, appuient les idées avancées par le FLQ, mais déplorent les moyens employés. En outre, ces événements contribuent à radicaliser la critique des centrales à l'égard des gouvernements provincial et fédéral<sup>19</sup>. Avec l'application de la loi des mesures de guerre et l'emprisonnement de plusieurs citoyens, dont Michel Chartrand, elles doutent davantage de l'existence d'une véritable démocratie au Canada.

## 1.2 La radicalisation syndicale

### 1.2.1 : *La radicalisation des centrales syndicales*

Les réformes qui sont entreprises avec la Révolution tranquille touchent le mouvement syndical. Ses effectifs croissent avec la refonte du Code du travail en 1964, la loi de la fonction publique de 1965 qui accorde le droit à la syndicalisation et le droit de grève aux travailleurs et travailleuses des secteurs public et parapublic<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> R., Durocher, P-A Linteau, J-C Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...*p.712-713.

<sup>19</sup> J-F. Cardin, *Comprendre Octobre 1970 : le FLQ, la crise et le syndicalisme*, Montréal, Éditions du Méridien, 1990, 226p.

<sup>20</sup> J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...*, p. 300.

Tableau 1 : Croissance des effectifs syndicaux et du taux de syndicalisation 1962-1975<sup>21</sup>

Années	Effectifs	Taux de syndicalisation (en pourcentage)
1962	417077	27,8
1963	417 881	28,0
1964	477 553	30,4
1965	518 391	31,0
1966	591 551	33,3
1967	629 822	34,3
1968	662 874	35,5
1969	685 039	35,9
1970	704 413	37,6
1971	728 263	37,6
1972	736 715	37,4
1973	787 768	37,3
1974	799 017	36,6
1975	784 011	34,6
1976	788 688	34,9
1977	778 736	34,7
1978	815 882	35,3
1979	849 318	35,5
1980	868 666	35,9

Ces réformes répondent à des requêtes depuis longtemps formulées par le mouvement syndical, mais qui n'avaient pas reçu de véritables échos avant cette époque. Ainsi, l'essoufflement rapide des réformes mises de l'avant au cours de la Révolution tranquille contribue à la déception de certains groupes, qui radicalisent par la suite leur position sociale et nationale. Comme le constate l'historien J. Rouillard, l'influence de la Révolution tranquille est grande dans l'avènement de la radicalisation des groupes syndicaux. Ces réformes aiguisent les attentes des centrales syndicales, qui ne se

<sup>21</sup> J. Rouillard, *Le syndicalisme québécois...*, p.288.

satisfont plus du rattrapage et exigent une redéfinition fondamentale de la société québécoise, voire du système capitaliste<sup>22</sup>.

Cette période de radicalisation se traduit par un affrontement direct entre les syndicats, l'État et le patronat et s'inscrit dans un contexte de politisation des relations de travail<sup>23</sup>. « Cette politisation s'exprime concrètement par une remise en cause du pouvoir patronal ou syndical qui donne lieu à des actions spécifiques auprès de l'opinion publique et de l'État pour limiter le pouvoir de l'une ou l'autre partie, le contrôler ou le contester »<sup>24</sup>. À la suite de la Révolution tranquille, la conjoncture du travail change au Québec et les centrales syndicales, avec la présence des syndicats du secteur public, négocient dorénavant plus souvent avec l'État. Cet État, patron et législateur, règle les salaires et les conditions de travail des secteurs public et parapublic. Comme le mentionne Denis Monière : « Dans ce contexte, il est normal que les syndicats prennent des positions politiques qui débordent le cadre étroit des revendications salariales, critiquent l'État et les autorités politiques car c'est là où se négocient la vente de la force de travail et les conditions de travail »<sup>25</sup>. La présence des syndicats du secteur public contribue donc à la politisation et la radicalisation des relations de travail.

C'est dans cet esprit que les centrales syndicales publient des manifestes d'inspiration marxiste, remettant en question le système capitaliste et s'orientant vers le socialisme. La CSN est la première à se lancer sur cette voie en publiant, en 1966, un rapport moral critiquant déjà la société capitaliste : *Une société bâtie pour l'homme*<sup>26</sup>. D'autres rapports plus critiques suivent dont nous reparlons plus bas. Les deux autres centrales emboîtent le pas : la FTQ avec la publication de *L'État, rouage de notre exploitation* en 1972 et la CEQ avec le manifeste *L'école au service de la classe dominante* en 1972. Ces publications témoignent de la volonté du monde syndical d'élargir son champ d'action afin de défendre les intérêts des travailleurs au-delà des

<sup>22</sup> J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...*, p. 301.

<sup>23</sup> J. Boucher, Dans G. Daigle et G. Rocher, *Le Québec en jeu...*, p. 113.

<sup>24</sup> Léon Dion (dir.), *La politisation des relations de travail*. Québec, Congrès des relations industrielles de l'Université Laval, Presse de l'Université Laval, 1973, p. 11.

<sup>25</sup> D. Monière, *Le développement des idéologies au Québec...*p. 354.

<sup>26</sup> Ce document est rédigé par Pierre Vadeboncoeur.

conventions collectives en critiquant sévèrement le système capitaliste. Cette réflexion amène d'ailleurs les centrales syndicales à s'impliquer dans les comités et les mouvements d'action politique qui se révèlent plutôt actifs à cette époque. C'est ce qui se produit au niveau municipal avec le Front d'action politique des salariés (FRAP) à Montréal<sup>27</sup>.

L'historiographie de la radicalisation syndicale oppose deux conceptions de la radicalisation, qui rythment et divisent les ouvrages sur le sujet. Il y a premièrement la vision marxiste qui s'avère populaire dans les années 1970. Pour ces intellectuels, tel Jean-Marc Piotte, la radicalisation a principalement lieu dans les secteurs public et parapublic et s'explique par les problèmes économiques rencontrés par le Québec à partir de la fin des années 1960<sup>28</sup>. Sa vision voulant que l'inégalité économique soit source de changement social colore son interprétation.

En contrepartie, il existe une autre interprétation qui attribue la radicalisation au contexte général vécu par le Québec et par d'autres pays occidentaux à cette époque, favorable aux mobilisations sociales et aux revendications populaires. L'historien Jacques Rouillard, par exemple, considère la radicalisation comme la conséquence des attentes élevées générées par les transformations issues de la Révolution tranquille. La gauche et les centrales syndicales veulent pousser encore plus loin les réformes vers une redéfinition profonde du système économique<sup>29</sup>. Il n'accorde pas d'importance significative aux facteurs économiques et considère même que le Québec traverse une période de grande prospérité économique jusqu'en 1975.

Comme nous l'avons vu, la CSN est la première à se radicaliser à cause du renouvellement de son *membership* (arrivée massive de travailleurs des secteurs public et parapublic) combinée à l'émergence d'un mouvement socialiste influent dans les

---

<sup>27</sup> D. Monière, *Le développement des idéologies au Québec...*, p.352 à 357.

<sup>28</sup> D. Éthier, J-M. Piotte et Jean Reynolds, *Les travailleurs contre l'État bourgeois. Avril-mai 1972*, Montréal, Éditions de l'Aurore, 1975, 274p.

<sup>29</sup> J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...*Chap. 5.

milieux intellectuels québécois<sup>30</sup>. Cette radicalisation est notamment reflétée par les documents dont nous avons parlé plus tôt et se traduit par un militantisme accru qui s'accompagne d'une multiplication des conflits de travail<sup>31</sup>.

À la suite de l'arrivée de Marcel Pepin à la présidence de la CSN en 1965 et encore davantage avec la publication du rapport moral, *Une société bâtie pour l'homme* en 1966, un virage idéologique ainsi qu'une redéfinition du projet de société s'active au sein de cette centrale. Deux ans plus tard, la publication du *Deuxième Front*, le rapport moral rédigé par Marcel Pepin, s'avère une étape marquante. Ce document a une incidence sur la radicalisation de la CSN et ses structures ainsi que sur l'évolution du projet de société. En incitant les militants syndicaux à s'impliquer à l'extérieur de l'action syndicale, l'ouverture du *deuxième front* influence la prise de conscience du rôle des centrales syndicales comme force sociale. Il incite également les travailleurs à constater la relation étroite qui existe entre les forces économiques et l'État que ces forces dominent. Ces deux forces constituent ensemble un super-pouvoir. Il élabore alors le projet d'une troisième voie entre le socialisme et le capitalisme, dans laquelle existerait une cohabitation pacifique entre les classes sociales et où les travailleurs seraient davantage respectés. Cette réflexion enclenche une prise de conscience chez les militants et influence l'action et le discours de la centrale.

Les deux manifestes publiés par la CSN en 1971, *Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel* et *Ne comptons que sur nos propres moyens*<sup>32</sup>, marquent une borne décisive dans l'évolution idéologique de la centrale, qui définit finalement son projet de société par le socialisme et caractérise le type de syndicalisme qu'elle pratique, le *syndicalisme de combat*.

La CSN, écrit Jacques Rouillard, cherche à améliorer les conditions de travail de ses membres "pour gruger les pouvoirs exorbitants de l'entreprise et exercer un contrôle sur les conditions de travail". Ce "syndicalisme de combat" vise donc à court terme à limiter l'exploitation des travailleurs et travailleuses et, à long terme, à changer le régime capitaliste, source de leur exploitation<sup>33</sup>.

<sup>30</sup> J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...* p. 337.

<sup>31</sup> J. Rouillard, *Histoire de la CSN*, Montréal, Boréal Express, 1981, p. 226.

<sup>32</sup> À ce sujet, voir : Marcel Pepin, *Le nécessaire combat syndical*, Montréal, ACFAS, 1987, 381 p.

<sup>33</sup> J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...* p. 342.



En somme, la centrale cesse de maintenir le débat autour de questions purement socio-économiques et le dirige au niveau des rapports de classes, où l'État est présenté comme un État-bourgeois au service de la classe dominante<sup>34</sup>.

La société de rechange que propose la CSN appartient à la famille du socialisme dont les principaux axes sont la démocratie et l'intervention de l'État. Rejetant le socialisme de type soviétique, la CSN propose un rôle accru de l'État dans les institutions économiques, le développement des coopératives, la planification d'une partie de l'économie, une plus grande participation de la part des travailleurs et travailleuses à l'administration des entreprises ainsi que la nationalisation de certains secteurs clefs de l'économie<sup>35</sup>. La CSN s'est depuis toujours opposée au libéralisme dans sa forme la plus intégrale, elle n'est cependant jamais allée aussi loin dans sa critique du capitalisme à partir de la théorie de la lutte des classes et en proposant le socialisme comme alternative.

### *1.2.2 : Les conflits de travail et les événements marquants*

Évidemment, le bouillonnement idéologique qui s'active à la CSN et dans les autres centrales syndicales a des répercussions concrètes sur la société québécoise. Les conflits de travail se multiplient à partir de 1966 comme en témoigne le tableau 2. Des conflits marquants incarnent bien l'atmosphère effervescente qui prévaut au Québec à cette époque, opposant souvent les syndicats à l'État.

---

<sup>34</sup> Fernand Harvey, *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal, 1980, p. 15.

Tableau 2 : Grèves et lock-out au Québec 1960-1980 <sup>36</sup>

Années	Nombre	Travailleurs touchés	Jours de travail perdus
1960	38	9 861	210 080
1961	49	40 754	207 240
1962	53	18 841	585 160
1963	73	16 890	338 760
1964	65	17 013	401 710
1965	98	38 826	606 820
1966	152	128 302	2 175 417
1967	148	153 273	1 653 670
1968	138	34 158	1 113 906
1969	144	105 610	1 296 639
1970	134	85 431	1 490 690
1971	144	53 273	615 671
1972	163	358 182	3 480 144
1973	206	88 902	1 810 343
1974	412	197 370	2 690 483
1975	379	202 145	3 555 558
1976	315	607 818	6 583 488
1977	299	61 466	1 433 421
1978	354	126 026	1 869 461
1979	384	199 714	3 658 886
1980	363	174 047	4 314 999

Le lock-out du journal *La Presse*, qui survient en 1971 et qui dura sept mois, constitue un des conflits importants de cette période et illustre bien l'atmosphère de radicalisation<sup>37</sup>. À l'été 1971, le nouveau propriétaire du journal, Power Corporation,

<sup>35</sup> J. Rouillard, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004, p. 159 et 160.

<sup>36</sup> J. Rouillard, *Le syndicalisme québécois...* p. 293 et 294.

<sup>37</sup> CSN-CEQ, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec, 150 ans de lutte*. Montréal, CSN-CEQ, 2001, p.262. Voir également Yves Ménard, « Le lock-out de *La Presse* et l'émeute du 29 octobre 1971 : un conflit d'envergure nationale. », *Bulletin RCHTQ*, vol. 28, n°2, automne 2002, p. 5-36.

dirigé par Paul Desmarais, décrète un lock-out touchant une bonne partie des travailleurs du journal affiliés à la FTQ qui se battent contre les changements technologiques qui menacent leurs emplois. Le journal continue de paraître grâce à l'embauche de briseurs de grève. Cette situation contribue inévitablement à la frustration des travailleurs en lock-out qui se réunissent en front commun avec les autres centrales syndicales. Des manifestations violentes caractérisent ce conflit, dont celle du 29 octobre 1971.

L'année suivante, en 1972, l'unité syndicale trouve des applications concrètes lors du premier Front commun de la fonction publique et parapublique qui réunit 210 000 travailleurs appartenant aux trois centrales québécoises<sup>38</sup>. Avec le slogan *Nous, le monde ordinaire*, le Front commun se fixe comme objectif principal d'obtenir un salaire de 100\$ par semaine pour les travailleurs et travailleuses de la fonction publique. Les moyens de pression sont divers et comprennent notamment des arrêts de travail simultanés, des débrayages et des manifestations qui donnent d'ailleurs lieu au plus important arrêt de travail de toute l'histoire du mouvement ouvrier canadien (10 jours). Le gouvernement Bourassa a recours à une loi spéciale, la loi 19, qui oblige les travailleurs à mettre fin à la grève. Les chefs des trois centrales syndicales conseillent alors à leurs membres de défier cette loi, qu'ils considèrent inique et illégale. Peu à peu, les choses rentrent dans l'ordre et les travailleurs retournent au travail, mais les trois chefs de centrales, Marcel Pepin, Louis Laberge et Yvon Charbonneau, sont soumis à une peine de prison d'une année pour avoir incité leurs syndiqués à désobéir aux injonctions.

La redéfinition de la société réclamée par la CSN ne s'effectue pas sans heurts à l'intérieur même de la centrale. Ainsi, le schisme, qui ampute la CSN de 70 000 membres et dont la moitié se réunit au sein d'une nouvelle centrale, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) en 1972, est souvent considéré dans les travaux historiques comme une conséquence de la radicalisation qui s'opère dans la centrale à cette époque<sup>39</sup>. À cette occasion, une frange plus conservatrice de la centrale, réfractaire

---

<sup>38</sup> D. Éthier, J-M. Pottle et Jean Reynolds, *Les travailleurs contre l'État bourgeois...*; J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...*p.332.

<sup>39</sup> D. Éthier, J-M. Pottle et Jean Reynolds, *Les travailleurs contre l'État bourgeois...* p. 154.

à la radicalisation de la CSN, manifeste sa dissidence<sup>40</sup>. Ceux-ci réalisent qu'un profond nettoyage de la CSN est impossible et qu'il faut créer une autre centrale syndicale qui resterait à l'écart de l'action politique<sup>41</sup>. Cette période constitue évidemment une dure épreuve pour la CSN qui est amputée du tiers de ses membres.

Au milieu de la décennie 1970, la combativité des travailleurs et des centrales syndicales s'exprime par des luttes contre l'indexation et le contrôle des salaires, où la CSN s'avère très active. Comme l'inflation connaît un bond important après la crise pétrolière de 1973, les salaires ne croissent pas aussi vite que le coût de la vie, ce qui a pour effet de réduire le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses. Parallèlement, le chômage s'aggrave à partir de cette période, ce qui contribue au mécontentement des travailleurs. Une importante campagne est mise de l'avant par les centrales afin d'inciter les travailleurs à rouvrir leurs conventions collectives pour négocier l'indexation des salaires au coût de la vie. À la CSN, de nombreuses grèves sont déclenchées en ce sens. Cette campagne précède une autre lutte d'envergure s'opposant au contrôle des salaires imposé par le gouvernement Trudeau en 1976 et qui donnera lieu à une grève générale à l'échelle pancanadienne qui réunit 1,2 million de syndiqués.

### *1.2.3 : Syndicalisme et question nationale*

La radicalisation idéologique des centrales syndicales s'exprime également à travers le nationalisme qui débouche sur l'adhésion à l'indépendance du Québec. Après un long cheminement, les centrales relient finalement la question de l'exploitation des travailleurs à l'oppression nationale qu'ils subissent. Leur analyse amène les milieux syndicaux à s'orienter vers l'unilinguisme français et à remettre en question la confédération canadienne. Les centrales syndicales se rapprochent du Parti québécois notamment après la crise d'Octobre et l'adoption de la Loi des mesures de guerre. En

<sup>40</sup> On désigne par l'expression les 3D, trois membres dissidents de l'exécutif de la CSN lors de l'épisode du Front commun de 1972: Paul-Émile Dalpé, vice-président; Jacques Dion, trésorier; Amédée Daigle, directeur des services.

<sup>41</sup> Louis Favreau et Pierre L'Heureux, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui...* p.27 à 123 et annexes; J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...*, p. 55 et R. P.Güntzel, «"Rapprocher les lieux du pouvoir" : The Quebec Labour Movement and Quebec Sovereignty, 1960-2000 », *Le Travail*, volume 46, (automne 2000), p. 369.

outre, l'opposition au gouvernement Bourassa, cristallisée par des moments historiques spécifiques, tel que le Front commun de 1972 et les lois de retour au travail qu'il vote, accentue cette alliance<sup>42</sup>. Disant avoir un *préjugé favorable* aux travailleurs, le PQ reçoit un appui positif de la part de certains syndicats qui le perçoivent comme la concrétisation de leur volonté de changement politique. Sa présence rend difficile la création d'un troisième parti (ouvrier) comme le souhaitent plusieurs militants syndicaux.

Le rapprochement de la CSN avec le PQ est plus lent qu'à la FTQ parce que les éléments socialistes y sont plus nombreux. Lors des élections de 1976 par exemple, la FTQ appuie officiellement le PQ tandis que la CSN est plus réservée, refusant de faire de la *partisanerie* politique et se contentant de dénoncer le Parti libéral du Québec. Au référendum de 1980, elle conseille aux travailleurs de voter un « oui critique », associé à un projet socialiste et qui vise à se différencier du projet du Parti québécois<sup>43</sup>.

Les écrits récents de Ralph Gützel sur le sujet constituent les travaux les plus significatifs<sup>44</sup>. Proposant une interprétation portant sur la concomitance du radicalisme et du nationalisme à la CSN, il insiste sur les racines communes de ces deux mouvements et de leur évolution différente. Selon lui, la popularité croissante de la tendance séparatiste à la CSN au cours des années 1970 est principalement attribuable aux échecs rencontrés par la CSN concernant son expansion dans le reste du Canada, la popularité importante de René Lévesque et du PQ chez les travailleurs ainsi que l'application de la Loi des mesures de guerre lors de la crise d'Octobre de 1970. Il mentionne que le projet de souveraineté est perçu autant par les socialistes que les souverainistes de la CSN comme une façon de libérer le Québec de son oppression coloniale<sup>45</sup>.

---

<sup>42</sup>R. Denis et S. Denis, *Les syndicats face au pouvoir*, Ottawa, Éditions du Vermillon, 1992, 193 p.; J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...*; Desmond Morton, *Working people...*

<sup>43</sup>R. Denis et S. Denis, *Les syndicats face au pouvoir...* p. 58.

<sup>44</sup>R. P. Gützel, *Trade Unions and Separatism in Québec. The Confédération des Syndicats nationaux, the idea of independence and the sovereigntist Movement 1960-1980*, Augsburg, Av-Verlag, 1993, 162 p.; R. P. Gützel, « "Rapprocher les lieux du pouvoir" : The Québec Labour Movement... »

<sup>45</sup>R. P. Gützel, *Trade Unions and Separatism in Québec. The Confédération des Syndicats nationaux, the idea of independence...* p. 135 à 139.

Güntzel soulève aussi le rôle novateur du Conseil central de Montréal dans l'élaboration d'un projet nationaliste et socialiste de la CSN. La question nationale ne fait pas véritablement l'objet d'un débat interne avant l'arrivée de Norbert Rodrigue à la présidence en 1976 et après l'élection du PQ qui promet un référendum sur l'indépendance du Québec alors que ce débat est présent au CCSNM dès la fin des années 1960. À la CSN, cette question donne lieu à plusieurs consultations des membres en 1978 et 1979, qui montrent que près de la moitié des membres s'opposent à l'indépendance du Québec, pour des raisons économiques ou idéologiques. Néanmoins, placée devant la nécessité de se positionner pour le référendum, la centrale considère que l'indépendance du Québec représente l'option la plus valable pour les travailleurs québécois. Toutefois, comme elle n'est pas entièrement d'accord avec l'orientation politique du PQ, elle conseille à ses membres de voter un *oui critique*.

\*\*\*

Le but de ce chapitre était de rassembler les éléments historiques permettant de mieux saisir le contexte dans lequel la radicalisation du Conseil central de Montréal prend place. Les réformes entreprises au cours de la Révolution tranquille suscitent de fortes attentes à la fin des années 1960 et pendant les années 1970. Ces années sont marquées par une ébullition culturelle intense ainsi que par l'accélération de la contestation sociale et nationale. Cette période se distingue par l'émergence du nationalisme québécois incarné principalement par le Parti québécois sur la scène politique à partir de 1968. En somme, cette période s'avère être une source d'espoirs et d'idéalisme pour les Québécois, de même que pour d'autres nations occidentales, qui connaissent alors des phénomènes semblables (Mai 1968, manifestation contre la guerre du Vietnam). Pour beaucoup, c'est le « début d'un temps nouveau »<sup>46</sup>.

Cet idéalisme se répercute sur les syndicats qui deviennent plus militants et sur les centrales syndicales qui radicalisent leur discours. Elles adoptent alors une attitude plus combative face à l'État et au patronat. Elles ne se satisfont plus de l'idéologie de rattrapage et exigent une redéfinition plus profonde de la société québécoise et du

---

<sup>46</sup> Titre d'une chanson de Stéphane Venne, chantée par Renée Claude en 1970.

systeme capitaliste en empruntant au marxisme leur critique sociale. À cet égard, la CSN constitue un cas particulier en étant la première à radicaliser son discours. Sa position face au nationalisme québécois est aussi différente des autres centrales. En somme, une des principales instances de la CSN, le Conseil central de Montréal, constitue un cas intéressant à analyser au niveau de la radicalisation, du projet de société et des relations avec la question nationale.

## Chapitre 2

### La radicalisation du Conseil central en trois temps

En abordant notre projet de mémoire, nous désirions dresser un historique du Conseil central de Montréal. Au fil de nos recherches, nous avons débordé ce cadre en développant une approche analytique. Toutefois, nous considérons que certains détails référant à la trame événementielle du Conseil central s'avèrent nécessaires afin de bien saisir l'analyse que nous ferons dans les chapitres suivants. Le Conseil possède une dynamique qui lui est propre en s'impliquant dans des dossiers de nature diverse et connaît ses propres bouleversements internes.

Nous dresserons d'abord un portrait du Conseil et de son fonctionnement ainsi que des personnes clefs qui y ont évolué. En outre, nous avons pu dégager trois périodes distinctes caractérisant son évolution. Le bref aperçu que nous présenterons ici permet non seulement de mieux saisir l'organisation et la nature de l'action de cet organisme, mais aussi de le situer par rapport aux activités du mouvement syndical à cette époque.

\*\*\*

#### 2.1. Portrait du Conseil central des Syndicats nationaux de Montréal (CCSNM)

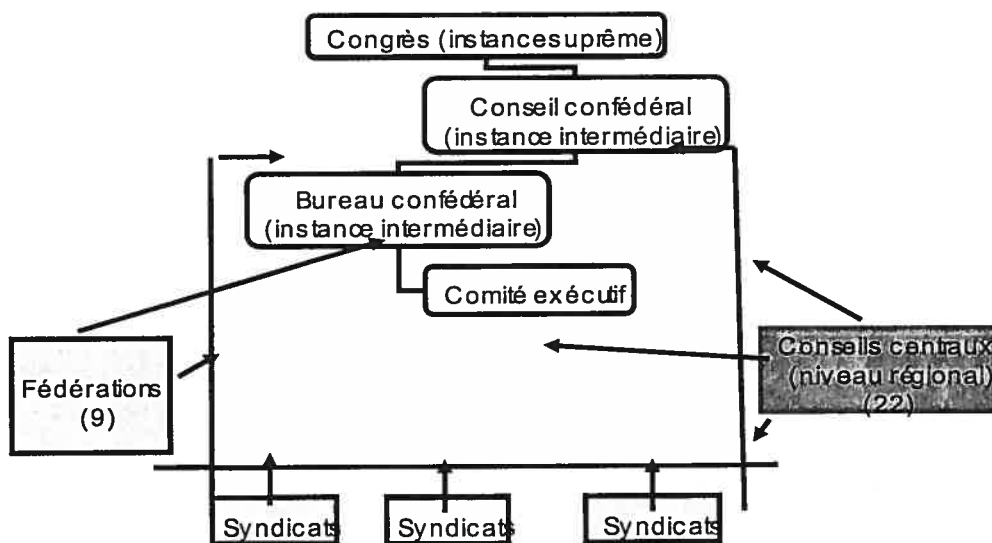
La structure de la CSN repose sur les syndicats qui constituent la cellule de base de l'organisme. Ils représentent les travailleurs selon la juridiction de leur accréditation professionnelle et constituent des cellules autonomes en ayant en tout temps le pouvoir de se désaffilier de la CSN. Selon sa profession et sa région, chaque syndicat est membre d'une fédération et d'un conseil central. La structure de décision de la CSN est constituée de deux paliers : les régions représentées par les conseils centraux régionaux et les métiers ou professions représentés par les fédérations. Dans les années 1970, la centrale est formée de 10 fédérations professionnelles composées des syndicats oeuvrant dans des secteurs d'activités semblables. Elles s'occupent de fournir aux syndicats les



services de négociation, d'application de conventions collectives et d'éducation syndicale<sup>1</sup>.

La centrale est constituée de 22 conseils centraux régionaux, qui prennent de plus en plus d'importance vers la fin de la décennie 1960, à la suite des réformes entreprises à la CSN. Les conseils centraux sont responsables de la vie syndicale en régions. Ils soutiennent et organisent les travailleurs dans leurs luttes, contribuent à la solidarité et à leur information en intervenant au niveau régional et dans les campagnes nationales de la CSN sur des sujets tels le logement, la santé et l'éducation. Les conseils centraux sont aussi responsables de la représentation politique au niveau régional. Conséquemment, on y retrouve souvent la frange la plus politisée et ce rôle leur permet une prise de position et des actions indépendantes dictées par le contexte sociopolitique québécois.

Tableau 6 : Organigramme de la CSN<sup>2</sup>



<sup>1</sup> CSN, *Statuts et règlements CSN*, Montréal, CSN, 1979, p.58. Nous utilisons les *Statuts et règlements* de la CSN de l'année 1979, afin de bien représenter le fonctionnement de la centrale à l'époque que nous étudions.

<sup>2</sup> CSN, *Statuts et règlements*, Montréal, CSN, 1979, p.69.

Au moment où se produisent dans la centrale des réformes notables et où le président dépose un rapport moral décisif intitulé *Le deuxième front*, des changements majeurs secouent le Conseil central de Montréal<sup>3</sup>. En 1968, celui-ci est le plus important des conseils centraux en terme numérique, représentant le tiers des effectifs de la CSN avec près de 60 000 membres (voir tableau 3).

Tableau 3 : Nombre de syndicats, nombre de membres du Conseil central de Montréal (1968-1978)<sup>4</sup>

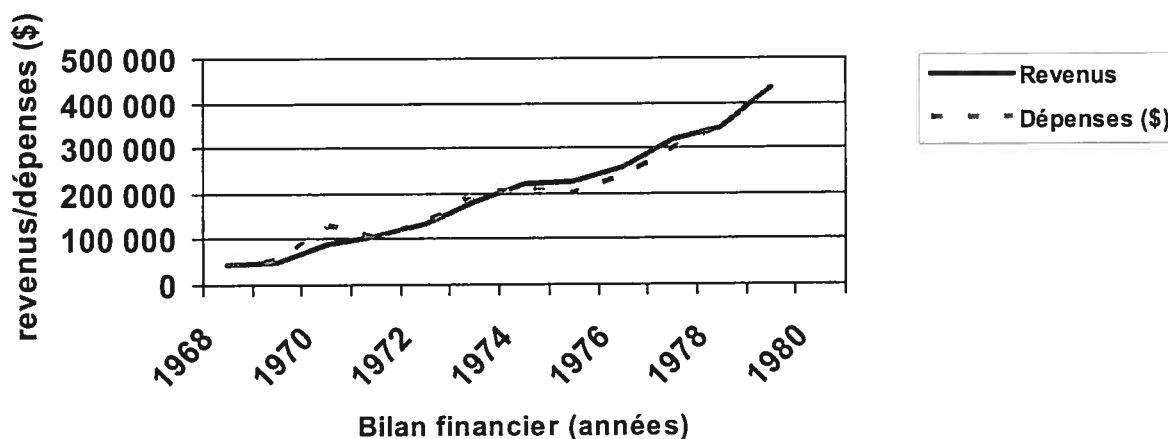
Années	Nombre de syndicats	Nombre de membres
1968	n.d.	58 044
1970	225	67 552
1972	214	53 493
1973	249	56 109
1974	249	59 964
1975	253	50 271
1976	n.d.	43 000
1977	n.d.	34 000
1978	n.d.	33 000

Il bénéficie également d'une croissance notable et constante de ses ressources financières à la suite de la réforme de 1968 où les conseils centraux acquièrent un rôle plus important (voir tableau 4). Les conseils centraux possèdent des ressources considérables qui, contrairement aux conseils régionaux de la FTQ, sont perçues directement par les syndicats de la région selon un pourcentage fixé annuellement (per capita) par le conseil. Ceci confère inévitablement plus d'autonomie à l'organisme.

<sup>3</sup> Marcel Pepin, *Le nécessaire combat syndical*, Montréal, ACFAS, 1987, 381 p.

<sup>4</sup> Archives du CCSNM et procès-verbaux des congrès de la CSN 1968-1978. Les chiffres ne sont pas disponibles pour les années 1979 et 1980.

Tableau 4 : Revenus et dépenses du Conseil central de Montréal selon les années 1968-1980<sup>5</sup>



Le CCSNM connaît une effervescence incroyable au cours des années 1970 due à son importance, à la composition de son exécutif et aux débats qui ponctuent le Conseil au rythme des dossiers chauds de l'actualité. Centre névralgique du Québec, Montréal vibre d'activités sous l'administration Drapeau, avec par exemple, des manifestations tellement nombreuses que le maire en vint à les interdire en 1969 (règlement anti-manifestation 3926). Le Conseil central n'échappe pas à ce climat contestataire, encore moins après l'arrivée de Michel Chartrand à la présidence en 1968. À partir de ce moment, le CCSNM accélère son action et opère un important virage à gauche.

La présidence de Michel Chartrand influence l'évolution du Conseil central. Fernand Foisy, ancien secrétaire du Conseil central pour la période 1968-1974, a rédigé une biographie en deux tomes sur la vie de Michel Chartrand qui a été publiée récemment<sup>6</sup>. Cet ouvrage dresse un portrait incontournable de Chartrand et fournit certaines informations sur le Conseil central. Personnalité controversée et haute en couleur, Michel Chartrand s'avère indissociable du Conseil central pour les années où il le préside (1968-1978). Syndicaliste de longue date, Chartrand s'implique à la CTCC

<sup>5</sup> Archives du CCSNM, bilan financier du CCSNM présentés aux congrès annuel, 1968-1980.

<sup>6</sup> Fernand Foisy, *Michel Chartrand, la colère du juste (1968-2003)*, Montréal, Lanctôt Éditeur, 2003, 318 p.

(Confédération des travailleurs catholiques du Canada) dès les années 1940<sup>7</sup>. Il s'engage aussi en politique : au Bloc Populaire dans les années 1940, puis au Parti social-démocratique (PSD) en 1956 dont il devient président<sup>8</sup>. À la fin des années 1950, Chartrand démissionne de ses fonctions à la CTCC, il ne laisse cependant pas ses activités politiques de côté et poursuit son implication au PSD. En 1963, il est un des membres fondateurs du Parti socialiste du Québec (PSQ).

En 1968, il fait un retour au syndicalisme et est élu, à la fin de l'année, président du Conseil central de Montréal. Il est déjà reconnu pour ses prises de positions radicales. En devenant le principal porte-parole du Conseil central, il contribue grandement au développement des idées socialistes et nationalistes. Au congrès du Conseil de 1969, il prononce une phrase désormais célèbre : « On va se battre avec tous les contestataires, tous les protestataires et tous les révolutionnaires »<sup>9</sup>. Cette citation en dit long sur la volonté de Michel Chartrand de rechercher l'appui des groupes plus radicaux.

Michel Chartrand demeure un acteur majeur du Conseil et incontournable dans notre recherche. Cependant, notre objectif ne se résume pas qu'à étudier le rôle de Chartrand, mais à analyser la radicalisation sociale et nationale de cet organisme. Derrière l'homme controversé défrayant les manchettes se cache une équipe travaillant énergiquement afin de mettre en œuvre les idées lancées sur les tribunes publiques par leur président.

L'exécutif est élu à tous les deux ans aux congrès du Conseil qui eux, ont lieu tous les deux ans à partir du congrès de 1970 dans le but d'alléger les procédures administratives<sup>10</sup>. Bien qu'elle change parfois en cours de mandat à l'occasion de démissions par exemple, l'équipe de direction n'est pas formée au hasard. Avant les élections, des équipes pouvant constituer un exécutif *idéologiquement* homogène sont

<sup>7</sup> Fernand Foisy. *Les voies d'un homme de parole (1916-1967)*. Montréal, Lanctôt Éditeur, 1999, 341 p.

<sup>8</sup> Le Parti social-démocratique est la division québécoise du Cooperative Commonwealth Federation (CCF).

<sup>9</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969, rapport du président.

<sup>10</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, procès-verbal.

formées. Cette situation donne parfois lieu à l'affrontement de deux équipes ayant chacune leur propre vision de l'orientation du Conseil<sup>11</sup>.

Le comité exécutif, composé de tous les officiers du CCSNM, est constitué d'environ 15 personnes, ce nombre pouvant varier selon les années. On y retrouve généralement: le président, le secrétaire, le trésorier, le statisticien (poste qui est renommé en 1972 pour secrétaire-adjoint), 5 vice-présidents, les membres du comité de surveillance et le comité des lettres de créances. L'exécutif se réunit aussi souvent qu'il le juge à propos, mais au moins une fois par mois avant la réunion de l'assemblée générale<sup>12</sup>. Il est responsable du bon fonctionnement du Conseil, de son administration, des finances et de la mise en application des décisions prises par les instances du Conseil telles que le congrès et les assemblées générales<sup>13</sup>. Cette structure est cependant remaniée à deux reprises au cours de la période étudiée : en 1976, à la suite de la régionalisation des structures, où les vice-présidents sont remplacés par des responsables de régions de Montréal et, en 1977, où l'exécutif est restreint à 5 ou 6 personnes (conseil syndical)<sup>14</sup>.

L'équipe du CCSNM n'est pas seulement constituée de l'exécutif, mais également de tous les individus s'impliquant dans les comités spéciaux, qui eux sont créés selon les besoins du milieu montréalais et agissent parallèlement au comité exécutif. Les participants le font sur une base volontaire et ils ne font pas nécessairement partis du comité exécutif. Les comités d'aide aux locataires, aux chômeurs, de solidarité internationale et d'étude sur le capitalisme constituent des exemples de comités relevant du Conseil central et répondant à des besoins spécifiques.

---

<sup>11</sup> « Au Conseil central de Montréal (CSN). Pourquoi l'équipe de Chartrand fut battue ». *Québec-Pressé*, 28 avril 1974, p.23. Nous avons pu vérifier cette procédure lors des entrevues réalisées dans le cadre de nos recherches : entrevue avec Yves Laneuville et Josée Vanasse, Montréal, 8 novembre 2004; entrevue avec Fernand Foisy et Colette Legendre, Montréal, 11 décembre 2004.

<sup>12</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969, rapport sur les statuts et règlements.

<sup>13</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969, rapport sur les statuts et règlements, p.13.

<sup>14</sup> Archives du CCSNM, instances décisionnelles : réunions du comité exécutif, réunions du conseil syndical.

Par ailleurs, chaque syndicat relevant de la juridiction territoriale du CCSNM a droit, selon ses effectifs, à un certain nombre de délégués aux assemblées générales du Conseil central. Les délégués participent aux assemblées générales du Conseil qui se tiennent habituellement deux fois par mois. Ils participent également aux congrès, instance possédant les pouvoirs les plus étendus et ayant lieu tous les ans. Les délégués élus au congrès adoptent le rapport financier, fixent le *per capita*, élisent les officiers du Conseil central et votent des résolutions susceptibles d'être acheminées au congrès de la CSN. Les délégués réunis en congrès ont également le pouvoir de modifier la constitution et de prendre toutes les décisions relatives à la bonne marche du Conseil<sup>15</sup>.

En somme, le Conseil central possède une structure lui permettant de gérer ses dossiers, ses finances et d'adopter des résolutions afin d'améliorer la condition des travailleurs. En outre, le Conseil dispose d'une dynamique spécifique agissant entre les délégués et les équipes exécutives souvent composées de membres possédant une idéologie semblable. Cette situation n'est pas sans influencer l'évolution du Conseil et même celle de la CSN.

## **2.2. La radicalisation du Conseil central de Montréal en trois temps**

Les deux décennies de radicalisation des centrales syndicales ne forment pas un tout homogène : elles progressent en plusieurs stades. Le Conseil central de Montréal n'échappe pas à cette tendance. Les thèmes des divers congrès, le contenu du discours, l'emphase accordée à certains dossiers et la participation des militants aux activités, nous permettent d'observer que le Conseil central connaît une radicalisation se structurant en trois périodes distinctes que nous présentons ici.

### *2.2.1 Organisation et dynamisme (1968-1971)*

Cette première période montre une progression constante des actions radicales au CCSNM. Avec le congrès de la CSN en 1968, la parution du document *Le Deuxième*

---

<sup>15</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969, rapport sur les statuts et règlements, p.11 et 12.

*Front* et l'arrivée de « l'équipe du tonnerre » à l'exécutif du CCSNM, les éléments se mettent peu à peu en place pour appliquer les politiques du *deuxième front*. Cette phase se distingue également par la participation aux assemblées générales qui est plus importante (voir tableau 5).

Tableau 5 : Moyenne de la participation des délégués et des visiteurs aux assemblées générales du Conseil central de Montréal, 1969-1978<sup>16</sup>.

Années	Délégués	Visiteurs
1969-1970	81	114
1970-1971	81	85
1971-1972	73	43
1972-1973	64	37
1973-1974	n.d.	n.d.
1974-1975	n.d.	n.d.
1975-1976	65	46
1976-1977	40	11
1977-1978	43	n.d.

À la fin de 1968, le Conseil central connaît un renouvellement complet de son exécutif. Plusieurs élus resteront, au cours des années suivantes, des membres actifs du Conseil. Cette cohésion évidente entre les membres marque son évolution<sup>17</sup>. Nous avons donné à cette nouvelle équipe l'appellation « d'équipe du tonnerre », puisque celle-ci se démarque par ses actions énergiques et par sa tendance idéologique de gauche. Bien que tous les délégués aient leur importance dans la structure du CCSNM, le trio qui se forme

<sup>16</sup>Archives du CCSNM, rapports de la statisticienne et du secrétaire-adjoint présentés aux congrès du CCSNM. Ces rapports font état de la fréquentation des délégués et des visiteurs (citoyens, membres de groupes populaires ou autres qui peuvent assister, mais n'ont pas de droit de vote) aux assemblées générales. Les données ne sont toutefois pas disponibles pour les années antérieures à avril 1969, ce qui nous permettrait d'établir une comparaison au niveau de la participation. Par ailleurs, les rapports des congrès de 1975 et 1976 ne se trouvaient pas dans les archives.

<sup>17</sup> Voir annexe 1 : *Composition des comités exécutifs du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal 1969-1978*.

alors, constitué de Michel Chartrand à la présidence, de Fernand Foisy au secrétariat et de Colette Legendre à la statistique, exerce un ascendant certain. Ceux-ci prennent en charge une part importante du travail. À ces délégués s'ajoutent d'autres personnes clefs telles que Jacques Bourdhoux, vice-président, qui s'est également occupé d'action politique, Michel Bourdon, Florent Audette, tous deux de la CSN-Construction, reconnus pour leurs idées plus radicales, ainsi qu'Emile Sawyer également vice-président<sup>18</sup>.

Une fois cet exécutif élu, on note une accélération de la contestation face à l'administration Drapeau et aux problèmes qui touchent la ville de Montréal, comme le logement et l'accès à l'emploi. Au congrès de 1968, avant l'arrivée de Chartrand à la présidence, le président Dollard Généreux affirme dans son rapport : « Il serait certes facile de dire: il faut faire sauter le système. Mais en avons-nous un autre pour le remplacer? »<sup>19</sup>. Chartrand et son équipe en auront un! Il faut préciser que l'ancien président Généreux était reconnu pour son conservatisme. À l'arrivée de Chartrand, les finances du Conseil étaient excédentaires puisque peu d'argent était dépensé pour entreprendre des actions à Montréal.

Avec le renouvellement de l'exécutif en 1969, le discours change comme le fait voir un document distribué aux congressistes intitulé *La revendication, la représentation et la contestation auprès du pouvoir*. On peut y lire : « Par la suite, le CCSNM devrait, par des déclarations de principe, préciser son opposition à la dictature économique dans laquelle nous vivons et déclarait viser à s'engager non plus à surveiller le pouvoir mais à l'assumer et à l'exercer »<sup>20</sup>. Le discours et l'action du Conseil central se radicalisent, mais ils restent encore circonscrits à la vie municipale montréalaise.

Progressivement, le Conseil élargit son champ d'action en s'investissant dans des dossiers divers. En 1969, il initie pour la première fois la célébration de la Fête des

<sup>18</sup> Voir annexe 1 : *Composition des comités exécutifs du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal 1969-1978*.

<sup>19</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1968, rapport moral du président, p.7.

<sup>20</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969, rapport de congrès, « La revendication, la représentation et la contestation auprès du pouvoir », p.18.



travailleurs le 1<sup>er</sup> mai à Montréal<sup>21</sup>. Des personnalités québécoises reconnues pour leur engagement et leur esprit contestataire, telles que Pauline Julien et Raymond Lévesque, sont présentes lors de cette fête<sup>22</sup>. Ce geste représente de manière symbolique le début de la contestation et de la radicalisation des centrales syndicales québécoises qui préfèrent le 1<sup>er</sup> mai au premier lundi de septembre<sup>23</sup>. Le Conseil finance également la production d'un film sur le secteur de la construction à Montréal : *Le mépris n'aura qu'un temps* réalisé par Arthur Lamothe<sup>24</sup>.

Les délégués confirment également l'attribution d'une somme de 25 000\$ en appui à la publication d'un *journal populaire libre* qui est soutenu par le mouvement syndical<sup>25</sup>, l'hebdomadaire *Québec-Press*, publié du mois d'octobre 1969 à novembre 1974<sup>26</sup>. Bien que l'organisme ne se mêle pas du contenu journalistique de *Québec-Press*, le journal, proche de l'idéologie véhiculée par le Conseil, constitue néanmoins un moyen de promotion car on y publie régulièrement des annonces sur les services offerts par le Conseil.

---

<sup>21</sup> Des groupes de gauche commémorent la fête des travailleurs le 1er mai, à partir de 1965. À partir de 1967, des représentants des milieux syndicaux participent à la célébration. Le Conseil central de Montréal initie cependant la tradition de la manifestation des travailleurs dans la rue le 1<sup>er</sup> mai (CSN-CEQ, *Histoire du mouvement ouvrier au Québec, 150 ans de lutte*, Montréal, CSN-CEQ, 2001, p. 246.)

<sup>22</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969, télex destiné à la Presse Canadienne. Au sujet de l'engagement des artistes voir par exemple : Caroline Durand. *Chansons québécoises et redéfinitions identitaires, 1960-1980*. Mémoire de maîtrise, histoire, UdeM, 2004.

<sup>23</sup> Jacques Rouillard. *Histoire du syndicalisme québécois*...p.339.

<sup>24</sup> Archives du CCSNM, procès-verbal de l'assemblée générale du 21 janvier 1969 : « Il est proposé et adopté unanimement d'accepter la production d'un film qui sera projeté le 1<sup>er</sup> mai 1969 et d'y consacrer entre 10 000\$ et 15 000\$ ».

<sup>25</sup> Archives du CCSNM, procès-verbal du congrès du CCSNM 1969. À l'origine, une résolution est votée lors d'une assemblée générale du CCSNM tenue le 21 janvier 1969, où un budget de 25 000\$ est attribué pour organiser la mise sur pied d'un journal populaire. Cette décision sera votée de nouveau lors du congrès, trois mois plus tard. Voir Archives du CCSNM, procès-verbal de l'assemblée générale du 21 janvier 1969.

« Le Conseil central de Montréal (CSN) appuie la création d'un hebdomadaire *libre* », *Le Devoir*, 23 janvier 1969, p.14.

<sup>26</sup> Le Conseil central de Montréal détient, à la fondation de *Québec-Press*, 25 000\$ en parts sociales dans l'Association Coopérative des Publications Populaires (ACPP), la coopérative qui édite *Québec-Press* (Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, parts sociales dans l'ACPP).

Voir également au sujet de l'hebdomadaire *Québec-Press* : Anne Fillion. *Québec-Press, octobre 1969-novembre 1974, un journal critique et populaire : les causes de sa disparition*. 1981, Institut canadien d'éducation des adultes, Montréal, 54 p.

Pour la première fois, au congrès de mai 1970, les délégués commencent à aborder directement le thème du socialisme, en adoptant des résolutions visant à la création d'une société sans classe<sup>27</sup>. Toutefois, on note que la dimension nationaliste éclipse quelque peu le projet social alors que le CCSNM s'implique intensivement dans le débat sur la langue en s'opposant à la loi 63. En 1969, les nombreux démêlés de Michel Chartrand avec la justice à la suite des manifestations contre cette loi et pour la francisation de l'Université McGill monopolisent beaucoup d'énergie au Conseil<sup>28</sup>.

Finalement, la crise d'Octobre 1970 marque un moment décisif dans l'évolution du CCSNM qui est directement touché avec l'emprisonnement de Michel Chartrand. Le cas du CCSNM est exceptionnel dans le monde syndical puisque ce dernier adopte probablement la position la plus radicale lors de la crise, notamment en ne condamnant pas l'action du FLQ<sup>29</sup>. La crise permet au Conseil de mettre de l'avant un discours idéologique nouveau s'articulant autour de l'indépendance et du socialisme<sup>30</sup>. Dès le congrès de 1971, de nouveaux thèmes se développent : l'appui au mouvement coopératif, le respect de la démocratie, le socialisme et la solidarité intersyndicale<sup>31</sup>. Ce dernier thème qui vise à rapprocher les centrales syndicales se manifeste concrètement avec le conflit de *La Presse*, la même année et lors de la crise d'Octobre de 1970 où les centrales (CSN, FTQ, CEQ) organisent des manifestations conjointes lors du procès de Michel Chartrand à l'hiver 1971<sup>32</sup>. Au terme de cette période, tout est en place pour appliquer l'idéologie défendue par l'équipe du CCSNM depuis 1968.

### 2.2.2. *Le socialisme, c'est la démocratie (1972-1974)*

Au cours de cette phase, le CCSNM maintient le rythme déjà établi depuis 1968 en continuant d'approfondir les dossiers déjà actifs. Le discours devient résolument marxiste et le socialisme comme projet réel est omniprésent. Cette période est non

<sup>27</sup> Archives du CCSNM, congrès 1970, procès-verbal, p.39.

<sup>28</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, rapport du président.

<sup>29</sup> Jean-François Cardin, *Comprendre octobre 1970...*

<sup>30</sup> *Ibid*, p.160.

<sup>31</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1971, rapport du secrétaire.

<sup>32</sup> « Manifestation contre le procès Chartrand », *Québec-Presse*, 31 janvier 1971, p. 3A.

seulement marquée par un militantisme intense et la multiplication des conflits, mais également par un intérêt accru pour la solidarité internationale avec la *Conférence Internationale de Solidarité Ouvrière* (CISO) en 1973 et le rapprochement intersyndical avec le Front commun de 1972.

Pour l'organisme, le congrès de 1972 ayant pour thème *Le socialisme, c'est la démocratie* ainsi que le Front commun représentent un sommet inégalé de la radicalisation du discours et surtout de l'action. Le congrès, pour sa part, s'applique à définir les principaux axes d'un modèle de socialisme québécois<sup>33</sup>. Le Front commun de 1972, quant à lui, centralise la contestation face à l'administration municipale et contre le Parti libéral de Robert Bourassa et ses « lois matraques »<sup>34</sup> que le CCSNM incite d'ailleurs à défier. Cette année représente un point culminant au niveau de l'action qui se poursuit grosso modo jusqu'au congrès de 1974.

Cette période est également marquée par une division à l'intérieur de la CSN et la perte de plusieurs syndicats opposés à la radicalisation de la centrale et à sa politisation. Les 3D (Paul-Émile Dalpé, Jacques Dion, Amédée Daigle), membres du comité exécutif de la centrale mettent sur pied une nouvelle centrale, la Centrale des syndicats démocratiques (CSD)<sup>35</sup>. Cette sécession ampute la CSN de 30 000 membres, qui est suivie du départ d'autres syndicats. Ces désaffections ne sont pas sans conséquence pour le CCSNM qui est au centre de cette tourmente car il est directement visé par les attaques des 3D. Tous les conseils centraux subirent durement la perte d'effectifs, mais le CCSNM est davantage affecté avec le départ, après 1972, de près de 15 000 membres, ce qui représente près du quart de ses effectifs de 1970 (Voir tableau 3). En 1974, le Conseil perd 10 000 après une seconde vague de désaffiliations avec le départ des fonctionnaires provinciaux.

<sup>33</sup> Archives CCSNM, congrès 1972, procès-verbal.

<sup>34</sup> Ce terme est utilisé pour désigner les lois de retour au travail du gouvernement Bourassa lors des conflits de travail. Lors du Front commun de la fonction publique et parapublique de 1972, il fait voter la loi 19 pour forcer les grévistes à rentrer au travail.

<sup>35</sup> Avant le schisme, la CSN comptait environ 185 000 syndiqués. C'est donc le sixième des effectifs qui sont ravis à la CSN lors de la création de la CSD. Après le départ des fonctionnaires provinciaux, la CSN a perdu le tiers de ses effectifs.

À partir de ce moment, la participation des syndicats et des délégués aux assemblées générales inquiète et un questionnement sur le militantisme s'ensuit. Les assemblées générales sont toujours fréquentes, mais elles accueillent un peu moins de délégués<sup>36</sup>. Cependant, davantage d'assemblées générales spéciales et de congrès spéciaux, portant sur des thèmes spécifiques, sont tenues. Au cours de l'année 1972, il y a neuf assemblées générales spéciales qui accueillent en moyenne 2 022 personnes, ce qui est loin d'être négligeable<sup>37</sup>.

La tenue de ces assemblées spéciales porte autour de questions précises comme la santé et l'indexation des salaires par exemples. Paradoxalement, c'est à partir de cette époque qu'apparaît pour la première fois dans le discours du CCSNM le terme *syndicalisme de combat* qui vise à stimuler une transformation importante de l'action syndicale afin de faire échec au *syndicalisme d'affaires*<sup>38</sup>. Dans une édition spéciale du journal *Le Travailleur*, à l'occasion du congrès de 1972, publié par les Comité d'Action Politique St-Jacques et Maisonneuve, avec lesquels le CCSNM possède des liens depuis plusieurs années, on trouve plusieurs articles portant sur ce type de syndicalisme. On y lit :

Il faut s'interroger toutefois sur le rôle des syndicats et cela en tenant compte des intérêts immédiats et à long terme des travailleurs. Les syndicats ne doivent pas être des organisations corporatistes qui ne viseraient qu'à défendre les intérêts privilégiés d'un petit groupe. Les syndicats doivent être des organisations appartenant aux travailleurs à la base, et les travailleurs sont en lutte tous les jours contre les patrons capitalistes, contre la classe des capitalistes.

### 2.2.3. Dissensions et multiplicité des tendances de gauche (1975-1980)

Au congrès de 1974, l'équipe présente depuis 1968 qui partage habituellement les mêmes idées est mise de côté et remplacée par une nouvelle équipe; seul Michel Chartrand reste à son poste de président. À partir de ce moment, on sent la présence d'oppositions claires et les blâmes entre les délégués occupent plus de temps au cours

<sup>36</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1973, rapport du secrétaire, p. 8 et 9. Voir tableau 5.

<sup>37</sup> Selon les archives du CCSNM, aucune assemblée ou congrès spécial n'est tenu entre 1968 et 1972.

<sup>38</sup> Cette catégorisation (*syndicalisme de combat* s'opposant au *syndicalisme d'affaires*) était utilisée dans le discours radical des années 1960 et 1970. Ces termes ne sont plus employés de nos jours.

des assemblées générales que les débats de fond. Les divisions ralentissent le processus décisionnel, des délégués voulant accélérer le rythme de la contestation, d'autres désirant le ralentir. La gauche militante fait manifestement sentir sa présence en mettant de l'avant des propositions assez radicales visant plus que jamais à instaurer un *syndicalisme de combat*<sup>39</sup>.

Un changement majeur est apporté à la structure organisationnelle du Conseil à cette époque. À partir du congrès de 1974, on procède à la décentralisation des structures par l'entremise de la régionalisation qui divise le conseil en six régions<sup>40</sup>. Ce processus vise à augmenter la participation des militants et à favoriser la solidarité des travailleurs de la région de Montréal. C'est que la participation est défailante au CCSNM où les assemblées ne rassemblent souvent que l'exécutif. En 1975, la nouvelle équipe décide de revitaliser le conseil et recommande la tenue d'une seule assemblée générale par mois afin d'améliorer la participation. Cette résolution adoptée sur division au congrès de 1976 n'a pas d'effets tangibles sur la participation, du moins, pas au cours de la période étudiée puisqu'elle ne semble pas augmenter (Voir tableau 5). À un moment où le *syndicalisme de combat* devient un terme omniprésent, un essoufflement du militantisme se fait sentir, non pas tant dans les conflits de travail, mais dans la participation. Les assemblées sont vides et les cours de formation syndicale et politique organisés gratuitement par le conseil depuis plusieurs années ont souvent de la difficulté à rassembler plus de dix personnes.

Néanmoins, le CCSNM continue de contester le système et de s'investir dans des actions radicales ainsi que dans la solidarité internationale et intersyndicale qui sont perçues comme les moyens les plus accessibles pour vaincre le capitalisme. On participe activement à la campagne nationale contre le gel des salaires et les mesures Trudeau en 1975 qui plafonne les augmentations de salaire (Loi C-73). La loi C-73 est suivie par une loi semblable au niveau provincial, la loi 64, qui est également contestée. Dans cette optique, de nombreuses manifestations sont organisées et on veille à faire de la

---

<sup>39</sup> Archives du CCSNM, procès-verbaux des assemblées générales 1975-1980.

<sup>40</sup> Archives du CCSNM, congrès 1974, procès-verbal.

mobilisation en vue d'une grève générale d'une journée. Malgré tout, l'organisme se préoccupe davantage de maintenir les acquis plutôt que de s'aventurer sur des questions jugées trop controversées.

Il est également à noter qu'à partir de cette période, on constate que plus de femmes sont nommées au comité exécutif du Conseil. À ce titre, la nouvelle équipe élue en 1974 ne comprend pas nécessairement plus de femmes, mais celles-ci occupent des postes plus intéressants<sup>41</sup>. Alors qu'elles occupaient des postes de secrétaire ou de statisticienne dans les années 1960, certaines deviennent vice-présidentes ou trésorières dans les années 1970. Leur présence et leur influence contribuent à la mise sur pied d'un comité responsable de la condition féminine au CCSNM visant à mieux représenter les droits des femmes dans les milieux de travail. Néanmoins, le rôle de ce comité reste marginal et il n'aura pas beaucoup d'influence avant la fin de la décennie.

À la fin des années 1970, la question nationale prend davantage de place et le CCSNM l'inscrit dans son projet socialiste. L'élection du Parti québécois en 1976 et l'approche du référendum stimulent les débats portant sur la question nationale<sup>42</sup>. Le Conseil adopte alors des positions nationalistes. Cependant, il s'avère critique à l'égard du PQ et, comme nous le verrons, il favorise la tenue d'un débat élargi sur cette question au sein de la CSN<sup>43</sup>. La consultation aura lieu en 1979 et le Conseil jouera un rôle déterminant dans la position adoptée par le CSN.

\*\*\*

Nous avons dressé ici le cadre général de l'évolution du Conseil central de Montréal de la fin des années 1960 jusqu'en 1980. Situé à Montréal et représentant jusqu'à 60 000 travailleurs, il possède sa propre dynamique, mais reste tout de même influencé par le contexte de l'époque. Ainsi, il conteste l'autorité en place, effectue de

---

<sup>41</sup> Voir Annexe 1.

<sup>42</sup> Archives du CCSNM, congrès 1977, procès-verbal.

<sup>43</sup> Document de réflexion déposé au congrès CCSNM 1978, *Le mouvement ouvrier et la question de l'indépendance au Québec*.

l'éducation politique auprès de ses membres et adopte des prises de position parfois controversées sur la société québécoise. Ces thèmes feront l'objet des chapitres suivants.

## Chapitre 3

### La contestation politique et le nationalisme

Les conseils centraux de la CSN ont toujours exercé un rôle politique au sein de la centrale sans toutefois faire de la politique partisane qui était proscrite par la constitution de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC)<sup>1</sup>. La position de la centrale change cependant au congrès de 1954 où on approuve pour la première fois l'idée d'appuyer, avec certaines restrictions, des candidats politiques soucieux du bien commun, particulièrement au niveau municipal<sup>2</sup>. En 1959, la CTCC-CSN autorise ses syndicats à appuyer une formation politique<sup>3</sup>. Toutefois, près d'une décennie s'écoule avant qu'une instance de la centrale, en l'occurrence le Conseil central de Montréal, ne mette en pratique ces résolutions et passe de l'action politique éducative à l'appui direct à un parti politique. Bien décidé à faire de l'action politique, le CCSNM amende, en 1969, ses statuts et règlements:

« Le Conseil Central est un organisme syndical indépendant de tous les partis politiques et il lui est interdit de s'affilier à aucun d'eux. Toutefois, le Conseil central:

- a) doit, en temps opportun, soumettre aux autorités compétentes, dans les domaines municipal et scolaire, soit seul, soit conjointement avec d'autres organismes syndicaux ou sociaux de la région métropolitaine, les revendications des salariés et des syndicats relevant de sa juridiction;
- c) peut prendre parti pour ou contre des mesures, des doctrines et des lois intéressant les salariés et syndicats de la région métropolitaine; il peut également examiner et apprécier les attitudes des gouvernements, des partis politiques et des hommes publics; (...)
- f) dans l'intérêt des salariés, il peut exercer toute autre forme d'action politique »<sup>4</sup>.

Ces amendements permettent d'évaluer les prises de position des gouvernements, mais aussi « d'exercer toute autre forme d'action politique ». Par rapport aux anciens statuts, cet amendement permet au Conseil de passer véritablement à l'action politique partisane<sup>5</sup>. Le Conseil pourra-t-il alors déborder l'évaluation des politiques gouvernementales et s'impliquer activement en politique partisane en soutenant un parti ? La question se pose surtout après la publication par la CSN du

---

<sup>1</sup> Guy Lortie, « Évolution de l'action politique de la CSN », *Relations Industrielles*, octobre 1967, vol. 22, p.533.

<sup>2</sup> J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...* p.264.

<sup>3</sup> Roch Denis et Serge Denis, *Les syndicats face au pouvoir*, Ottawa, Éditions du Vermillon, 1992, p. 36.

<sup>4</sup> Archives du CCSNM, congrès 1970. Statuts et Règlements officiels du CCSNM avec amendements ajoutés suite au congrès de 1969. Chapitre IV, article 14.

<sup>5</sup> Guy Lortie, « Évolution de l'action politique de la CSN »..., p.535.



rapport *Le Deuxième front*, où on invite les conseils centraux à élargir leur rôle politique.

Au-delà des actions concrètes posées par le Conseil se dégage une idéologie globale guidée par un puissant esprit contestataire. Nous nous pencherons dans ce chapitre sur cette idéologie et évaluerons comment elle influence le projet nationaliste que le Conseil développe en parallèle à sa critique sociale.

\*\*\*

### **3.1 : La contestation sociale, élément central de l'idéologie du CCSNM**

La région de Montréal est l'épicentre du climat de contestation qui domine le Québec et les milieux syndicaux à la fin des années 1960. Cette orientation touche fortement le Conseil central ainsi qu'on peut le constater dans un communiqué de presse rédigé en 1969 par Paul Cliche, secrétaire à l'action politique du Conseil central de Montréal et futur président du FRAP: « Le Conseil central de Montréal sous la direction de Michel Chartrand fera la lutte sans compromis au pouvoir établi avec la collaboration de toutes les associations populaires»<sup>6</sup>. Plus que jamais auparavant, le Conseil veut intervenir dans le champ politique surveillant et dénonçant les trois paliers gouvernementaux au nom des travailleurs salariés.

#### *3.1.1 : L'administration Drapeau*

La critique sociale du Conseil se porte d'abord vers l'administration municipale du maire Jean Drapeau. C'est logique compte tenu que le rôle du Conseil consiste à défendre les intérêts des travailleurs au niveau régional. Lorsqu'ils sont élus en 1968, Michel Chartrand et son équipe réalisent comment la pauvreté côtoie l'abondance à Montréal. En effet, à la fin des années 1960, les travailleurs montréalais vivent des

---

<sup>6</sup> Extrait d'un *telex* rédigé par Paul Cliche du Conseil central de Montréal, destiné à la Presse canadienne, 21 janvier 1969.

conditions difficiles, ayant un accès restreint au logement et au transport en commun<sup>7</sup>. On en rend responsable le Parti civique et le tandem formé par Jean Drapeau et Lucien Saulnier, qui dirige l'administration montréalaise<sup>8</sup>.

Le Conseil comprend l'importance d'établir des liens avec les groupes populaires (associations de locataires, comités de citoyens, etc.) qui s'organisent dans les années 1960 et poursuivent des objectifs qui s'apparentent à ceux du Conseil central. Les deux désirent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des travailleurs en facilitant notamment l'accès à des logements à prix modiques et en réclamant plus d'espaces verts<sup>9</sup>. Le manque de collaboration entre les différents groupes apparaît une faiblesse pour le Conseil qui considère la solidarité comme la principale force des travailleurs.

La coopération avec les groupes populaires contribue à la formation d'un esprit contestataire au Conseil, principalement durant les années 1968 à 1972, où des actions conjointes sont menées. D'ailleurs, plusieurs militants venant des groupes populaires participent aux assemblées générales, ce qui accentue la vitalité au Conseil : les assemblées sont nombreuses et les échanges d'idées fertiles<sup>10</sup>. En 1972, les délégués dressent un bilan des relations avec ces groupes populaires. On y souligne cependant qu'il n'y a pas véritable alliance avec ces groupes et que l'action du Conseil reste partielle, se résumant davantage à un support matériel (locaux). Il faut dire que ces groupes restent prudents ayant peur de se faire absorber par le mouvement syndical. Néanmoins, malgré ces réserves, la collaboration du Conseil avec les groupes populaires contribue à donner une impulsion à son action au niveau municipal.

Dès 1969, le Conseil conteste l'administration Drapeau dont on juge qu'elle néglige la condition des travailleurs salariés. Le soutien à la rénovation urbaine apparaît

---

<sup>7</sup> R. Durocher, P-A Linteau, J.-C. Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...* p. 544 à 549.

<sup>8</sup> Lucien Saulnier était à cette époque conseiller municipal et président du comité exécutif à l'administration montréalaise.

<sup>9</sup> Louis Favreau et Pierre L'Heureux, *Le projet de société de la CSN...*p.29.

<sup>10</sup> Voir au chapitre 2, tableau 5 sur la participation des délégués.

dérisoire et on dénonce les dépenses somptuaires de l'administration<sup>11</sup>. En janvier 1969, le Conseil tient une semaine syndicale ayant pour thème *Le vrai visage de Montréal*, afin de permettre aux salariés de « prendre conscience de leur solidarité<sup>12</sup> » et de trouver des solutions à leurs problèmes<sup>13</sup>. Au cours de la même semaine, se tient le congrès du Conseil ayant pour thème *Mettre en marche les mécanismes pour exercer le pouvoir*<sup>14</sup>. On y met en relief des problèmes tels que le chômage, les mesures de sécurité sociale insuffisantes et le manque de démocratie municipale<sup>15</sup>. Critiquant l'inaction du Parti civique, les délégués votent des résolutions touchant la consommation, les conditions de travail et le manque de logement à Montréal<sup>16</sup>. La tenue de cette semaine constitue le point de départ du discours contestataire du Conseil central envers l'administration Drapeau.

L'année suivante, la critique se poursuit appelant à la défaite du Parti civique:

« Que 1970 voit la défaite de l'administration Drapeau-Saulnier et l'arrivée au pouvoir d'une équipe qui utilisera équitablement les taxes des citoyens plutôt que de les engouffrer dans de ruineuses entreprises de faux prestige, que la nouvelle administration amorce des réformes radicales qui s'imposent pour éliminer les taudis et la pauvreté, que les comités ouvriers et tous les groupes qui contestent l'injustice fondamentale de cette société soient de plus en plus entendu»<sup>17</sup>.

De nouveaux sujets de critiques apparaissent. Ainsi, le CCSNM s'objecte à l'adoption du règlement anti-manifestation (3926), jugé comme une atteinte aux droits et libertés des citoyens montréalais. Il se joint aux autres centrales syndicales afin que ce règlement soit abrogé. À maintes reprises, ce règlement est dénoncé par les délégués du CCSNM, appliqué notamment lors du défilé de la St Jean-Baptiste de 1971 et lors d'une

<sup>11</sup> À cette occasion, des représentants de la gauche intellectuelle québécoise sont invités dont Pierre Vadeboncoeur, Léo Roback, Jacques Dofny. *Pierre Vadeboncoeur* était à l'époque conseiller syndical pour la CSN. Il est également essayiste. *Léo Roback* était professeur au département de Relations industrielles à l'Université de Montréal. *Jacques Dofny* était professeur et directeur du département de sociologie de l'Université de Montréal.

<sup>12</sup> Archives du CCSNM, *télex* février 1969.

<sup>13</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969.

<sup>14</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969.

<sup>15</sup> « La CSN de Montréal lancera cet automne un journal populaire. » *Le Devoir*, 29 avril 1969, p.6.

<sup>16</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969. *La revendication, la représentation et la contestation auprès du pouvoir*.

<sup>17</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969, procès-verbal.

<sup>17</sup> « Montréal-La clique Drapeau-Saulnier », *Québec-Pressé*, 4 janvier 1970, p.A4.

manifestation à l'occasion du conflit au journal *La Presse* où il y a eu répression policière envers les manifestants<sup>18</sup>.

La mégalomanie de l'équipe Drapeau est dénoncée notamment au sujet de la dette contractée par la Ville lors de la réalisation d'Expo 1967. Jean Drapeau et son équipe sont accusés d'investir des sommes mirobolantes dans des projets de « faux prestige », alors que la situation des travailleurs montréalais reste précaire<sup>19</sup>. En 1973, la décision de changer la vocation du parc Viau en y implantant le village olympique fait aussi l'objet de vives protestations:

« Que le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal appuie la campagne menée par le regroupement des espaces verts pour la préservation intégrale du jardin botanique et du parc Viau. Que le CCSNM s'oppose énergiquement aux plans de l'administration Drapeau à ce sujet et enjoint le gouvernement provincial d'y opposer son veto »<sup>20</sup>.

On expédie un télégramme au Comité International Olympique dénonçant le projet<sup>21</sup>:

« Le CIO se doit de tenir compte des événements qui se sont produits à Munich et à Mexico. Dans la mesure où les exigences du CIO imposent des fardeaux trop lourds à la population de la ville-hôte, vous risquez de compromettre irrémédiablement les jeux. Les expériences ont démontré que les villages olympiques concernés accentuent de façon irréparable les problèmes sociaux et économiques de la population de la ville-hôte. Nous demandons au CIO de refuser la construction d'un village olympique permanent à Montréal »<sup>22</sup>.

En conséquence, le Conseil est évidemment favorable à la défaite de l'administration Drapeau. C'est pourquoi il appuie le Front d'action politique des salariés de Montréal (FRAP) qui commence à s'organiser en 1969. Ce parti regroupe les forces progressistes s'opposant à l'administration Drapeau et vise à démocratiser la vie politique municipale montréalaise. Il présente des candidats aux élections d'octobre 1970. Des résolutions sont votées dans le but de soutenir ce parti et d'encourager les travailleurs à y militer<sup>23</sup>. Deux membres de l'exécutif du CCSNM figurent parmi les

<sup>18</sup> «D'où venaient les ordres?», *Le Travail*, juillet 1971; Archives du CCSNM, procès-verbal de l'assemblée générale du CCSNM du 2 novembre et du 16 novembre 1971.

<sup>19</sup> « Montréal-La clique Drapeau-Saulnier », *Québec-Presse*, 4 janvier 1970, p.A4.

<sup>20</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du 17 avril 1973, procès-verbal, p. 240.

<sup>21</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du 19 juin 1973, procès-verbal.

<sup>22</sup> «Le CIO et nos espaces verts », *Le Travail édition Montréal*, 6 juin 1973, p. 8.

<sup>23</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, procès-verbal.

candidats du parti : Jacques Bourdoux, vice-président, ainsi que Jean-Yves Vézina, permanent responsable de l'action politique<sup>24</sup>.

Le Conseil possède une proximité idéologique certaine avec le FRAP, perçu comme un parti voué aux intérêts des travailleurs montréalais<sup>25</sup>. Mais le CCSNM n'a pas l'intention de s'impliquer directement dans le parti, mais plutôt d'en recommander l'appui<sup>26</sup>. Malheureusement, l'action du FRAP est compromise pendant l'élection par le climat d'hystérie créé par la crise d'Octobre alors que des cellules du Front de libération du Québec (FLQ) enlèvent le diplomate britannique James Cross et le ministre québécois Pierre Laporte, qui sera par la suite exécuté<sup>27</sup>. Jean Marchand, ministre fédéral des Transports, profite de l'occasion pour accuser le FRAP, qui réunit plusieurs groupes progressistes montréalais, d'être la façade du FLQ à Montréal<sup>28</sup>. Conséquemment, le FRAP recueille peu de voix aux élections. Néanmoins, le Conseil continue de l'appuyer jusqu'à sa dissolution en 1973<sup>29</sup>.

À partir de 1974, le CCSNM s'oppose à nouveau à l'élection de l'administration de Jean Drapeau. Le Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM), dont le CCSNM fait partie, stimule l'émergence d'un nouveau parti municipal de gauche<sup>30</sup>. Il naît en 1974 sous le nom de Parti des citoyens de Montréal (PCM), qui deviendra plus tard le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM)<sup>31</sup>. Les éléments péquistes étant nombreux au PCM, le Conseil met finalement peu d'énergie à le soutenir.

<sup>24</sup> « Les candidats du FRAP », *Québec-Press*, 25 octobre 1970, p.A8.

<sup>25</sup> « Il faut accélérer le tempo - Michel Chartrand », *Québec-Press*, 31 mai 1970 p.7.

<sup>26</sup> « Les syndicats ne veulent pas contrôler le mouvement », *Québec-Press*, 3 février 1974, p.3.

<sup>27</sup> Jacques Rouillard. *Le syndicalisme québécois...* p.177.

<sup>28</sup> Brian McKenna et Susan Purcell. *Jean Drapeau*. Éditions Stanké, Montréal, 1981, p.250.

<sup>29</sup> « Congrès du Conseil central de Montréal: le mot *socialiste* ne fait plus peur », *Québec-Press*, 2 mai 1971, p. 5A; « Le congrès du conseil central. L'indépendance doit se faire mais pour les travailleurs », *Québec-Press*, 16 avril 1972, p.3.

<sup>30</sup> « Au Conseil central de Montréal (CSN). Pourquoi l'équipe de Chartrand fut battue », *Québec-Press*, 28 avril 1974, p.23. Parmi les autres groupes participant à ce mouvement nous retrouvons le Conseil du travail de Montréal (FTQ), l'Alliance des professeurs (CEQ) ainsi que des membres du Parti Québécois.

<sup>31</sup> « Les élections municipales. Le parti de citoyens est né! », *Québec-Press*, 12 mai 1974, p.12.

### 3.1.2 : Les relations tourmentées avec le gouvernement provincial

Dès son arrivée à la présidence du Conseil, Michel Chartrand critique le gouvernement unioniste de Jean-Jacques Bertrand, surtout dans le dossier linguistique lors du débat sur la loi 63 en octobre 1969. Nous reviendrons sur cet aspect ultérieurement lorsque nous aborderons le nationalisme, une question qui mérite un examen plus approfondi. La véritable lutte politique s'effectue lors du retour au pouvoir du parti libéral en 1970. Dans les documents produits par le Conseil avant les élections, ce parti est décrit comme une formation bourgeoise, non démocratique et se préoccupant peu des véritables intérêts des travailleurs québécois<sup>32</sup>. Les deux partis principaux sont ainsi dénoncés :

« Attendu que l'Union Nationale a par tous les moyens au cours des quatre années passées combattu les vrais intérêts des travailleurs (Bill 63 (...)).

Attendu que le Parti Libéral a dans le passé adopté la même attitude vis-à-vis les intérêts des travailleurs.

Attendu que ces deux vieux partis ont l'intention de perpétuer leur caractère non démocratique (caisse électorale...) (...) »<sup>33</sup>.

En 1970, la crise d'Octobre radicalise définitivement la position du Conseil (et du monde syndical dans son ensemble) à l'égard des gouvernements<sup>34</sup>. Alors que le FLQ opte pour la violence, les centrales syndicales la rejettent. Par ces prises de position, le Conseil central de Montréal constitue un cas spécial<sup>35</sup>. D'abord, des membres du Conseil possèdent des relations « personnelles » avec des felquistes, notamment Pierre Vallières et Charles Gagnon, qui sont soutenus par le Conseil lors de leur emprisonnement en 1969. En septembre 1969, Gagnon écrit à Chartrand :

« Je tiens à vous redire combien je suis heureux de voir que depuis quelques mois le Conseil central de Montréal s'avance de plus en plus dans la bonne voie, c'est-à-dire qu'il manifeste sans équivoque son intention de défendre les

<sup>32</sup> «Le Conseil central de Montréal pour le PQ », *Québec-Presse*, 12 avril 1970, p.44.

<sup>33</sup> *Idem*.

<sup>34</sup> J.-F. Cardin. *Comprendre Octobre 1970 : le FLQ, la crise et le syndicalisme*. Montréal, Éditions du Méridien, 1990, p.189 à 197.

<sup>35</sup> Dans son ouvrage *Comprendre Octobre 1970 : le FLQ, la crise et le syndicalisme*, Jean-François Cardin consacre un chapitre entier au cas spécial du Conseil central de Montréal au cours de la crise d'Octobre.

travailleurs sur tous les plans. Un syndicalisme révolutionnaire est donc toujours possible au Québec»<sup>36</sup>.

Ainsi, le Conseil possède une certaine sympathie pour le FLQ et les deux organismes ont des objectifs communs : l'accession du Québec à l'indépendance et au socialisme. Par l'entremise de Michel Chartrand, le Conseil central de Montréal prend une importance particulière lors des événements d'octobre.

Lors d'une assemblée spéciale au Centre Paul-Sauvé réunissant près de 500 personnes, le Conseil appuie ouvertement les revendications du FLQ ainsi que le manifeste du groupe terroriste. Pas ou peu de sympathie est exprimée à l'égard de l'enlèvement de James Cross et lors de l'assassinat de Pierre Laporte. La nuit suivante, celle du 16 octobre 1970, Michel Chartrand est arrêté, faisant de lui une des premières victimes de la Loi des mesures de guerre. Il est accusé d'avoir été ou d'être membre d'une association illégale. Par la suite, il est accusé, avec le « groupe des cinq » (Robert Lemieux, Pierre Vallières, Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois), de conspiration séditeuse depuis janvier 1968. Chartrand avait notamment été incarcéré à la suite de l'affaire du bill 63, en novembre 1969, après quoi il lui avait été interdit d'émettre publiquement ses opinions<sup>37</sup>. Dans l'ensemble du monde syndical, le Conseil central de Montréal est l'organisme le plus radical et celui qui manifeste la plus grande sympathie à l'égard du FLQ. En outre, à la suite de l'exécution de Pierre Laporte, le Conseil, tout comme le FRAP, ne condamne pas la violence de l'action du FLQ. Cette position contraste nettement avec celle du reste du mouvement syndical qui fait alors front commun avec le PQ pour dénoncer le FLQ<sup>38</sup>.

L'application de la Loi des mesures de guerre avive la critique face aux gouvernements Bourassa et Trudeau. Le Conseil estime que cette loi bafoue la démocratie<sup>39</sup>. Il est particulièrement sensible à la cause des « prisonniers politiques »

<sup>36</sup> J-F Cardin, *Comprendre Octobre 1970...*, p.33.

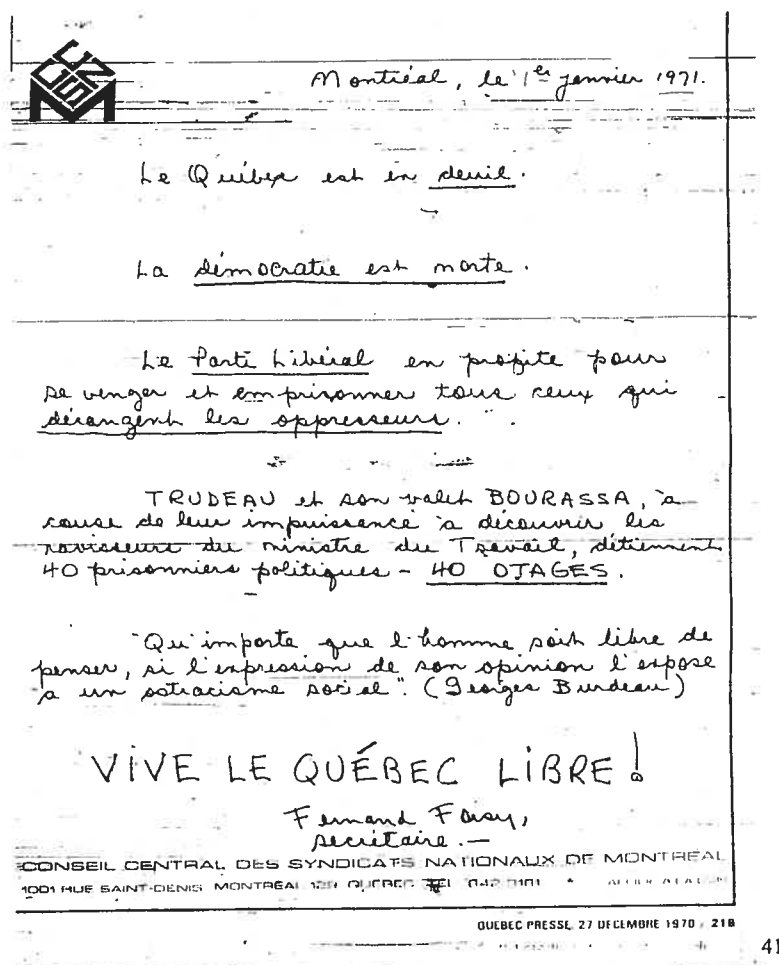
À ce sujet, voir également les archives du CCSNM, procès-verbaux des assemblées générales des 2 février 1969, 17 juin 1969 et 7 octobre 1969.

<sup>37</sup> « Chartrand à la cour d'appel », *Québec-Presse*, 16 novembre 1969, p.3.

<sup>38</sup> J-F Cardin, *Comprendre octobre 1970...*, p.151 à 160.

<sup>39</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du CCSNM du 2 février 1971, procès-verbal.

détenus sous la Loi des mesures de guerre, puisque leur président, Michel Chartrand, est emprisonné durant plusieurs mois. Ces prisonniers sont ni plus ni moins considérés comme des otages du pouvoir politique. Remettant en question l'emprisonnement de leur président et reprenant la relève en matière de critique, le Conseil organise des manifestations pour dénoncer leur emprisonnement ainsi que le « tripotage du judiciaire par la politique »<sup>40</sup>. Le 1<sup>er</sup> janvier 1971, le Conseil publie dans l'hebdomadaire *Québec-Press* un message annonçant l'arrivée de la nouvelle année :



À la suite de la crise d'Octobre, le thème de la démocratie devient omniprésent dans le discours du Conseil. La légitimité du système politique est contestée et le gouvernement Bourassa blâmé. Après un procès médiatisé, l'accusation contre « les

<sup>40</sup> « Manifestations simultanées à Montréal et à Québec », *Québec-Press*, 17 janvier 1971, p.17.



cinq » est cassée le 11 février 1971 et Chartrand libéré. Dans le rapport moral qu'il présente au congrès de 1971, le premier après la Crise, Michel Chartrand aborde ce problème directement :

« Or, il est temps que les éléments de la démocratie, les balbutiements de la démocratie du gouvernement par le peuple, pour le peuple et le gouvernement du peuple, c'est d'avoir un gouvernement responsable. (...) Mais dites-vous bien qu'on pense que c'est essentiel que les travailleurs vivent la démocratie élémentaire, pas juste en farce d'aller voter tous les quatre ans. Et qu'il faut absolument que le système électoral soit changé et la répartition aussi. Il faut cesser de laisser le pouvoir être usurpé»<sup>42</sup>.

Après les événements d'Octobre, un point de non retour est atteint au Conseil qui n'a désormais plus confiance dans les institutions politiques.

Le Conseil critique vivement l'ensemble des actions du gouvernement Bourassa, ne ratant aucune occasion pour démontrer son incompétence. Les qualificatifs servant à le décrire sont d'ailleurs peu flatteurs. Constamment ridiculisés, il est traité de bouffon et de marionnette du pouvoir capitaliste. Et les relations s'enveniment encore davantage suite à l'intervention législative répétée du gouvernement à l'occasion de conflits syndicaux majeurs comme lors des négociations du Front commun des syndicats des secteurs public et parapublic. En 1972, lorsque le gouvernement Bourassa force la fin de la grève au moyen d'une loi spéciale, la loi 19, le Conseil central de Montréal encourage les syndiqués au non-respect de la loi<sup>43</sup>.

En 1972, le Conseil fait l'analyse du *rapport Fantus*, commandé par le gouvernement en 1972 à la firme de Chicago pour rendre compte de la vision des industriels québécois, ontariens et américains du Québec comme lieu d'investissements. On y relève la tolérance du gouvernement envers les éléments radicaux et socialistes et la trop grande générosité de ses politiques sociales. Ces lois sociales de même que celles

---

<sup>41</sup> *Québec-Presse*, 27 décembre 1970, p.21B.

<sup>42</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1971, rapport moral du président Michel Chartrand, p.19.

<sup>43</sup> Jacques Rouillard. *Histoire du syndicalisme québécois*...p. 332 et suivantes.

concernant les droits linguistiques constitueraient selon le rapport des entraves à la liberté d'entreprise et inciteraient peu les industriels à venir investir au Québec<sup>44</sup>.

Le rapport attire la colère du Conseil qui y voit un exemple de soumission du gouvernement face aux compagnies multinationales. Le rapport est ainsi commenté dans un document distribué lors d'un congrès spécial en 1975 :

« Mais le patronat ne reste pas *géné* longtemps sans s'exprimer. D'ailleurs le gouvernement du Québec allait lui faciliter la chose en menant « l'enquête Fantus » (mai 1972) dont le rapport ne fut connu du public qu'au début de 1973. Dans le dossier Fantus on verra vite la pression des capitalistes sur le gouvernement pour obtenir « un climat politique plus sain », « de la main-d'œuvre en abondance » et des « syndicats moins radicaux ». Les exigences des grands patrons donnèrent vite des idées au servile gouvernement Bourassa. Décrets, poursuites selon la Loi 19, emprisonnements, etc...<sup>45</sup> »

Le rapport est employé pour blâmer les actions du gouvernement face aux travailleurs. Il est utilisé comme une preuve univoque de la duplicité et de la malhonnêteté du gouvernement qui apparaît comme un pantin au service du grand capital.

Le point de vue du Conseil est principalement diffusé dans les journaux syndicaux tel *Le Travail édition Montréal*<sup>46</sup>. Le gouvernement Bourassa y est présenté comme bourgeois, vendu à l'entreprise privée et américaine, ne veillant pas au bien-être des travailleurs québécois et ne souscrivant pas à une véritable démocratie. Ce discours nourrit aussi le nationalisme qui se développe au Conseil au cours de la décennie 1970 comme nous le verrons dans la dernière partie de ce chapitre.

Même s'il semble davantage correspondre aux intérêts des travailleurs, le PQ n'échappe pas aux critiques du Conseil central. S'il appuie ce parti aux élections de

<sup>44</sup> Archives du CCSNM, congrès spécial du CCSNM 1975. « Stratégie des compagnie et leurs gouvernements contre les travailleurs. »

<sup>45</sup> Archives du CCSNM, congrès spécial du CCSNM 1975. « Stratégie des compagnie et leurs gouvernements contre les travailleurs. »

<sup>46</sup> *Le Travail édition Montréal* est publié par le Conseil central de Montréal de 1970 à 1976. Sa publication est variable, mais il y a généralement une publication à tous les deux mois. Jusqu'en 1974, il est tiré à 60 000. Par la suite, son tirage est réduit à 35 000 exemplaires. On y publie des articles assez diversifiés portant entre autres sur l'actualité québécoise, l'évolution du mouvement syndical québécois, les activités du Conseil central et sur la solidarité internationale. Ce journal est principalement distribué aux syndiqués CSN de la région de Montréal, mais est également destiné à un lectorat de gauche.

1970, il se dissocie progressivement du PQ après le Front commun de 1972, où les députés péquistes votent en faveur de la loi 51 exigeant le retour au travail des grévistes d'Hydro-Québec<sup>47</sup>. En 1975, rien ne va plus entre les deux organisations, comme en témoigne cet extrait d'une intervention faite au congrès du Conseil central en 1975 :

« Je pense qu'avec les 10 ans d'expérience et notre appui catastrophique aux partis bourgeois et plus particulièrement le Parti québécois depuis trois, quatre ans, nous sommes en mesure maintenant de dire qu'il faut que nous nous donnions notre propre organisation politique, contrôlée par nous, avec un programme de revendications qui colle à la réalité des travailleurs, un programme dynamique, un programme anti-capitaliste »<sup>48</sup>.

Après l'arrivée du Parti québécois au pouvoir en 1976, le Conseil ne mâche pas ses mots envers le gouvernement. Dès le congrès de 1977, Michel Chartrand critique durement l'ambivalence du Parti québécois : « Quand le PQ se dit un parti de toutes les classes, il est donc pour la classe des exploités. Quand il est pour la classe des exploités, il ne peut pas être pour la classe des exploités. Il ne peut pas faire la quadrature du cercle; cela ne s'est jamais fait »<sup>49</sup>.

En somme, le discours du CCSNM montre une critique radicale non seulement des partis politiques au pouvoir, mais aussi plus fondamentalement du système politique et de ses institutions.

### 3.1.3 : *Le gouvernement fédéral n'est pas à l'abri des attaques*

Le gouvernement fédéral n'est pas à l'abri des reproches, bien au contraire. Dès l'arrivée de la nouvelle équipe à l'exécutif du Conseil, l'affaire des *Gars de Lapalme* devient un dossier chaud. Elle implique les camionneurs de la compagnie *Lapalme*, à qui le ministère des Postes a retiré le contrat du transport postal à Montréal pour le faire effectuer par ses propres employés<sup>50</sup>. Ottawa accepte d'intégrer ces travailleurs au ministère, mais refuse de reconnaître leur syndicat distinct affilié à la CSN. La CSN et

<sup>47</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du 23 avril 1972, procès-verbal.

<sup>48</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1975. Colloque régional sur le capitalisme.

<sup>49</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1977, rapport moral du président Michel Chartrand.

<sup>50</sup> Desmond Morton, *Working people. An Illustrated History of Canadian Labour, 1800-1991*, Toronto, McClelland and Stewart, 1992, p. 267.

le Conseil central s'impliquent énergiquement dans ce dossier au nom de la liberté d'association<sup>51</sup>. Cette épopée se solde finalement par l'échec des camionneurs en 1972. Dans le contexte survolté du début des années 1970, ce conflit ponctué de manifestations et d'échanges entre des membres du Conseil central et des ministres du gouvernement Trudeau devient en quelque sorte le symbole, aux yeux du Conseil, d'une lutte élargie opposant des travailleurs québécois au gouvernement canadien.

Après les événements d'Octobre, la critique du Conseil envers le gouvernement Trudeau se durcit. Nous assistons alors à une condamnation directe de l'action du gouvernement fédéral et à la montée d'un discours indépendantiste. À la suite de l'invitation de diverses organisations syndicales, le président du Conseil entreprend alors un périple au Canada afin d'expliquer la volonté québécoise d'autodétermination<sup>52</sup>. Cette tournée d'information se veut une riposte à la vision pancanadienne défendue par le gouvernement Trudeau. Dès 1971, lors du premier congrès suivant la crise d'Octobre, le discours nationaliste se radicalise. Michel Chartrand termine d'ailleurs son rapport au congrès en scandant :

« Il faudra collaborer avec la jeunesse pour lui ôter les entraves qu'elle a dans son chemin, et lui permettre de bâtir une société où il va y avoir plus de solidarité, plus de fraternité, pour avoir enfin des MONTRÉALAIS LIBRES, des QUÉBÉCOIS LIBRES, dans un QUÉBEC LIBRE »<sup>53</sup>.

Lors des élections fédérales de 1969, le Conseil avait, pour la première fois de son histoire, appuyé de façon explicite un parti politique. Il avait conseillé à ses membres de voter pour le Nouveau Parti Démocratique (NPD) dont les revendications s'apparentaient à celles des travailleurs<sup>54</sup>. Cet appui n'est pas renouvelé aux élections de 1972 et de 1974, où le comité exécutif du CCSNM recommande à ses membres « d'annuler leur vote et d'inciter les Québécois à en faire autant afin de ne pas être complices des turpitudes des partis fédéraux et manifester leur volonté de se donner un gouvernement bien à eux au niveau provincial »<sup>55</sup>. L'annulation du vote contraste avec

<sup>51</sup> « Duplessis: Murdochville. Trudeau : Lapalme ». *Québec-Presse*, 12 avril 1970, p.44.

<sup>52</sup> « Chartrand en tournée au Canada », *Québec-Presse*, 14 avril 1971, p.2A.

<sup>53</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1971, rapport du président p.20.

<sup>54</sup> Unité Ouvrière. « Le Conseil Central de Montréal et son histoire ». *Unité Ouvrière*, 2, avril 1978, p.23.

<sup>55</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du CCSNM, 19 septembre 1972, procès-verbal.

la position des autres centrales syndicales, comme la FTQ, qui recommande à ses membres de voter pour le NPD. L'attitude contestataire du CCSNM tire sa source d'une volonté d'affirmer l'indépendance du Québec, comme nous le verrons dans la dernière partie.

Le renouvellement de la recommandation en 1974 d'annuler le vote fait toutefois l'objet de protestations. Certains préfèrent donner leur appui au NPD à cause de son programme progressiste. L'hebdomadaire *Québec-Press* fait écho à cette division. Et, Michel Chartrand d'avouer: « La dernière fois, on a recommandé l'annulation et c'est encore ce que je pense cette année. Les élections fédérales, c'est de la bouffonnerie. On n'a plus rien à faire là-bas. Et non, je ne suis pas sûr que la majorité de l'exécutif soit d'accord avec ma position cette année »<sup>56</sup>.

Cette recommandation est aussi justifiée par une critique du gouvernement canadien accusé de complicité avec l'impérialisme américain. En effet, après le coup d'État de Pinochet au Chili en 1973, le gouvernement canadien a maintenu ses relations diplomatiques et économiques avec ce pays. Ce geste est interprété par les délégués du Conseil comme une preuve de l'irresponsabilité sociale et politique du gouvernement qui se plie à la volonté des multinationales. C'est pourquoi d'ailleurs le Conseil appuie le comité de solidarité Québec-Chili:

« Le Comité de Solidarité Québec-Chili vous demande d'apporter votre contribution à un "Fonds de Secours" pour venir en aide au peuple chilien dont le sort dépend un peu de nous tous, LES COMPAGNIES MULTINATIONALES qui opèrent au Canada et au Québec ONT DONNÉ DES MILLIONS pour écraser le peuple chilien qui s'était choisi, démocratiquement un gouvernement »<sup>57</sup>.

Ce dossier continue de faire l'objet de protestations à l'égard du gouvernement canadien dans les années qui suivent.

La critique du gouvernement Trudeau atteint finalement son paroxysme lors de la crise inflationniste et l'imposition du gel des salaires (Loi C-73) de 1975 à 1977. En

---

« Les syndiqués doivent annuler leur vote (M. Chartrand) », *Le Devoir*, 20 septembre 1972, p.6.

<sup>56</sup> « Élections fédérale », *Québec-Press*, 2 juin 1974, p.2. « La langue française au Québec/Élections fédérales », *Le Travail édition Montréal*, 11 juin 1974, p.7.

effet, le gouvernement fédéral décide de limiter les hausses des salaires afin de contrôler l'inflation galopante. Cette décision soulève une vague de contestation dans les centrales syndicales, particulièrement au Conseil central. Même reproche pour la Loi 64, équivalent québécois de la Loi C-73, qui s'applique aux secteurs économiques relevant de la juridiction provinciale. En 1975, le Conseil central tient un congrès spécial afin d'établir un plan d'action au sujet de ces deux lois qui n'ont pas « d'autre but que de geler les salaires et de forcer les travailleurs à se battre avec plus d'acharnement encore. Protéger les profits des capitalistes et faire porter la crise économique actuelle par les travailleurs syndiqués ou non »<sup>58</sup>.

À ce congrès, une première résolution rejette complètement la loi anti-inflation considérée comme anti-ouvrière et anti-syndicale<sup>59</sup>. Les délégués votent plusieurs moyens de pression afin de faire revenir le gouvernement fédéral sur sa décision de geler les salaires. En plus, le Conseil décide d'appuyer le front commun des centrales canadiennes ainsi que la tenue d'une grève générale à l'échelle canadienne pour exiger le retrait des lois C-73 et 64 :

« Attendu que la loi Trudeau est l'expression d'une attaque généralisée de la bourgeoisie canadienne contre le mouvement ouvrier; (...) attendu le rejet unitaire et la contestation du plan Trudeau par toutes les organisations ouvrières. Il est proposé que le congrès du CCSNM appelle les centrales syndicales à recommander une grève générale à tous les travailleurs (public et privé) au Québec et à l'échelle canadienne contre le plan Trudeau (...) »<sup>60</sup>

En somme, malgré ses bonnes intentions de départ, le Conseil ne semble pas véritablement aller au-delà de l'action politique telle que pratiquée habituellement par la CSN. À l'exception de rares occasions, lors de campagnes électorales où il conseille à ses membres d'appuyer le PQ en 1970 ou aux élections fédérales de 1969 où il appuie explicitement le NPD, l'action politique du Conseil central se confine à un discours de contestation politique. Outre l'expérience du FRAP en 1970 où le Conseil participe politiquement, peu de résultats concrets découlent du discours de l'organisme. Bien

<sup>57</sup> « Le 6 avril un fête pour le Chili », *Le Travail édition Montréal*, avril 1974, p.16.

<sup>58</sup> Archives du CCSNM, congrès spécial du CCSNM 1975. Document d'information sur le Bill C-73.

<sup>59</sup> Archives du CCSNM, congrès spécial du CCSNM 1975, procès-verbal.

<sup>60</sup> *Idem.*

qu'il se manifeste timidement sur la scène politique et que ses tentatives pour mettre sur pied un parti de travailleurs échouent, il faut toutefois mettre en évidence que le Conseil central est l'organisme syndical à la CSN qui pousse le plus loin l'audace politique à cette époque. Son action politique se manifeste également à travers le débat portant sur la question nationale.

### **3.2 : La question nationale**

Progressivement, la critique face à l'administration Drapeau et aux gouvernements Bourassa, Lévesque et Trudeau amène les membres du Conseil à mettre plus d'emphase sur la dimension nationale. Bien qu'il adopte des positions nationalistes tout au long de la période étudiée, nous observons une corrélation entre sa désillusion face aux diverses instances politiques et la consolidation de son projet nationaliste. Le nationalisme du Conseil central passe d'un discours plutôt modéré exigeant le respect des droits linguistiques des francophones à une vision définitivement indépendantiste. En effet, il culmine, à la veille du référendum de 1980, avec la prise de position en faveur du « oui critique ». Cette évolution est parallèle au discours politique contestataire tout en étant influencée par celui-ci. En outre, le Conseil est un des premiers à tracer aussi clairement un lien entre la question sociale et la question nationale dans le mouvement syndical.

#### *3.2.1 : Le débat linguistique*

La langue représente la pierre angulaire de la définition identitaire nationale des Québécois. Ainsi, l'action des centrales syndicales face au nationalisme s'est souvent exprimée par l'intermédiaire du débat linguistique qui rejoint, à partir des années 1960, une dimension politique allant au-delà de l'appartenance culturelle. Au Conseil central, le nationalisme apparaît d'abord en réaction à la controverse entourant le statut de la langue française à la fin des années 1960. Inévitablement, l'atmosphère politique présente dans l'ensemble de la société québécoise à cette époque influence son discours. Le Québec est alors secoué par une prise de conscience aiguë de l'infériorité de la

langue française, particulièrement dans le milieu du travail<sup>61</sup>. De surcroît, l'arrivée de Michel Chartrand, reconnu pour ses positions nationalistes plus fermes, génère un discours plus revendicateur.

Le projet de francisation de l'Université McGill en mars 1969 agit comme un catalyseur et amorce la prise de conscience nationaliste du CCSNM<sup>62</sup>. La même année se produit l'affaire des écoles de St-Léonard, mettant en évidence l'assimilation des immigrants à la culture anglophone. En outre, l'adoption de la loi 63 à la fin de 1969 qui confère aux parents le libre choix de la langue d'enseignement de leur enfant renforce la prise de conscience nationaliste<sup>63</sup>. Perçue comme favorisant l'anglicisation des nouveaux arrivants, la loi est fortement contestée, comme l'ensemble du gouvernement Bertrand d'ailleurs. Des manifestations et des assemblées de protestation sont organisées. À l'encontre de la position de la CSN qui se refuse de verser dans une politique trop radicale, le Conseil dénonce le projet de loi 63, favorise la priorité du français et se joint au Front du Québec français en participant intensivement à ses activités<sup>64</sup>.

Il convient de mentionner la participation importante des délégués du Conseil central dans l'organisation du Front du Québec français (FQF). Le FQF, dont le porte-parole est François-Albert Angers, est composé entre autres de la Société nationale populaire, de la Société nationale des Québécois, des Chevaliers de l'indépendance, du Club fleur de lys de Montréal et du Conseil central de Montréal. Le Conseil est le seul organisme syndical à participer au FQF qui regroupe des organisations nationalistes. La même année, le Conseil se prononce définitivement en faveur de l'unilinguisme français<sup>65</sup>.

---

<sup>61</sup> Jacques Rouillard, « La CSN et la protection de la langue française (1921-1996) », dans *La CSN : 75 ans d'action syndicale et sociale*, sous la direction de Y. Bélanger et Robert Comeau (dir.). Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1998, p.12-16-17.

<sup>62</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du 18 mars 1969, procès-verbal.

<sup>63</sup> Archives du CCSNM, assemblées générales du 16 septembre 1969, du 7 octobre 1969 et du 18 novembre 1969, procès-verbaux.

<sup>64</sup> À ce sujet, voir Denis Turcotte, *La culture politique du Mouvement Québec Français*, Québec, Centre international de recherche sur le bilinguisme, 1976, p.10.



Lors d'une assemblée tenue en novembre 1969, où près de 500 personnes sont présentes, le projet de loi no 1 sur le statut de la langue française au Québec est présenté aux délégués du Conseil. Élaboré par le Front du Québec français, il vise à remplacer le projet de loi 63<sup>66</sup>. Contrairement à la loi 63 qui autorise le libre choix de la langue d'enseignement au Québec, le projet de loi no 1 affirme la primauté du français comme langue officielle du Québec, notamment au niveau de la langue de travail, d'enseignement et d'affichage. Peu de temps avant que ce projet soit adopté par l'assemblée, Michel Chartrand explique:

« Autrement dit, ce que nous voulons, c'est que le Québec soit reconnu comme un pays français. La population québécoise qui a même bâti des écoles italiennes-françaises pour la majorité des immigrants des pays italiens, a été des plus tolérantes. Le Québec respecte les gens qui ne sont pas de langue française, dont la langue française n'est pas la langue maternelle. Tout le monde doit savoir, au Québec et en dehors du Québec, que le Québec est un pays français, et personne dans le Québec ne doit se voir refuser un emploi parce qu'il ne parle que le français»<sup>67</sup>.

Ce texte situe bien les motifs du Conseil pour réclamer le respect des droits linguistiques. Comme nous le verrons, sa position influencera la même année le point de vue de la CSN.

Les dossiers de la langue de travail et d'enseignement font l'objet de plusieurs débats au Conseil qui reste actif par la suite au sein du Mouvement du Québec français et continue de se battre pour faire du français la seule langue officielle au Québec<sup>68</sup>. Les délégués adoptent également au congrès de 1972 une résolution allant plus loin et faisant du « français la seule langue du peuple québécois »<sup>69</sup>.

Au congrès de 1974, les délégués adoptent même une résolution portant sur la langue d'enseignement qui signifie la disparition des écoles anglaises au niveau secondaire et universitaire:

---

<sup>65</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du 18 novembre 1969, procès-verbal.

<sup>66</sup> *Idem*.

<sup>67</sup> *Idem*.

<sup>68</sup> « MQF, notre État français, nous l'aurons! », *Québec-Presse*, 19 mars 1972, p.7.

<sup>69</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM de 1972, procès-verbal.

« Il est résolu que les enfants des immigrants aient une éducation dans leur langue pour leur permettre de passer de leur langue maternelle au français mais qu'après le primaire, la langue d'enseignement dans les écoles et dans les universités soit le français avec une langue seconde et que cette recommandation soit faite au bureau et au conseil confédéral et au congrès de la CSN»<sup>70</sup>.

Cette prise de position s'effectue en réponse à la présentation de la loi 22 par le gouvernement Bourassa la même année. Cette loi officialise le statut du français au Québec et en assure la primauté dans divers secteurs, notamment dans le monde du travail. L'accès des enfants aux écoles anglophones est limité et ceux-ci doivent prouver leur compétence linguistique au moyen d'examens. Néanmoins, cette loi est jugée au Conseil central comme une mesure insuffisante pour assurer les droits linguistiques et la survie du français au Québec<sup>71</sup>.

Après l'arrivée du Parti québécois, la loi 101 est votée en 1977. Dans l'ensemble, les centrales syndicales, y compris la CSN, s'avouent satisfaites de cette loi qui assure la primauté de la langue française dans tous les secteurs, notamment dans les milieux de travail et au niveau de l'affichage public<sup>72</sup>. Cependant, le Conseil central n'est pas d'accord, considérant qu'elle n'améliore pas véritablement le sort de la langue française chez les travailleurs:

« Dans la mesure cependant, où la loi 101 veut effectuer un transfert de pouvoir en faveur des francophones et non pas seulement faire en sorte que les anglophones parlent français, nous constatons que les mesures sont très limitées. Et encore, ce n'est pas surtout la collectivité francophone qui va bénéficier des effets concrets de la loi mais plutôt les cadres et les professionnels. Le PQ a peut-être choisi de promouvoir la langue française, mais pas la vaste majorité de ceux qui la parlent »<sup>73</sup>.

Le Conseil central se porte donc très tôt à la défense de la langue française et influence fortement la CSN dans ses prises de position.

<sup>70</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, rapport du secrétaire, p.28.

<sup>71</sup> « Unilinguisme français à partir du secondaire », *Le Travail édition Montréal*, avril 1974, p.3.

<sup>72</sup> Jacques Rouillard, « La CSN et la protection de la langue française (1921-1996) », dans *La CSN : 75 ans d'action syndicale et sociale*, sous la direction de Y. Bélanger et Robert Comeau (dir.). Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1998, p. 20; R., Durocher, P-A Linteau, J.-C. Robert et F. Ricard, *Histoire du Québec contemporain...*p.605 à 607.

<sup>73</sup> Archives du CCSNM, document de réflexion rédigé par le CCSNM. « Le mouvement ouvrier et la question de l'indépendance au Québec », 1978, p.46.

Comme nous le verrons, son argumentation lie la question linguistique à son analyse critique de la condition des travailleurs francophones. En effet, dès la fin des années 1960, le Conseil commence à tenir un discours montrant les liens étroits entre l'oppression économique et nationale vécue par les travailleurs. Le statut précaire du français, par exemple, est perçu comme un signe de l'oppression nationale et économique des francophones. Trop souvent, les travailleurs francophones doivent maîtriser deux langues pour pouvoir travailler. Comme certains d'entre eux chôment parce qu'ils ne parlent pas anglais, la langue devient un problème social et syndical<sup>74</sup>. Par conséquent, il devient difficile d'isoler la variable nationaliste dans notre analyse puisque le lien entre les oppressions sociale et nationale est très étroit. Les prises de positions nationales du Conseil s'effectuent souvent dans le cadre du débat entourant l'appui au Parti québécois.

### 3.2.2 : *Socialisme, indépendance et appui au Parti québécois*

De même, le Conseil établit un lien entre la situation politique des Québécois au Canada et la nécessité de l'avènement du socialisme. Aux élections de 1970, le CCSNM appuie le Parti québécois et conseille à ses membres de voter pour lui<sup>75</sup>. Il milite même pour rendre fériée la journée des élections, le 29 avril, afin de permettre aux travailleurs de s'impliquer dans le parti de leur choix sans perdre une journée de salaire<sup>76</sup>.

L'appui au PQ est réitéré en 1971. Cependant, une certaine prudence s'installe. S'il est conseillé aux travailleurs de voter pour lui, on fait valoir qu'il ne s'agit pas de la meilleure option puisqu'il serait préférable de voter pour un parti des travailleurs. Tout au long de la période, le Conseil échoue dans ses tentatives pour mettre sur pied un tel parti. Il ne perd cependant jamais cette option de vue et insiste fortement sur le fait que s'il appuie le Parti québécois, il le fait à la condition «que les changements

<sup>74</sup> « La CSN en faveur de l'unilinguisme « c'est un problème syndical » (Michel Chartrand) », *Québec-Press*, 26 octobre 1969, p. 4.

<sup>75</sup> « Le Conseil central de Montréal pour le PQ », *Québec-Press*, 12 avril 1970, p.44.

« Le Conseil central de Montréal et le Parti Québécois », *Le Devoir*, 9 avril 1970, p.1A.

« Le Conseil central de la CSN se prononce en faveur du PQ », *Le Devoir*, 9 avril 1970, p.3.

<sup>76</sup> « À la CSN. 29 avril: jour férié pour tous les travailleurs », *Québec-Press*, 22 mars 1970, p.7A.

constitutionnels soient dans l'optique de la libération économique et sociale des travailleurs»<sup>77</sup>. L'émancipation nationale se dissocie rarement de l'objectif, considéré comme prioritaire, qu'est la libération économique et sociale des travailleurs à travers l'avènement du socialisme.

À son congrès de 1970, le Conseil a d'ailleurs établi une relation directe entre les questions sociale et nationale. Aucune résolution n'est adoptée directement sur ce sujet, mais le discours tenu par le président demeure révélateur:

« Aux élections, le CCSNM avait marqué une préférence pour le PQ, parce que, disions-nous, il veut essayer de régler des problèmes constitutionnels. (...) Alors nous disions: le parti qui veut discuter des changements constitutionnels, nous sommes d'accord avec lui, malgré que nous ne soyons pas parfaitement d'accord avec son programme, sa législation ouvrière, sa législation économique que nous ne trouvons pas assez radicales. Nous croyons que les changements constitutionnels doivent être faits en fonction de la libération économique et de la libération sociale des travailleurs»<sup>78</sup>.

L'indépendance n'est pas envisagée sans le socialisme. L'optique du Conseil central comporte certaines similitudes avec la vision du FLQ et celles proposées par d'autres groupes nationalistes à cette époque<sup>79</sup>.

Ce discours est renforcé après la crise d'Octobre et l'application de la Loi des mesures de guerre, qui est perçue comme une façon de mater le Québec. Comme l'écrivent Louis Favreau et Pierre L'Heureux, « par ce geste, Trudeau vient de sceller, au Québec, l'alliance entre la lutte nationale et la lutte sociale »<sup>80</sup>. C'est effectivement ce qui se produit au Conseil central de Montréal, où, à partir de ce moment, les deux luttes s'avèrent indissociables. En outre, la crise d'Octobre contribue à stimuler la critique du Conseil envers les divers paliers de gouvernement. Ces événements nourrissent le mécontentement des syndiqués et permettent aux délégués du Conseil de démontrer l'importance, pour le Québec, de se doter au plus tôt de ses propres institutions démocratiques, indépendantes et socialistes.

<sup>77</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1971, procès-verbal du congrès, résolution 10 adoptée.

<sup>78</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, rapport moral du président, p.11.

<sup>79</sup> J-F Cardin, *Comprendre Octobre 1970...*

<sup>80</sup> Louis Favreau et Pierre L'Heureux, *Le projet de société de la CSN, de 1966 à aujourd'hui...*p.56.

Ce n'est qu'au congrès de 1972 qu'une résolution est adoptée endossant officiellement l'indépendance du Québec. Bien que le discours du Conseil et certaines actions laissent peu de doute quant à ce sujet, aucune résolution n'avait encore été adoptée appuyant la souveraineté du Québec. Au congrès de 1972, des positions radicales sont adoptées. Les délégués délaissent alors l'appui direct au Parti québécois et vont au-delà de son programme. De façon claire, ils votent des résolutions visant à réaliser l'indépendance et le socialisme au Québec :

« 2. Objectifs à court terme: A) que nous fassions ressortir dans chaque bataille les intérêts de classe de l'ensemble des travailleurs contre les intérêts de classe des capitalistes et de leur État anti-démocratique. B) que nous forjions des liens solides entre les divers groupes de travailleurs en lutte, par la construction progressive de la force politique organisée des travailleurs au fur et à mesure que la situation nous le permettra. C) nous revendiquions, contre la démocratie libérale, des mécanismes électoraux vraiment démocratiques (représentation proportionnelle). D) nous passions à l'offensive sur le plan municipal et scolaire par le regroupement politique des travailleurs et des organisations progressistes E) nous réalisions l'indépendance du Québec. »

Au congrès de 1973, la perception du PQ change dramatiquement:

« Quand on entend le Parti québécois nous dire, vous savez les classes, nous autres on est contre ça, ben c'est des caves, c'est les mêmes 7 gars dans l'opposition qui ont voté pour briser la grève légale de l'Hydro, qu'est-ce qu'ils vont faire rendus au pouvoir. L'indépendance politique oui, l'indépendance nationale oui, mais l'indépendance nationale et politique au Québec ne se séparent pas de l'indépendance économique et de la promotion de la classe ouvrière»<sup>81</sup>.

À ce congrès, les délégués du Conseil adoptent une motion de blâme à l'égard des députés du Parti québécois ayant voté pour la loi mettant fin à la grève des employés d'Hydro-Québec. À partir de là, les délégués et la direction du Conseil demeurent très critiques à l'égard du PQ. Ils encouragent néanmoins les syndiqués à voter pour ce parti aux élections d'octobre 1973, mais ils n'endossent plus la candidature de députés. De plus en plus, le Conseil développe un discours indépendantiste différent de celui du PQ en mettant l'accent sur la nécessité de parvenir au socialisme.

---

<sup>81</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1973, rapport moral du président, p.8.

Le PQ fait l'objet d'une remise en question encore plus importante après son élection en 1976. Il semble bien que des éléments de la gauche radicale (Parti communiste ouvrier, etc.) au sein du Conseil influencent ses prises de position. Ces organisations critiquent fortement le PQ en l'accusant d'être un parti bourgeois et elles commencent à proposer l'annulation du vote au référendum de 1980. Il nous est difficile de déterminer dans quelle mesure les militants de ces groupes radicaux ont pu influencer le débat sur la question nationale. Toutefois, certains faits nous laissent croire que ces groupes ont eu une influence sur le Conseil. Nous approfondirons ce thème dans le prochain chapitre.

Après l'élection du PQ en 1976 et l'approche du référendum, la CSN est appelée à se prononcer sur l'indépendance du Québec. Ce débat s'effectue d'abord dans les conseils centraux et les fédérations. Le Conseil central de Montréal adopte des résolutions visant à établir une position de base en vue du référendum. L'option du PQ est rejetée au nom du principe que la lutte de libération nationale ne peut être qu'une lutte pour le socialisme :

« Parce que le PQ ne répond pas aux revendications des travailleurs pour un Québec indépendant et socialiste jamais le mouvement syndical ne pourra s'appuyer sur le PQ pour atteindre ses objectifs; (...) pour une véritable libération du Québec, faite en fonction de nos intérêts, il est nécessaire et urgent que les travailleurs du Québec se dotent d'une organisation politique autonome »<sup>82</sup>.

Un comité ayant pour mandat de rédiger un document de réflexion sur l'indépendance est formé à ce congrès. Il produit un texte intitulé *Le mouvement ouvrier et la question de l'indépendance au Québec* où on y retrace l'évolution historique de la lutte nationale au Québec. Le document rend compte aussi de la difficulté pour les travailleurs et le mouvement syndical d'établir une prise de position en l'absence d'un parti de travailleurs. Le document conclut en réaffirmant l'urgence de lutter contre l'oppression nationale du peuple québécois, tout en critiquant les orientations péquistes.

---

<sup>82</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1978, procès-verbal du congrès.

Peu de temps avant le référendum, le Conseil central travaille à mettre au point la position qu'il compte présenter et défendre au Conseil confédéral de la CSN. Il veut influencer l'option que la CSN adoptera. Les 17 et 24 mars 1980, des réunions se tiennent au Conseil central et le 24 mars, les délégués entérinent cette résolution:

« Que le Conseil central de Montréal réaffirme son opposition au projet de « souveraineté-Association » du Parti québécois, qui ne répond pas aux revendications pour un Québec indépendant et socialiste, mette de l'avant une position autonome de travailleurs brisant ainsi le monopole du Parti québécois sur l'interprétation à donner aux résultats du référendum et recommande à ses membres de se prononcer pour un OUI critique au référendum, c'est-à-dire un OUI qui exprime d'abord et avant tout la volonté du peuple québécois de résister à l'oppression nationale en affaiblissant la bourgeoisie canadienne et son principal instrument, l'État fédéral »<sup>83</sup>.

Globalement, cette position respecte le discours tenu par le Conseil depuis 1972, en rejetant le projet de société du PQ, mais en soutenant malgré tout le projet indépendantiste. Les délégués se prononcent ainsi contre le projet de souveraineté-association qu'ils jugent trop timide tout en encourageant les travailleurs à voter «oui» au référendum. Le «oui» est cependant un «oui critique» pour se distinguer de celui du PQ. L'indépendance du Québec est approuvée parce qu'elle serait un pas vers la construction d'une société nouvelle, dont bénéficieraient grandement les travailleurs. Cette position est encore celle défendue par le Conseil central aujourd'hui.

L'adoption précoce d'une position favorisant l'indépendance du Québec, dès 1972, par le Conseil central de Montréal influence inévitablement, comme nous le verrons, la position globale de la CSN en regard de la question nationale.

\*\*\*

Tout au long de la période étudiée, le Conseil se montre très critique envers le système économique et politique tout comme envers les partis et les hommes politiques. Il réalise ainsi un des objectifs fixés aux conseils centraux par le *Deuxième front*. Il va même plus loin en encourageant la mise sur pied d'un nouveau parti correspondant

---

<sup>83</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du 24 mars 1980, procès-verbal.

mieux aux besoins des travailleurs. Toutefois, les tentatives de mise sur pied d'un tel parti échouent et l'implication politique du Conseil se trouve davantage dans le discours que dans l'action.

Ainsi, les actions du Parti civique de Jean Drapeau sont scrutées sous tous les angles, puis dénoncées. Les partis libéraux québécois et canadien subissent également les foudres du Conseil et même du Parti québécois jugé comme un parti bourgeois. La volonté du Conseil d'établir une société socialiste colore sa critique qui devient virulente à mesure qu'on avance dans les années 1970. La crise d'Octobre notamment radicalise sa critique sociale et oriente le Conseil vers l'appui à l'indépendance du Québec.

Mais le projet national du PQ est jugé trop timide et le Conseil élabore un projet nationaliste indépendantiste liant l'oppression sociale et nationale des Québécois. Ce lien conduit au « oui critique » du Conseil à la veille du référendum de 1980. Cette option est à l'image de l'ambivalence régnant au Conseil au cours de la décennie 1970 au sujet de la question nationale. Il y a une volonté bien affirmée de faire du Québec un pays souverain et de rompre avec les institutions fédérales. Mais l'option du Parti québécois est rejetée. Aussi, en l'absence d'un parti des travailleurs pouvant réaliser pleinement le projet politique liant indépendance et socialisme, le Conseil opte pour un « oui critique » au référendum de 1980, option considérée comme la plus valable pour les travailleurs.



## Chapitre 4

### Solidarité et luttes de classes : du *Deuxième front* au socialisme

La radicalisation des centrales syndicales se caractérise principalement par le virage idéologique qu'elles entreprennent vers le milieu des années 1960 alors qu'elles raffermissent leur critique du capitalisme. Par la publication de manifestes d'inspiration marxiste, elles présentent un projet socialiste à leurs membres. La première centrale à initier le mouvement est la CSN qui diffuse en 1971 un document intitulé *Ne comptons que sur nos propres moyens* dans lequel elle dénonce le système capitaliste et propose le socialisme démocratique comme solution de rechange. Bien que moins radicaux, d'autres documents publiés précédemment témoignent de la rapidité de la progression idéologique de la centrale. Ainsi, bien que la CSN ait toujours rejeté le libéralisme dans sa forme la plus intégrale, la promotion du socialisme est largement influencée par le contexte sociopolitique du Québec. Cette évolution qui touche l'ensemble de la centrale est accueillie avec enthousiasme par le Conseil central de Montréal qui s'implique dans l'élaboration et l'application du nouveau projet de société.

Le discours contestataire du CCSNM ne s'articule pas seulement au niveau de la politique comme nous l'avons démontré dans le chapitre précédent, mais rejoint des dimensions sociales et économiques. En visant l'élaboration d'un projet de société tendant vers le socialisme, le Conseil récuse du même coup le système capitaliste qui est considéré comme la principale source des problèmes affectant les travailleurs. L'importance qu'y occupe le projet socialiste nous amène à nous intéresser au cheminement de cette idée au cours de la période 1968-1980. Dans le présent chapitre, nous verrons comment le projet de société progresse au Conseil central en passant d'une application des idées du *Deuxième front*<sup>1</sup> à un socialisme plus affirmatif.

\*\*\*

## 4.1. La révolution socialiste

Le projet de société du Conseil central est influencé par l'idéologie de la CSN ainsi que par le discours tenu par certains intellectuels québécois. Il conserve néanmoins des caractéristiques propres et possède une dynamique spécifique. Bien que le Conseil accueille favorablement les rapports moraux de la CSN, il va au-delà de ceux-ci dans sa contestation du système capitaliste.

### 4.1.1. : *Le Deuxième front*

En 1966 et en 1968, le président de la CSN, Marcel Pepin, rédige deux rapports moraux qui influencent l'évolution idéologique de la centrale. *Une société bâtie pour l'homme* (1966) et *Le Deuxième Front* (1968) se posent comme les manifestes d'une période marquante dans l'histoire de la CSN. Ils expriment la désillusion face aux réalisations inachevées de la Révolution tranquille. Dans *Une société bâtie pour l'homme*, Pepin conseille aux militants d'accentuer leur critique de la société. Le pouvoir important du capital entraînerait un développement chaotique de la société, où l'État est à la solde du capital : « La vérité, c'est que le capital a les moyens qu'il faut pour intimider l'État si nécessaire »<sup>2</sup>.

En 1968, la publication du rapport intitulé *Le Deuxième Front* donne une légitimité considérable à une réflexion déjà initiée à la CSN<sup>3</sup>. Ce document a une incidence sur la radicalisation de la centrale, mais encore davantage sur l'évolution de son projet de société. Ce rapport critique durement le système capitaliste qui n'aspire qu'à la rentabilité au détriment des travailleurs. C'est pourquoi, l'action syndicale, celle du premier front, n'apparaît plus suffisante. Il faut « déborder le cadre de la négociation

---

<sup>1</sup> Nous utilisons le terme «Deuxième front» (avec une majuscule) lorsque nous référons au rapport moral de Marcel Pepin ou à la philosophie découlant de ce document. Parallèlement, le terme « deuxième front » désigne l'action syndicale s'exerçant à l'extérieur de la négociation des conventions collectives.

<sup>2</sup> Marcel Pepin, *Le nécessaire combat syndical*, Montréal, ACFAS, 1987, p.34.

<sup>3</sup> L. Favreau, P. L'Heureux, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui*, Montréal, Vie ouvrière, 1984, p.27 à 123 et annexes.

collective pour entreprendre des luttes sur le plan sociétal »<sup>4</sup>. La formation de comités d'action politique est encouragée et l'implication au niveau de la défense des locataires et de la protection des consommateurs est privilégiée. Ainsi, l'ouverture du *deuxième front* suscite une prise de conscience du rôle des centrales syndicales et des travailleurs comme force sociale. Cette réflexion donne le coup d'envoi à une conscientisation qui marquera profondément l'action de la centrale au cours de la décennie suivante.

Au CCSNM, ce rapport moral reçoit un accueil chaleureux et est appliqué avec zèle. La défense des locataires, des consommateurs et la protection de l'environnement constituent des avenues d'intervention préconisées pour appliquer les directives énoncées dans le *Deuxième Front*. Force est de constater que la réflexion sur ce sujet était déjà enclenchée au Conseil et que les membres n'attendaient que ce signal d'envoi de la part du président de la CSN pour s'investir sur ce front<sup>5</sup>.

Le dossier de la défense des locataires s'avère une des premières actions entreprises par le Conseil central dans l'esprit du *Deuxième front*. Le secteur du logement fait l'objet d'une crise notable à Montréal et le Conseil central tente de favoriser la création de logements à prix modiques<sup>6</sup>. Dans un rapport qu'il présente lors d'une assemblée générale en 1969, le responsable du comité des locataires, Pierre Jauvin, décrit le but du projet :

« Pour ouvrir le deuxième front, ce qui était pensable au départ, c'était de fonder des associations de locataires réparties à travers la ville de Montréal. (...) Pour information sur le plan de vos droits comme locataires, vous pouvez téléphoner au Conseil central. Le but fondamental, c'est de regrouper par la base, c'est-à-dire par les quartiers et éventuellement de se débarrasser de certains bonhommes comme l'administration Drapeau-Saulnier. Carrément, il faut passer à partir d'une dimension sociale, à une dimension politique et arriver à les débarquer une fois pour toutes, que ce soit les travailleurs qui mènent. Les Comités d'action politique avec les permanents et les citoyens locataires, les syndiqués et les non syndiqués : si on n'est pas capables d'ébranler le système capitaliste et

<sup>4</sup> J. Rouillard, *Histoire de la CSN 1921-1961*, Montréal, Boréal Express, 1981, p.230.

<sup>5</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, rapport du secrétaire.

<sup>6</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1969, rapport de l'association des locataires.

Au sujet de la situation du logement à Montréal dans les années 1960, voir, entre autres, Paul-André Linteau, *Histoire de Montréal depuis la Confédération*, Montréal, Boréal, 1992, p.513 à 518.

les gars au pouvoir actuellement, on le fera jamais. Il y a moyen, sur le plan du deuxième front de se débarrasser un fois pour toutes de ces bonhommes»<sup>7</sup>.

Cet extrait témoigne de la prise de conscience qui s'effectue au Conseil central.

Les délégués réalisent que l'exploitation des travailleurs ne se fait pas seulement dans le milieu de travail, mais qu'elle existe aussi dans la vie quotidienne.

Les actions entreprises par le Conseil dans l'esprit du *Deuxième front* se font dans le cadre d'une contestation de la société de consommation qui débouche sur une critique plus acerbe du système capitaliste. Progressivement, l'organisme va au-delà des recommandations du *Deuxième front* en blâmant davantage le capitalisme et en proposant une alternative plus radicale à ses membres : le socialisme.

#### 4.1.2 : La voie socialiste

Dès l'arrivée de Michel Chartrand et de son équipe en 1968, des signes de radicalisme se manifestent. En novembre 1969, le Conseil fait paraître dans le journal *Québec-Presse* une publicité annonçant des conférences dont les orientations permettent déjà de cerner les objectifs du Conseil:

« Il faut savoir que le nationalisme et les luttes de classe existent; que les Canadiens français constituent une nation qui existe; que le capitalisme, le socialisme, le communisme sont vivants. Léandre Bergeron et Michel Van Schendel vous le feront savoir »<sup>8</sup>.

Le choix des conférenciers n'est pas étranger à la voie vers laquelle le Conseil central s'engage puisque Bergeron et Van Schendel s'affichent comme des représentants connus de la gauche socialiste québécoise à cette époque<sup>9</sup>.

<sup>7</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale tenue le 20 mai 1969, procès-verbal, rapport du comité des locataires par Pierre Jauvin.

<sup>8</sup> « Il faut savoir », *Québec-Presse*, 23 novembre 1969, p.5.

<sup>9</sup> Léandre Bergeron s'est impliqué dans *Parti Pris*, dans le Mouvement de Libération Populaire et au Parti Socialiste Québécois. Van Schendel, pour sa part, a notamment dirigé la revue *Socialisme Québécois* de 1968 à 1971.

Au début de 1970, le Conseil central développe un discours dénonçant le capitalisme sans insister encore sur l'alternative socialiste. Lors d'une assemblée tenue en janvier 1970, Michel Chartrand déclare :

« Mais nous disons que la CSN à Montréal, les délégués à Montréal ont pour but ultime de détruire le capitalisme et de le remplacer pour bâtir une Société pour l'Homme. (...) La tâche primordiale des syndicats, tant sur le premier front que sur le deuxième front, c'est de combattre à fond le capitalisme monolithique, la dictature économique impérialiste des Etats-Unis »<sup>10</sup>.

Progressivement, les délégués radicalisent leur discours et écartent la possibilité de réformer le capitalisme de l'intérieur<sup>11</sup>.

L'année 1970 s'avère cruciale dans l'évolution du projet de société du Conseil puisque le socialisme est dorénavant privilégié. Bien que le socialisme soit en vogue à cette époque parmi les intellectuels, un événement majeur contribue à consolider sa présence dans le discours du Conseil: la crise d'Octobre. « Le mot socialisme ne fait plus peur », titre le journal *Québec-Presse* à propos du congrès de 1971<sup>12</sup>. À ce congrès, l'équipe du CCSNM prône la mise en place d'un régime socialiste et la planification de l'économie québécoise<sup>13</sup>. Dans la conclusion de son rapport annuel présenté au congrès, le secrétaire Fernand Foisy affirme sans détour que le premier front passera au deuxième rang en ciblant le système capitaliste comme l'ennemi principal :

« Cette année devra être l'année de la MOBILISATION, sinon, c'en est fait du mouvement syndical et il sera trop tard, beaucoup trop tard pour rebâtir; le système capitaliste aura atteint son but ultime, la maximisation des profits au dépend de tout respect de la liberté de la personne humaine. Camarades! Avec la MOBILISATION...NOUS VAINCRONS!!! »<sup>14</sup>.

Les conséquences de la crise d'Octobre sur la contestation développée par le Conseil ne sont donc pas négligeables. Le capitalisme international devient le principal responsable de la condition d'oppression vécue par les travailleurs québécois et les

<sup>10</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du 20 janvier 1970, procès-verbal.

<sup>11</sup> « Le Conseil central de Montréal (CSN) propose une déclaration de principes », *Québec-Presse*, 1<sup>er</sup> février 1970, p.9A.

<sup>12</sup> « Congrès du Conseil central de Montréal: le mot "socialisme" ne fait plus peur... » *Québec-Presse*, 2 mai 1971, p.5A.

<sup>13</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1971, procès-verbal.

<sup>14</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1971, rapport du secrétaire, p.41.

gouvernements québécois et canadien sont trop souvent à la solde des compagnies multinationales<sup>15</sup>. Lors de la première assemblée après son emprisonnement sous la Loi des mesures de guerre, Chartrand effectue un poignant discours dans lequel il attaque et conteste l'ensemble du système:

« Alors ça veut dire qu'on a besoin de s'organiser, ça veut dire qu'on a besoin de s'organiser matériellement, ça veut dire qu'on a besoin d'arrêter de se conter des histoires, ou bien notre mouvement syndical ne correspond à rien. Tous les syndicats, tous les syndiqués, c'est l'équivalent d'individus si on ne se resserre pas les coudes et si on ne décide pas d'être solidaires de tous les travailleurs, de tous les problèmes des travailleurs – non seulement dans le Québec, mais dans le Canada et dans l'Amérique du Nord et dans le monde entier : tout se tient. L'impérialisme américain et le capitalisme, c'est partout la même chose. Et le gouvernement d'Ottawa, et le gouvernement de Québec qui est mené, ce sont des marionnettes et ils n'ont rien à décider »<sup>16</sup>.

La crise d'Octobre ainsi que la présence de groupes de gauche au Québec, particulièrement à Montréal, ont un impact déterminant sur la diffusion du socialisme et ils influencent les délégués favorables à cette option au CCSNM. Jusqu'en 1971, le terme *socialisme* est à maintes reprises utilisé par les délégués au Conseil, mais il ne représente pas encore un projet clair. Mais, au congrès de 1972 ayant pour thème *Le socialisme, c'est la démocratie*, le projet socialiste est mieux défini. Faisant suite à la publication du manifeste de la CSN, *Ne comptons que sur nos propres moyens*, le congrès du CCSNM de mai 1972 donne le ton en présentant un plan d'action visant à l'établissement d'un socialisme québécois<sup>17</sup>.

En préparation de ce congrès, le Conseil commande en février 1972 un document d'étude sur le socialisme à Charles Gagnon, ancien membre du FLQ et fondateur du regroupement marxiste-léniniste *En lutte* (fondé en 1974)<sup>18</sup>. Ce document dresse un portrait du passage possible du capitalisme au socialisme que pourrait effectuer le Québec:

<sup>15</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1971, procès-verbal et rapport du président.

<sup>16</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du 2 mars 1971, procès-verbal de l'assemblée.

<sup>17</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, procès-verbal du congrès.

<sup>18</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, document intitulé « Notes à l'exécutif du CCSNM. Pour un programme socialiste », par Charles Gagnon, présenté à l'assemblée du 21 février 1972.

« Un document à l'étude au congrès du Conseil central souligne qu'il faut tenir compte de la tradition des luttes ouvrières québécoises pour construire un socialisme original. », *Le Devoir*, 15 avril 1972, p.3.

« Ce n'est donc pas en se tournant vers l'U.R.S.S. ou la Suède que nous pourrions préciser le contenu d'un projet socialiste pour le Québec. (...) Mais la solution aux problèmes posés par l'élaboration d'un programme socialiste pour le Québec ne réside pas d'abord dans la considération d'expériences socialistes d'autres pays. Ce programme sera socialiste s'il prévoit l'abolition des rapports capitalistes. Il sera québécois s'il est adapté au niveau de développement des forces productives. Il rencontrera la première de ces deux conditions s'il comporte, non l'étatisation ou la nationalisation, mais bien la socialisation des moyens de production. Par socialisation il faut entendre le passage de la propriété des moyens de production des capitalistes aux mains des travailleurs et, au premier titre, aux mains des travailleurs de chaque entreprise. (...) Il s'agit là, bien sûr, d'un changement radical. Mais sans cette condition réalisée, la construction du socialisme demeure impossible et cela indépendamment des conditions particulières à un pays. C'est ici justement qu'apparaît la spécificité du socialisme québécois »<sup>19</sup>.

Bien qu'il ne s'agisse que d'un document d'étude, le Conseil central s'inspire des orientations idéologiques dressées par Charles Gagnon dans son document pour déterminer le type de socialisme auquel il adhère.

Ainsi, dans l'ensemble, les idées évoquées par Charles Gagnon sont reprises lors du congrès qui a lieu trois mois plus tard qui regroupe près de 300 délégués de la région de Montréal<sup>20</sup>. Les résolutions adoptées sont divisées en six catégories: la démocratie politique, économique, industrielle, sociale, culturelle et syndicale. Pour chacune de ces catégories, les délégués établissent des objectifs à court, moyen et long terme. Les résolutions qui sont adoptées sont très variées et touchent à la fois l'économie, la culture, l'éducation, l'environnement, les institutions politiques, etc.

Elles prévoient, entre autres, la cogestion économique, la socialisation des moyens de production, le développement de la conscience de classe, la mise sur pied d'un parti des travailleurs ainsi que la fusion des trois centrales syndicales<sup>21</sup>. Les résolutions mentionnent que les grands secteurs de l'économie seront socialisés, mais

<sup>19</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, document intitulé « Notes à l'exécutif du CCSNM. Pour un programme socialiste », par Charles Gagnon, présenté à l'assemblée du 21 février 1972.

<sup>20</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, procès-verbal du congrès.

« Le congrès de la CSN de Montréal, "Le socialisme c'est la démocratie", thème de réflexion de 400 syndiqués », *Le Devoir*, 8 avril 1972, p.7.

<sup>21</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, liste des résolutions adoptées.

on ne précise pas lesquels. On reste toutefois vague sur l'ampleur de la socialisation des entreprises et le contrôle de celles-ci par les travailleurs, quoiqu'on peut penser qu'elles seront étendues. Par contre, il apparaît important de contrôler l'État en contrebalançant le pouvoir qu'il pourrait acquérir par la socialisation des moyens de production<sup>22</sup>. Le plan établi au congrès de 1972 sert de référence pour les années qui suivent, mais la radicalisation atteint un sommet à cette occasion. Certains événements, tel que le schisme à l'intérieur de la CSN et la création de la CSD, surviennent à cette époque et contribuent à modérer cette orientation. La critique sociale et la réflexion sur le socialisme ne vont pas plus loin que dans les propositions adoptées au congrès de 1972. La volonté d'implanter une société socialiste continue toutefois de faire partie intégrante du discours du Conseil central.

Il y a aussi l'appui au mouvement coopératif, qui se présente comme un moyen de réformer le système à court terme<sup>23</sup>. Le Conseil appuie d'ailleurs financièrement, par l'intermédiaire des coopératives d'alimentation telles que Cooprix, le mouvement coopératif depuis 1971 et il a participé à la mise sur pied de deux de ces magasins à Montréal dans les années 1970<sup>24</sup>. Ce soutien s'inscrit dans une logique voulant diminuer à long terme les profits des grandes compagnies et limiter l'exploitation des travailleurs en augmentant leur solidarité et leur pouvoir d'achat<sup>25</sup>.

Selon le socialisme préconisé, le rôle de l'État devient central. Cependant, son pouvoir est contrebalancé par l'implication des travailleurs au sein des entreprises par l'entremise de comités de travailleurs qui coordonnent la production. Les travailleurs doivent s'impliquer dans toutes les structures de l'économie et de la société afin de pouvoir éventuellement se réappropriier le contrôle des moyens de production.

---

« Un document du Conseil central de la CSN. Des comités d'usine en prévision de la démocratie socialiste », *Québec-Presse*, 16 avril 1972, p.13.

<sup>22</sup> « Un document du Conseil central de la CSN. Des comités d'usine en prévision de la démocratie socialiste », *Québec-Presse*, 16 avril 1972, p.13.

<sup>23</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, liste des résolutions adoptées.

<sup>24</sup> « 100 000\$ pour Cooprix », *Québec-Presse*, 25 avril 1971, p.8A. La chaîne de magasins coopératifs Cooprix était soutenue par diverses organisations et centrales syndicales, dont la FTQ.

<sup>25</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, rapport du secrétaire, p.23.



Ultimement, le but poursuivi est de construire une société nouvelle où l'État prend le contrôle de l'entreprise privée et où les travailleurs cogèrent les entreprises<sup>26</sup>.

Sous le thème de la démocratie sociale qui vise à l'amélioration à court terme du sort des travailleurs, des objectifs plus concrets sont mis de l'avant. On y retrouve notamment la nationalisation de l'industrie pharmaceutique, la gratuité scolaire, le revenu minimum garanti, la construction de logements à loyer modique, la retraite facultative à 60 ans, une convention collective minimum pour tous les travailleurs, la semaine de travail de 32 1/2 heures, ainsi qu'une politique de loisirs afin de répondre aux besoins des travailleurs<sup>27</sup>. Cette liste rassemble les objectifs les plus concrets du projet de société suivi par le Conseil central.

Dès le début des années 1970 et notamment en 1972, le Conseil veut fonder un parti des travailleurs. La prise de contrôle du pouvoir politique apparaît comme le meilleur moyen pour accéder au socialisme. Un extrait du procès-verbal du congrès de 1972 résume bien la position du Conseil central:

« Pour réaliser ces objectifs, les travailleurs devront s'assurer le contrôle absolu de l'État, en faire un instrument de développement social harmonieux. L'État capitaliste est un instrument d'asservissement entre les mains des bourgeois. L'État socialiste sera un instrument de promotion pour le peuple : la propriété collective des moyens de production par le contrôle gouvernemental de ces moyens, la prise des décisions planifiées collectivement par les travailleurs, les réservoirs d'épargnes de la nation sous le contrôle de la nation, la répartition selon le travail fourni et selon les besoins, l'abolition du gaspillage et des privilèges des particuliers. Voilà le système socialiste. Voilà la véritable démocratie économique »<sup>28</sup>.

En 1975, lors d'un colloque régional portant sur le capitalisme, la fondation d'un parti des travailleurs est ardemment souhaitée. Une des seules résolutions adoptée à cette occasion se lit ainsi:

« 1. Que l'effort de formation de militants du Conseil central soit axé sur la mise à jour de l'emprise quotidienne du capitalisme sur les travailleurs. 2. Que les luttes et les actions locales et régionales des travailleurs puissent être analysées

---

<sup>26</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, liste des résolutions adoptées.

<sup>27</sup> *Idem.*

<sup>28</sup> *Idem.*

et que les travailleurs soient informés de ces formes de luttes afin de pouvoir les réutiliser. 3. Que ces efforts visent à mettre sur pied, à long terme, et à la suite d'un congrès spécial de tous les travailleurs du Québec, sur ce thème, un parti de travailleurs dont l'objectif sera de créer un socialisme québécois au service des travailleurs. (Adopté majoritairement) »<sup>29</sup>.

Bien que l'idée d'un parti des travailleurs soit présente au Conseil depuis le début des années 1970, il nous apparaît clair que cette orientation découle de la déception envers le Parti québécois que le Conseil appuyait pourtant auparavant. La prise de position du PQ à l'occasion du Front commun de 1972 alors qu'il approuve la loi rappelant les grévistes au travail déçoit énormément le Conseil central qui considère à partir de ce moment que le PQ est un parti bourgeois. Mais le parti des travailleurs tant espéré par le CCSNM ne sera finalement jamais mis sur pied, victime en grande partie de la résistance de la part des autres instances de la CSN et de la popularité du Parti québécois auprès des électeurs syndiqués<sup>30</sup>.

#### 4.1.3. : *L'extrême gauche montréalaise*

Nous avons mentionné précédemment l'influence exercée par le mouvement socialiste sur la radicalisation du Conseil central. Dans cette équation, il faut tenir compte des relations du Conseil avec les groupes d'extrême gauche présents à Montréal dans les années 1970. Une déclaration de Michel Chartrand, incitant le Conseil à collaborer avec tous les contestataires et les révolutionnaires, peu importe leur idéologie, nous a amené à nous interroger sur l'influence que les militants d'extrême gauche (marxiste-léninistes, trotskystes) ont pu exercer sur la radicalisation du CCSNM.

À la lumière de nos recherches, nous ne pouvons affirmer avec certitude que les militants d'extrême gauche ont exercé une influence déterminante sur l'évolution du Conseil. Toutefois, nous savons grâce aux procès-verbaux et aux discours prononcés qu'il y avait des militants marxiste-léninistes dans les assemblées et lors des congrès<sup>31</sup>. Les entrevues que nous avons réalisées nous ont permis de confirmer que leur présence

<sup>29</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, liste des résolutions adoptées.

<sup>30</sup> Archives de la CSN, congrès de la CSN 1976, extraits du procès-verbal, p.238.

<sup>31</sup> Archives du CCSNM, procès-verbaux des congrès et des assemblées générales 1968-1980.

était d'ailleurs connue des délégués du Conseil<sup>32</sup>. Elles nous ont également démontré que la présence de ces militants n'avait pas eu d'influence déterminante sur l'évolution idéologique de l'organisme. Toutefois, ils ont certainement influencé le débat sur le socialisme et ont renforcé la critique sociale<sup>33</sup>.

Par ailleurs, la présence de Charles Gagnon, conseiller au CCSNM de janvier à octobre 1972, qui rédige un document de travail sur le socialisme pour le congrès, nous apparaît comme un indice des relations étroites existant entre le CCSNM et la gauche radicale. Comme nous l'avons mentionné, Gagnon a participé à la fondation de l'organisation marxiste-léniniste *En Lutte!* qui est l'un des deux principaux représentants de la gauche marxiste à Montréal dans les années 1970<sup>34</sup>. En outre, à partir de 1969, le CCSNM loue un local (1015 rue St-Catherine) qu'il met à la disposition de groupes populaires. Nos statistiques montrent que le groupe *En Lutte!* est celui qui a utilisé ce local le plus souvent<sup>35</sup>.

Nous avons également consulté les archives de *En Lutte!* qui montrent que le Conseil central est l'instance syndicale où ce groupe possède le plus d'appui<sup>36</sup>. Nous n'avons toutefois pas eu accès à ses listes des membres que nous aurions pu comparer avec celle des membres du Conseil. Dans un compte rendu portant sur ses relations avec les syndicats, le groupe *En Lutte!* affirme :

« La CSN : c'est là où nous sommes définitivement les plus actifs. Nous avons certainement plus de 100 syndiqués dans cette centrale (possiblement 200 ou 300, je ne sais pas) Dans les derniers congrès, nous regroupions entre 20 et 30 délégués dont quelques uns seulement, 5 à 10, comme délégués officiels. Nous n'avons aucun délégué au conseil confédéral qui est l'instance de direction entre les congrès. (...) Nous intervenons aussi dans les instances territoriales de la CSN. Au Conseil Central de Montréal (1 membre). Dans ce dernier cas, il faut souligner qu'une s-a (sic.) est responsable du Comité de la condition féminine qui est sous sa direction et que certains de nos militants interviennent dans les

<sup>32</sup> Entrevues réalisées le 9 novembre 2004 avec Yves Laneuville et Josée Vanasse, le 13 décembre 2004 avec Fernand Foisy et Colette Legendre et le 29 janvier 2005 avec Michel Chartrand.

<sup>33</sup> Entrevue réalisée avec Yves Laneuville et Josée Vanasse à Montréal, le 9 novembre 2004.

<sup>34</sup> J. Benoît, *L'extrême gauche*, Montréal, La Presse, 1977, 137 p.

<sup>35</sup> Archives du CCSNM, congrès de 1973, rapport du secrétaire, p. 47 et 48.

<sup>36</sup> Archives *En Lutte!*, Fonds 38P, consultées en août 2004 à l'UQAM.

sous-régions de ce conseil central, en particulier dans la région EST, mais possiblement ailleurs aussi»<sup>37</sup>.

Contrairement aux autres instances syndicales qui sont critiquées, le Conseil central de Montréal est davantage considéré comme un exemple que les autres regroupements syndicaux devraient suivre. Des documents consultés font état de discussions de membres du groupe En Lutte! avec ceux du Conseil central pour des prises de position communes, au niveau de la solidarité internationale notamment. Par ailleurs, les articles du journal *Unité Ouvrière*, publié par le Conseil, sont souvent utilisés comme référent dans les discussions du groupe marxiste :

« Nous devons partir de la question posée par le CCSNM dans son numéro spécial du journal *Unité Ouvrière* à propos de la fermeture de l'usine Cadbury : le CCSNM écrit : « La bourgeoisie du Canada développe une stratégie terroriste. Elle se concerta pour faire payer les Québécois leur désir légitime de se donner un cadre politique différent, dans lequel elle risque peut-être d'avoir moins de pouvoir. Nous devons arrêter ce chantage terroriste. Comment? » Comment arrêter ce chantage terroriste qui, demain ira en s'amplifiant? »<sup>38</sup>

En définitive, des militants de l'extrême gauche ont bel et bien été actifs dans les instances du Conseil central. Ils ont influencé le Conseil, mais ils ne sont pas en nombre suffisant pour le contrôler. Les groupes de gauche influencent le projet de société du Conseil depuis la fin des années 1960, mais il n'est jamais allé jusqu'à proposer un projet de société aussi radical que celui qui anime les groupes d'extrême-gauche.

#### **4.2 La solidarité, manifestation de l'avant-garde idéologique**

Le projet de société du Conseil central de Montréal ne se résume pas qu'à l'établissement théorique du socialisme, mais il comporte également une pensée sociale et politique, s'inscrivant dans une logique de progrès social et du primat de l'intérêt de la communauté sur les intérêts particuliers. Ces idées sont omniprésentes et prennent l'allure de la coopération et la solidarité qui deviennent les mots-clef des

---

<sup>37</sup>Archives En Lutte!, Fonds 38P, consultées en août 2004 à l'UQAM. Rapport sur les syndicats, 3 novembre 1980, pp. 2-3.

<sup>38</sup>Archives En Lutte!, fonds 38P, consultées en août 2004 à l'UQAM. *Implication Politique et sociale* (38P-630/1 à 30).

actions mises de l'avant par le CCSNM dans les années 1970. L'emphase mise sur ces valeurs vise un but précis, celui du *syndicalisme de combat* où la solidarité de classe ouvrière devient l'outil principal des travailleurs pour s'opposer à la bourgeoisie et pour vaincre le capitalisme.

#### 4.2.1 : La solidarité intersyndicale

Au cours de la période étudiée, le thème de la solidarité et de l'unité intersyndicale devient central dans le discours et les actions du Conseil central. Plusieurs des initiatives de rapprochements entre les centrales syndicales sont effectuées par le Conseil et ses membres participent à maintes reprises aux congrès des autres centrales ou conseils syndicaux qui leur sont affiliés. De plus, on invite des représentants de ces organismes à contribuer aux activités du Conseil.

Progressivement, les délégués se rendent compte que la critique la plus fréquemment attribuée aux syndicats touche le temps et l'argent gaspillé dans le maraudage entre les centrales<sup>39</sup>. Le terme *maraudage* désigne, dans la terminologie syndicale, la compétition entre les centrales syndicales pour recruter des membres. Parallèlement, on développe un discours condamnant le *syndicalisme d'affaires* où les syndicats se contentent de négocier des conventions collectives. C'est ce type de syndicalisme que vise Michel Chartrand en 1973 :

« L'important ce n'est pas de syndiquer n'importe qui n'importe comment, l'important c'est de bâtir la solidarité et de bâtir des militants dans la classe ouvrière pour avancer vers la libération de l'ensemble de la classe ouvrière. (...) le mouvement syndical s'est fait assimiler par la voie de la convention collective, la clause d'ancienneté, la clause du fonds de pension et ainsi de suite, et il est resté stagnant, même au point de vue des salaires. On est loin en arrière de l'augmentation du coût de la vie. (...) le syndicalisme pur, c'est de la merde»<sup>40</sup>.

Il devint alors nécessaire que les syndiqués prennent conscience que le « syndicalisme pur » et simple contribue à créer des divisions entre les travailleurs. Ces

<sup>39</sup> « Michel Chartrand : "Il faut accélérer le tempo!" », *Québec-Presse*, 31 mai 1970, p.7.

<sup>40</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1973, rapport du président Michel Chartrand, p.7.

clivages entrent alors en contradiction avec le nouveau projet de société visant à créer une cohésion et une « conscience de classe » pour l'ensemble des travailleurs<sup>41</sup>. Néanmoins, le Conseil se montre prêt à favoriser l'unité d'action avec des syndicats d'orientation différente. « C'est plus normal d'être amis avec la FTQ que d'être amis avec les patrons, ou avec le gouvernement qui représente les patrons », déclare Michel Chartrand en 1970<sup>42</sup>.

Les premiers rapprochements entre centrales se font dans le cadre de la lutte contre le règlement anti-manifestation de l'administration Drapeau en 1969<sup>43</sup>. Le CCSNM vote alors une résolution appuyant une plus grande solidarité entre les centrales syndicales à Montréal<sup>44</sup>. La solidarité intersyndicale s'exprime lors de manifestations, mais également à l'occasion du colloque régional intersyndical organisé en 1970 grâce à l'initiative du CCSNM, du Conseil du Travail de Montréal (FTQ) et de l'Alliance des Professeurs de Montréal (CEQ)<sup>45</sup>. Lors de ce colloque, divers thèmes concernant l'action politique et la condition de vie des travailleurs québécois sont abordés dont la nécessité de l'assurance-maladie et l'augmentation du coût de la vie. Le rapprochement se poursuit au cours de la crise d'Octobre alors que les centrales, particulièrement à Montréal, s'unissent afin de dénoncer l'application de la Loi des mesures de guerre<sup>46</sup>.

Les manifestations d'unité se poursuivent au début de la décennie 1970, principalement lors de conflits majeurs, comme la grève de *La Presse* en 1971. À la suite à la manifestation du 29 octobre 1971, au cours de laquelle la police intervient violemment et où une manifestante, Michèle Gauthier, perd la vie, le Conseil central tient une assemblée spéciale au Forum de Montréal qui réunit les travailleurs des trois

<sup>41</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, rapport du président Michel Chartrand.

<sup>42</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, rapport du président Michel Chartrand, p.28.

<sup>43</sup> Archives du CCSNM, assemblées générales du 18 novembre 1969 et du 17 février 1970, procès-verbaux.

<sup>44</sup> « Contre le règlement anti-manifestation de Montréal. Solidarité entre la CSN, la FTQ et la CEQ », *Québec-Pressé*, 14 décembre 1969, p. 8A.

<sup>45</sup> « Colloque intersyndical à Montréal. On attendait 250 délégués; il en venu 500 », *Québec-Pressé*, 5 avril 1970 p.7.

<sup>46</sup> « Manifestations simultanées à Montréal et à Québec. Manifestations au Canada », *Québec-Pressé*, 17 janvier 1971, p.7A.

centrales syndicales, ce qui consolide leurs liens. Louis Laberge fait une déclaration qui exprime bien l'état d'esprit du monde syndical montréalais:

« C'est la première fois qu'il y a des gars de la F.T.Q. qui assistent à une assemblée convoquée par le Conseil central. Pourquoi ce n'est pas arrivé avant, ne nous posons même par la question. Ce qui est important de se rappeler c'est que la dictature Drapeau et l'écoeuvante sauvagerie des policiers ont créé une union sacrée que j'espère bien ne pourra jamais se dissoudre : étudiants, C.E.Q., C.S.N., F.T.Q., tous les travailleurs ensemble. Vous savez, travailleurs, ce qu'on n'aurait pas pu faire en dix ans d'éducation politique, sociale, économique, on l'a quasiment réussi en un soir»<sup>47</sup>.

Le mouvement d'unité est lancé et il porte ses fruits l'année suivante alors qu'est constitué le Front commun de la fonction publique et parapublique qui réunit à la même table de négociation des syndicats appartenant aux trois grandes centrales syndicales. Le Conseil est directement impliqué dans cette action en participant à la mise sur pied du Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) qui coordonne les activités du Front commun dans la région de Montréal<sup>48</sup>. Ce comité reste d'ailleurs actif après le Front commun dans le but de mieux concerter l'action syndicale à Montréal.

La même année, moins d'un mois après le Front commun, le CCSNM tient son congrès annuel où le thème de la solidarité intersyndicale est omniprésent. De nombreux ateliers sont tenus sur ce sujet et des résolutions sont adoptées dont une prône la fusion des quatre centrales:

« 1. Le Conseil central devra avoir comme objectif à long terme la fusion des 4 centrales syndicales. À court terme, et comme premier pas dans ce sens, il faudrait former des fronts communs permanents à tous les niveaux (entreprise, régional et, enfin, national). Pour permettre la permanence et la solidité de ces fronts communs, il faudrait utiliser les trois moyens suivants: a) interdire le maraudage ou le "raidage"; b) créer un comité inter-syndical d'arbitrage; c) assurer le droit de changement volontaire de Centrale. 2. Il est proposé "Que les fronts communs syndicaux soient ouverts aux organismes de travailleurs non-syndiqués qui contestent le système capitaliste (par exemple, comités de citoyens)" »<sup>49</sup>.

<sup>47</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale spéciale tenue le 2 novembre 1971, procès-verbal.

<sup>48</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale tenue le 18 janvier 1972, procès-verbal.

<sup>49</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, rapport de l'atelier sur la démocratie syndicale.

Ce projet nous apparaît avant-gardiste dans la mesure où il suggère une rupture profonde dans la pratique du syndicalisme québécois. Jamais les instances des autres centrales ne sont allées aussi loin<sup>50</sup>. Cela montre la profonde adhésion du Conseil à l'unité syndicale, moyen par excellence de parvenir au socialisme. Il lui apparaît contradictoire de vouloir transformer la société alors que les centrales dépendent de l'énergie à se voler des effectifs syndicaux.

Mais, la lune de miel entre les centrales syndicales est de courte durée. Le mouvement d'unité syndicale se fragilise en 1973, notamment avec la concurrence entre la CSN et la FTQ dans le secteur de la construction. Une commission d'enquête, la commission Cliche, est alors nommée pour faire la lumière sur la violence sur les chantiers de construction. Bien que les centrales collaborent à certaines occasions -lors du conflit des syndiqués de la FTQ chez United Aircraft, lors de la célébration de la fête des travailleurs et lors de la campagne contre l'indexation- l'unité intersyndicale ne se réalise pas comme l'ont espéré les délégués du Conseil<sup>51</sup>. Le thème de la solidarité entre les centrales n'en demeure pas moins omniprésent au Conseil. Le projet de fusion des centrales syndicales reste présent et on veut même interdire le maraudage<sup>52</sup>. Enfin, les activités communes avec les autres centrales à Montréal se poursuivent par l'intermédiaire du Comité régional intersyndical de Montréal (CRIM) qui maintient ses activités jusqu'à la fin de la décennie<sup>53</sup>.

L'implication des délégués montréalais dans les dossiers touchant à la solidarité intersyndicale se manifeste au sein des instances de la CSN<sup>54</sup>. Lors des congrès et des conseils confédéraux, il incite la CSN à faire de la solidarité intersyndicale une priorité. Ce sujet est controversé à cette époque où le maraudage atteint des sommets dans la construction et où la Commission Cliche enquête. Lors du congrès de 1974, le CCSNM

---

<sup>50</sup> Voir notamment : J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*. Montréal, Boréal, 1989, 550p. et *Le syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 2003, 335p.

<sup>51</sup> « Un premier mai dans la rue », *Québec-Press*, 21 avril 1974, p.3

Archives du CCSNM, assemblée générale tenue le 21 janvier 1975, procès-verbal.

<sup>52</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, procès-verbal.

« La CSN-Montréal en a plein le dos du maraudage », *Québec-Press*, 24 février 1974, p.26.

<sup>53</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, procès-verbal.

<sup>54</sup> Entrevue avec Josée Vanasse et Yves Laneuville, réalisée à Montréal, le 9 novembre 2004.



vote une résolution proposant au président de la centrale d'inclure dans son rapport moral un chapitre intitulé « Les relations intersyndicales »<sup>55</sup>. Les Conseils confédéraux de 1974 sont également l'occasion de favoriser l'implication du Conseil dans l'unité des centrales syndicales. Ainsi, dans le cadre de la lutte pour l'indexation, des délégués du Conseil présentent un projet au conseil confédéral de septembre 1974<sup>56</sup>. Une résolution adoptée invite la CSN à se rapprocher des autres centrales syndicales pour combattre l'utilisation d'injonctions lors des grèves. De même, à son congrès de 1975, le CCSNM vote une résolution mandatant la CSN d'entreprendre « toutes les actions appropriées et qu'elle s'unisse avec les autres centrales sans pré requis pour combattre le projet de loi 24 »<sup>57</sup>.

#### 4.2.2 : *La solidarité internationale*

Le thème de la solidarité s'exprime également dans le cadre d'une plus grande unité de la classe ouvrière internationale. Au départ, l'implication du CCSNM dans les dossiers de nature internationale se fait de façon restreinte. Ainsi, l'exécutif du Conseil invite les militants à appuyer le boycottage de certains produits, à manifester pour la libération nationale d'un peuple étranger ou contre l'impérialisme américain. Par exemple, en 1969 et 1970, le CCSNM appuie le boycottage des raisins et de la laitue de la Californie afin de soutenir les travailleurs, majoritairement mexicains, dans leur démarche pour mettre sur pied un syndicat et obtenir de meilleures conditions de travail<sup>58</sup>. Le Conseil central défend aussi ces dossiers lors des Conseils confédéraux de la CSN<sup>59</sup>.

Au cours de ces années, le Conseil s'implique également dans la lutte de libération nationale des peuples palestiniens et vietnamiens. À l'assemblée générale du 17 mars 1970, les délégués appuient majoritairement la résolution visant à la formation d'un Comité de Solidarité Québec-Vietnam et prennent également la décision de

<sup>55</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, procès-verbal du congrès.

<sup>56</sup> Archives de la CSN, conseil confédéral du 4 septembre 1974, procès-verbal.

<sup>57</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1975, procès-verbal du congrès.

<sup>58</sup> Archives du CCSNM, assemblées générales du 20 mai 1969, 7 avril 1970 et 1<sup>er</sup> décembre 1970, procès-verbaux. Voir aussi les rapports de congrès du CCSNM de 1969 et 1970.

demander à la CSN d'apporter son appui au Comité Québec-Palestine<sup>60</sup>. Par l'intermédiaire de ces deux comités, le Conseil participe à diverses activités visant à appuyer ces peuples et à établir un rapport solidaire avec les Québécois.

Peu à peu, le Conseil central essaie de mettre en relief l'oppression internationale du capitalisme chez divers peuples. Les activités visant la solidarité internationale prennent alors de plus en plus d'ampleur. En 1972, une délégation est invitée par les syndicats arabes et effectue un voyage au Moyen-Orient (Liban, Syrie, Egypte et Irak). À la suite de ce voyage, le Conseil change définitivement son analyse du capitalisme. Le discours qui prévaut intègre une dimension internationale en insistant sur les interrelations qui existent entre les pays capitalistes, comme l'illustre cette déclaration de Michel Chartrand à son retour du Moyen-Orient :

« C'est un petit État capitaliste, malgré tous ses kibboutz. Mais c'est d'abord et avant tout une tête de pont d'un grand pays capitaliste, les États-Unis, de l'impérialisme américain au Moyen-Orient. C'est donc un ennemi du Québec et de tous les peuples du monde, comme les USA sont notre ennemi. Crois-tu qu'Israël ferait toujours la pluie et le beau temps au Moyen-Orient sans l'aide des États-Unis et d'autres puissances comme le Canada? Le Canada, parlons-en! Je n'ai jamais entendu Trudeau parler des Palestiniens. Mais quand il est allé en URSS, là il a demandé qu'on laisse sortir les pauvres Juifs persécutés. (...) Qu'est ce qu'ils font pour les Palestiniens? La putain de Canada se ferme la gueule. Hypocrite. Parce que le Canada est un satellite des USA. (...) Il y a tout un réseau de complicité qui aide Israël. Bien plus puissant que le réseau qui aide les pays arabes. Il va falloir voir ça au Québec, faire un peu de contre-propagande, organiser encore une semaine palestinienne»<sup>61</sup>.

En 1973, le coup d'État au Chili contribue à renforcer l'importance de la solidarité internationale. Le Conseil entretenait, avant le coup d'État, des relations avec le Chili d'Allende. En tant que pays socialiste, ce pays constituait un exemple que le Conseil utilisait afin de démontrer la possibilité d'implanter le socialisme en Amérique<sup>62</sup>. Certains membres du Conseil se sont d'ailleurs rendus au Chili, où ils ont failli rencontrer Allende<sup>63</sup>. Conséquemment, le coup d'État constitue un choc. Lors de

<sup>59</sup> Archives de la CSN, Conseil confédéral de mars 1974, procès-verbal.

<sup>60</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du 17 mars 1970, procès-verbal.

<sup>61</sup> « Chartrand de retour du Moyen-Orient : "Tout un peuple entassé dans des camps de réfugiés, ça fait dur en maudit!" », *Québec-Presse*, 3 septembre 1972, p.8.

<sup>62</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, rapport du président.

<sup>63</sup> Fernand Foisy. *Michel Chartrand, la colère du juste*. Montréal, Lanctôt Éditeur, 2003, p.239-240.

l'assemblée générale du 18 septembre 1973, les délégués adoptent à l'unanimité une résolution à cet égard:

« Que le CCSNM participe à la mise sur pied d'un Comité de solidarité Québec-Chili et incite tous ses syndicats membres à faire de même. Ce comité de solidarité devra, dans les prochains mois, travailler à :

1. mobiliser l'opinion publique pour faire pression sur le gouvernement fédéral (...)
2. Organiser le soutien actif à la lutte de résistance des forces populaires chiliennes (...)
3. Susciter l'organisation de comités de solidarité régionaux et les coordonner.
4. Organiser l'accueil des québécois qui pourraient revenir du Chili;
5. Transmettre la présente résolution à toutes les instances du mouvement CSN »<sup>64</sup>.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1973, le Conseil central organise une manifestation historique au Forum de Montréal afin de démontrer sa solidarité avec le peuple chilien. La veuve d'Allende, Hortensia Allende, assiste à cette rencontre réunissant près de 4 000 personnes<sup>65</sup>. Le Comité Québec-Chili poursuit ses activités jusqu'en 1978, après quoi, il fait l'objet d'une importante démobilisation. Bien qu'initiées par le Conseil central, les activités de ce comité s'effectuent également avec l'apport de plusieurs groupes populaires et syndicats affiliés aux autres centrales syndicales<sup>66</sup>.

La solidarité internationale se manifeste aussi par l'anti-américanisme et l'anti-impérialisme qui est un élément important du discours du Conseil. On dénonce l'intervention des États-Unis dans les pays du Tiers-Monde (Palestine, Pakistan) et leur implication dans la guerre du Viet-Nam. Ou encore, on critique les multinationales américaines qui viennent s'établir au Québec et qui font preuve de rigidité face à la réglementation du travail (Canadian Gypsum, United Aircraft).

Le point culminant des activités du Conseil sur le thème de la solidarité internationale se produit lors de la Conférence Internationale de Solidarité Ouvrière (CISO) en 1975. Ce projet, né d'une résolution du congrès du CCSNM en 1973, se tient du 12 au 15 juin 1975 et réunit près de 600 personnes, des travailleurs venant de divers

<sup>64</sup> Archives du CCSNM, assemblée générale du 18 septembre 1973, procès-verbal.

<sup>65</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, rapport du secrétaire, p. 39.

<sup>66</sup> À ce sujet, voir : Jacques Boivin, *Le Comité Québec-Chili, 1973-1978 : une expérience d'éducation populaire*, mémoire de maîtrise (andragogie), Université de Montréal, 1979, 189p.

pays qui sont habituellement exclues des rencontres internationales. Le Conseil central recueille l'appui de la CSN pour la tenue de ce congrès international<sup>67</sup>. Ces activités visent à sensibiliser les militants sur l'importance de la compréhension de la situation mondiale afin de dénoncer le « super-pouvoir économique » des États-Unis et remettre en cause le système capitaliste. Il faut souligner que la CSN a toujours été proche des questions touchant aux dossiers internationaux. La centrale est membre de la Confédération mondiale du travail (CMT), dont Marcel Pepin devient le président en 1978. Toutefois, parmi tous les organismes de la centrale, c'est au Conseil central de Montréal que les dossiers touchant à la solidarité internationale font l'objet d'initiatives spécifiques.

\*\*\*

Dès la fin des années 1960, alors que la critique sociale de la CSN se radicalise et qu'est publié le rapport moral de Marcel Pepin, le *Deuxième front*, le CCSNM, accueille ce document avec ferveur et l'applique aussitôt. À la suite à la crise d'Octobre, son discours se radicalise et le socialisme devient un véritable leitmotiv. Le congrès de 1972 ayant pour thème « Le socialisme c'est la démocratie » se présente comme le point culminant de l'élaboration de ce thème. À cette occasion, les délégués montréalais organisent un plan d'action, axé notamment sur le coopératisme, la solidarité et la cogestion ainsi que sur une extension du rôle de l'État dans l'économie, afin de faire du socialisme une réalité au Québec.

Le Conseil ne pouvant implanter lui-même le socialisme, son action se centre sur la solidarité intersyndicale et internationale, autour desquelles de nombreuses campagnes sont organisées. Elles visent principalement un rapprochement de la classe ouvrière en réduisant les barrières entre les centrales syndicales et les peuples.

---

<sup>67</sup> Archives de la CSN, Conseil confédéral de juin 1973, procès-verbal.

## Chapitre 5

### **Entre frères ennemis : les relations entre la Confédération des syndicats nationaux et le Conseil central des syndicats nationaux de Montréal**

Représentant près de 190 000 travailleurs en 1966, la CSN est une centrale d'envergure qui comprend plusieurs instances décisionnelles<sup>1</sup>. Son orientation est décidée par le Comité exécutif de la centrale, le Bureau et le Conseil confédéral qui mettent en application les décisions des congrès. Elle est également le résultat de décisions prises par les travailleurs dans les syndicats, les conseils centraux et les fédérations. L'objectif du mouvement est d'améliorer la condition des syndiqués et des travailleurs québécois en général.

Bien qu'il élabore un discours original et qu'il soit autonome, le Conseil central de Montréal demeure une création de la CSN. Au cours de la période étudiée, les relations entre le Conseil et la centrale sont teintées de dissensions, de rapprochements et d'influences réciproques. Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à ces rapports et nous verrons comment le Conseil influence la direction de la centrale et son évolution idéologique. Nous analyserons comment le discours et les prises de position du Conseil ont pu influencer le projet de société de la CSN et ses décisions sur la question nationale.

\*\*\*

#### **5.1. : La CSN : organisation et fonctionnement**

La structure et l'organisation de la CSN influencent la dynamique qui s'établit entre la centrale et le Conseil central de Montréal. Ainsi, avant de se pencher sur la

---

<sup>1</sup> J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois*, Montréal, Boréal, 1989, p.329.

nature des relations existant entre ces deux instances, il convient d'abord d'observer le fonctionnement de ses diverses composantes.

Comme nous l'avons constaté dans les chapitres précédents, la structure de la CSN repose d'abord sur les syndicats qui constituent la cellule de base de la centrale. Ces derniers sont représentés dans les fédérations, selon leur profession, et dans les conseils centraux, selon leur situation géographique. Ces organisations affiliées sont représentées dans les instances de la CSN.

Au niveau des instances supérieures, la CSN est formée d'un Comité exécutif qui représente la centrale, met en application les résolutions décidées lors des congrès et des réunions du Conseil confédéral et du Bureau confédéral; il veille aussi à la bonne administration de la centrale<sup>2</sup>. Ce Comité se compose du président, du secrétaire-général, de trois vice-présidents et d'un trésorier. Il y a également le Bureau confédéral réunissant les membres du comité exécutif de la centrale avec un représentant pour chaque fédération et un représentant par conseil central<sup>3</sup>. Les réunions du Bureau confédéral ont lieu à tous les deux mois et encadrent l'administration des organismes affiliés et les orientations de la centrale. Globalement, le Bureau confédéral constitue un exécutif élargi.

Le Congrès confédéral se compose des membres de l'exécutif, des délégués élus par chaque syndicat, chaque conseil central et chaque fédération; il constitue l'instance suprême de la centrale qui se réunit tous les deux ans et peut prendre toutes les décisions touchant le bon fonctionnement de la CSN<sup>4</sup>. Il établit l'orientation idéologique, détermine les lignes principales de ses politiques générales, élit l'exécutif et approuve les comptes-rendus des travaux de la centrale. Lors du congrès de 1968, une importante restructuration est mise de l'avant, modifiant la structure de la CSN. Ce remaniement crée un nouveau palier décisionnel, le Conseil confédéral, qui constitue l'instance suprême de la CSN entre les congrès et dont les réunions ont lieu tous les quatre mois.

---

<sup>2</sup> CSN, *Statuts et règlements...*, p.30 à 39.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p.40 à 44.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p.19 à 29.

La raison d'être du Conseil confédéral est d'établir les orientations politiques et les actions de la centrale<sup>5</sup>. Faite au détriment de la représentation des fédérations, cette réforme décentralise le processus décisionnel et confère plus d'autorité aux conseils centraux. La création du Conseil confédéral, composé d'environ 180 personnes dont les 2/3 sont désignés par les régions et non par les fédérations, vise à donner plus d'importance à la dimension politique de l'action syndicale. Cette réforme aura des conséquences importantes sur l'orientation de la centrale<sup>6</sup>. Selon nos statistiques, le Conseil central de Montréal est représenté en moyenne par 25 délégués au Conseil confédéral de la CSN entre 1968 et 1973<sup>7</sup>. Par la suite, après la perte d'effectifs à la CSN, la représentation du CCSNM au Conseil confédéral chute à 22 délégués en moyenne.

Lors des congrès de la centrale, il est l'organisme présentant la délégation la plus nombreuse avec près du tiers des délégués de 1970 à 1978 (voir tableau 7). Aux réunions des conseils confédéraux, il envoie en moyenne 25 délégués, soit entre 15% et 20% du total des délégués<sup>8</sup>. Cette proportion n'est pas banale, surtout que le CCSNM possède d'excellentes relations avec d'autres conseils, dont celui de la région des Laurentides et du Nord-Ouest québécois notamment, avec lesquels il a des affinités idéologiques<sup>9</sup>.

---

<sup>5</sup> CSN, *Statuts et règlements...*, p.45 à 49.

<sup>6</sup> Louis Favreau et Pierre L'Heureux, *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui*. Montréal, Vie ouvrière, 1984. p. 35.

<sup>7</sup> Archives de la CSN, conseils confédéraux, 1968-1980, procès-verbaux.

<sup>8</sup> Archives de la CSN, conseils confédéraux, 1968-1980, procès-verbaux.

<sup>9</sup> Entrevue avec Fernand Foisy et Colette Legendre, réalisée à Montréal le 13 décembre 2004.

Tableau 7 : Participation du Conseil central de Montréal au congrès de la CSN (1968-1978)<sup>10</sup>

Congrès de la CSN	Nombre de délégués du CCSNM	Représentation de la délégation officielle totale
1968	263	n.d.
1970	313	25 %
1972	371	26,3 %
1974	344	32,5 %
1976	299	28,5 %
1978	354	29,5 %

## 5.2 : Le projet de société de la CSN : influences et divergences

Le Conseil central de Montréal a toujours été une instance contestataire et influente au sein de la CSN<sup>11</sup>. Comme nous l'avons vu, après l'arrivée de l'équipe Chartrand en 1968, le discours du Conseil se radicalise, rendant plus complexes ses relations avec la centrale. Si certaines décisions prises par la centrale réjouissent les délégués montréalais, d'autres entraînent des frustrations. Le Conseil dérange particulièrement les membres plus conservateurs de la centrale comme nous le verrons.

### 5.2.1 : Le Deuxième Front

Dès 1968, le Conseil central devient un des plus fervents promoteurs de l'orientation découlant du document *Le Deuxième front*. Cet enthousiasme suscite cependant des remous dans la centrale. Peu de membres de l'exécutif de la CSN s'attendent à ce que le rapport moral de Marcel Pepin soit appliqué aussi rapidement.

<sup>10</sup> Archives de la CSN, congrès de 1968, 1970, 1972, 1974, 1976 et 1978, procès-verbaux.

<sup>11</sup> « Le Conseil Central de Montréal et son histoire », *Unité Ouvrière*, 2, avril 1978, 32p.



L'arrivée de Michel Chartrand et du nouvel exécutif au Conseil central à la fin de 1968 accentue cette tendance, soucieuse d'exercer pleinement le rôle politique réservé aux conseils centraux. La CSN étant une centrale hétérogène, certaines fédérations et conseils centraux moins politisés ne perçoivent pas d'un bon œil leur action.

Il faut voir que la ville de Montréal concentre des problèmes sociaux particuliers, tels que la présence de populations migrantes et elle est un milieu propice aux conflits linguistiques. La composition de sa main-d'œuvre est distincte de celle du reste du Québec<sup>12</sup>. C'est pourquoi, le Conseil central de Montréal regroupe principalement des travailleurs provenant du secteur public et parapublic (fédérations des affaires sociales, des services publics et des enseignants) qui sont plus politisés que ceux provenant des corps de métiers et des industries<sup>13</sup>. La présence de ces syndiqués qui sont plus enclins à contester l'État et le système capitaliste, contribue à la radicalisation précoce de la CSN dans les années 1960<sup>14</sup>. Conséquemment, des membres de l'exécutif de la CSN, des conseils centraux et des fédérations représentant des secteurs d'emplois plus traditionnels considèrent que les délégués de Montréal vont trop loin dans leur critique du capitalisme et dans la promotion du socialisme<sup>15</sup>.

Cependant, l'équipe Chartrand influence les réunions du Conseil confédéral dès 1969 où ses délégués demandent l'appui du Conseil pour mettre sur pied un premier magasin coopératif à Montréal, le Cooprix<sup>16</sup>. D'autre part, les ressources consacrées à l'action politique et à l'application du *Deuxième front* représentent également un élément de discordance entre la CSN et le Conseil central lors des conseils confédéraux de 1969 et 1970. Les délégués montréalais critiquent les actions de la CSN qu'ils accusent

<sup>12</sup> Gérard Daigle et Guy Rocher, *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, p.23 à 48.

<sup>13</sup> J. Rouillard, *Le syndicalisme québécois...*p.154. ; R. P. Güntzel, *Trade Unions and Separatism in Québec. The Confédération des Syndicats nationaux, the idea of independence and the sovereigntist Movement 1960-1980*, Augsburg, Av-Verlag, 1993, p. 55.

<sup>14</sup> J. Rouillard, *Le syndicalisme québécois...* p.156.

<sup>15</sup> Entrevue avec Fernand Foisy et Colette Legendre, réalisée à Montréal le 13 décembre 2004.

<sup>16</sup> Archives de la CSN, Conseil confédéral des 8, 9 et 10 mai 1969, procès-verbal.

de ne pas vouloir mettre en application les orientations préconisées dans les rapports moraux<sup>17</sup>.

Deux visions se confrontent : celle d'un syndicalisme combatif et très critique du système capitaliste et celle d'un syndicalisme plus modéré mais tout de même novateur, défendu par l'exécutif de la centrale. Des débats sont organisés afin de faire valoir les deux positions<sup>18</sup>. Lors d'un de ces débats, les délégués de Montréal reprochent à la CSN de ne pas encore avoir ouvert le fameux *Deuxième front* annoncé au congrès de 1968. « La CSN a adopté des positions idéologiques nettement anti-capitalistes qui ne se traduisent pas assez dans la réalité », affirment-ils<sup>19</sup>. Une fois de plus, on dénonce la timidité de la centrale à mettre en marche son projet.

Au congrès du CCSNM de 1969, un groupe de travail est formé afin de réviser l'ancienne déclaration de principes de la CSN. Il propose un projet de déclaration pour adoption au congrès de 1970 qui mise sur un changement radical des structures économiques et évoque l'idée de révolution sociale<sup>20</sup> :

« La CSN est une organisation québécoise de travailleurs (...) Convaincue que la libération sociale des travailleurs se produira seulement avec un changement rapide, radical et global des structures économiques, sociales, culturelles et politiques du pays, elle proclame la nécessité de la révolution sociale dont les travailleurs syndiqués doivent être à l'avant-garde. (...) La CSN répudie le capitalisme, système de la propriété privée des grands moyens de production, parce que ce système concentre le pouvoir économique dans les mains d'un nombre infime de personnes. La CSN croit plutôt à la nécessité d'un système basé sur la coopération et la solidarité, un système de propriété économique collective, accompagnée d'une gestion démocratique»<sup>21</sup>.

<sup>17</sup> Archives de la CSN, conseils fédéraux de 1969, procès-verbaux.

<sup>18</sup> « L'affrontement Pepin-Chartrand s'est effectué dans un climat de liberté d'expression », *Québec-Press*, 18 janvier 1970, p.5.

<sup>19</sup> *Idem*.

<sup>20</sup> « Le Conseil central de Montréal (CSN) propose une déclaration de principe », *Québec-Press*, 1<sup>er</sup> février 1970, p.9A; « Projet de déclaration de principes de la CSN présenté par le comité exécutif du conseil central de Montréal », *Le Travail édition Montréal*, février 1970; Archives du CCSNM, procès-verbal de l'assemblée générale du 17 mars 1970.

<sup>21</sup> « Le Conseil central de Montréal (CSN) propose une déclaration de principe », *Québec-Press*, 1<sup>er</sup> février 1970, p.9A;

Bien que cette formulation ne sera pas retenue par le congrès, elle suscite la tenue d'un débat sur le socialisme et l'approfondissement de la critique anti-capitaliste<sup>22</sup>.

La critique envers la CSN continue d'être présente au Conseil central tout au long de 1970. Dans le rapport qu'il présente aux délégués du congrès du Conseil central en 1970, Michel Chartrand blâme ouvertement l'exécutif de la centrale, lui reprochant encore une fois de faire obstacle à la mise en place des orientations idéologiques prônées dans le *Deuxième front*. Les prises de position du Conseil central sont loin de faire l'unanimité au sein de la centrale. Une équipe soutenue par l'exécutif de la CSN est même formée en vue de faire opposition à Chartrand et à son exécutif aux élections du congrès du Conseil central de 1970<sup>23</sup>. Mais sans succès puisque une bonne partie de son équipe est réélue<sup>24</sup>.

La destitution de Chartrand du Conseil confédéral de la CSN en mai 1970 s'inscrit dans cette volonté de réduire son influence<sup>25</sup>. Pour avoir manifesté sa solidarité avec le Conseil de la Construction de la FTQ, Chartrand est accusé d'être devenu une « tête de pont des unions américaines à la CSN », représentant ainsi une menace grave pour la centrale<sup>26</sup>. Il faut savoir qu'outre sa fonction de président du Conseil central, il s'est impliqué dans la Fédération de la Construction de la CSN où il occupe le poste de conseiller technique. À cette époque, le maraudage entre la CSN et la FTQ dans le secteur de la construction atteint des sommets et il est mal vu de faire front commun avec des syndicats de la FTQ.

Lorsque les menaces de destitution se font sentir, Chartrand reste ferme sur ses positions:

<sup>22</sup> « Abolir le capitalisme- Marcel Pepin », *Québec-Presse*, 2 mai 1971, p.5A.

<sup>23</sup> « Près de 500 délégués au congrès du Conseil central de Montréal. Lutte serrée à la présidence entre Chartrand et Flynn », *Québec-Presse*, 31 mai 1970, p.7.

<sup>24</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1970, rapport du secrétaire.

<sup>25</sup> Florent Audette, directeur du Syndicat de la construction de Montréal, avait convaincu Chartrand de faire un retour au syndicalisme en 1967. Il est près de Chartrand et son équipe. Il est lui aussi destitué du Conseil confédéral de la CSN en 1970 pour être une « tête de pont des unions américaines ».

<sup>26</sup> Archives de la CSN, Conseil confédéral des 3, 4 et 5 juin 1970, procès-verbal.

« Cette fois-ci, je ne désamorcerai pas la mèche, je ne démordrai pas. L'abcès va crever à la CSN. La CSN est une confédération de syndicats. Le syndicat est la cellule de base et on va la respecter. Mon mandat ne vient pas des superstructures, mais des membres. (...) Il faut une fois pour toutes respecter l'autonomie des syndicats. Dans la construction, on s'est entendu pour négocier une convention provinciale. Nous de Montréal, on a des particularités. Il y a des différences économiques, des conditions de travail spéciales. Nous avons fait front commun avec les unions du bâtiment de la FTQ sur des priorités communes : la sécurité d'emploi et le délégué de chantier. Si la solidarité ouvrière est un crime alors je suis un criminel »<sup>27</sup>.

Chartrand est alors destitué de son poste au Bureau confédéral où il était le seul représentant du Conseil central<sup>28</sup>. Ce qui n'est pas sans réjouir ses détracteurs.

### 5.2.2 : Un rapprochement qui naît dans la division

À la suite à la crise d'Octobre en 1970 et le front commun des centrales pour contester la Loi des mesures de guerre, un rapprochement s'amorce entre le Conseil central et la CSN<sup>29</sup>. Cette année-là, le congrès de la CSN se tient à Montréal et des résolutions sont adoptées afin de dénoncer l'emprisonnement de Chartrand et l'adoption de Loi des mesures de guerre. À ce moment, Chartrand est en prison et il n'a pas encore réintégré ses fonctions au Bureau et au Conseil confédéral<sup>30</sup>. Il ne le fera qu'en 1971. La tension s'apaise alors partiellement entre les deux instances car la centrale radicalise son discours avec le rapport moral *Le camp pour la liberté et Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système actuel*, présenté au Bureau confédéral de la CSN en septembre 1971<sup>31</sup>. Un deuxième document présenté en 1971, *Ne comptons que sur nos propres moyens*, également très critique du système capitaliste et proposant le socialisme, est diffusé pour ratification ultérieure en congrès<sup>32</sup>. Cependant, ces documents ne font pas

<sup>27</sup> « Je ne désamorcerai pas la mèche! - Michel Chartrand », *Québec-Presse*, 17 mai 1970, p.3.

<sup>28</sup> Archives du CCSNM, assemblées générales tenues le 19 mai 1970 et le 16 juin 1970, procès-verbaux.

<sup>29</sup> J-F Cardin, *Comprendre octobre 1970, le FLQ, la crise et le syndicalisme*. Montréal, Éditions du Méridien, 1990, pp.156-157.

<sup>30</sup> « La suspension de Chartrand maintenue », *Québec-Presse*, 13 décembre 1970, p.10A.

<sup>31</sup> Archives de la CSN, procès-verbal du Bureau confédéral du 8 septembre 1971.

<sup>32</sup> « Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système économique actuel Ne comptons que sur nos propres moyens: des documents de travail qui ne moisiront pas sur les tablettes! », *Le Travail CSN*, janvier 1972. Il est à noter que le titre du deuxième document, *Ne comptons que sur nos propres moyens*, est un slogan emprunté à la révolution culturelle chinoise.

l'unanimité dans la centrale et plusieurs organisations affiliées ne se reconnaissent pas dans le discours radical qu'on y trouve.

Si les délégués du Conseil central n'ont pas participé directement à la rédaction des deux manifestes, ils ont par contre veillé à ce que la centrale étudie les documents en profondeur. Lors de la réunion du Conseil confédéral d'octobre 1971, ce sont des délégués de Montréal qui proposent l'étude de *Ne comptons que sur nos propres moyens*. Ils proposent la mise sur pied d'un comité d'étude pour analyser le document : le Comité des douze. Ce comité dont les consultations doivent se tenir au cours de l'année 1972, voit toutefois ses activités bouleversées par le schisme et la création de la CSD, qui donnent un coup dur à la centrale.

L'opposition aux orientations du Conseil atteint son paroxysme lors du front commun des négociations dans les secteurs public et parapublic de 1972. À l'occasion du Conseil confédéral se tenant à Québec, le Conseil central dépose une motion de blâme à l'égard de trois membres du Comité exécutif de la centrale, les « trois D » (Paul-Émile Dalpé, Jacques Dion et Amédée Daigle) qui recommandent le retour au travail des syndiqués alors en grève. Ils affirment que la CSN ne pourrait se permettre de payer les amendes encourues par le défi aux injonctions de la cour pour forcer les grévistes à retourner au travail<sup>33</sup>. Après la réunion du 22 mai 1972, les « trois D » et plusieurs autres syndicats décident de la formation d'une nouvelle centrale syndicale: la Centrale des syndicats démocratiques (CSD). Cette centrale réunit surtout les secteurs de l'industrie et des métiers provenant des régions, ravissant près de 35 000 syndiqués à la CSN<sup>34</sup>. Globalement, cette frange plus conservatrice de la centrale considère que la CSN ne reflète pas l'opinion de l'ensemble de ses membres en donnant trop d'importance aux questions politiques et en critiquant trop sévèrement le système capitaliste.

Le traumatisme causé par le schisme de 1972 affecte le discours radical de la CSN et par le fait même le rapport du Comité des douze qui doit se pencher sur le

<sup>33</sup> Archives de la CSN, Conseil confédéral du 17 mai 1972, procès-verbal.

<sup>34</sup> J. Rouillard, *Le syndicalisme québécois...* pp.155-156.

document *Il n'y a pas d'avenir pour le Québec dans le système actuel* et après avoir consulté les membres de la centrale. Le rapport rendu public en octobre 1972, cinq mois après le schisme, est plus modéré que pouvait le laisser prévoir le document initial<sup>35</sup>. Même s'il rejette «sans appel» le système capitaliste, il se prononce en faveur d'un socialisme passablement dilué qui peut signifier «le progrès social», la «démocratie économique» ou «l'appropriation sociale et collective des moyens de production»<sup>36</sup>. Le document ne conclut rien de précis sinon qu'il faut «poursuivre l'étude dans tout le mouvement pour mieux définir le contenu du socialisme et les étapes de sa réalisation»<sup>37</sup>. Le rapport marque un certain recul par rapport aux idées avancées jusque là. C'est que le schisme que l'on interprète comme une conséquence directe du discours marxiste adopté par la centrale, a pour effet de modérer le point de vue de la centrale. La CSN cesse par la suite de publier des manifestes à consonance marxiste et le document *Ne comptons que sur nos propres moyens* ne fut jamais adopté par le congrès de la centrale de 1972.

Le rapport du Comité des douze est toutefois décisif pour comprendre l'orientation que le Conseil central de Montréal veut promouvoir au sein de la centrale. La majorité des autres conseils centraux et fédérations sont beaucoup plus modérés quand vient le temps de définir leur réaction au document. Ils sont moins critiques du système capitaliste et loin de partager la même définition du socialisme.

Paradoxalement, la division au sein de la centrale causée par le schisme semble provoquer un certain rapprochement entre la CSN et le Conseil central, à tout le moins publiquement. Les deux instances n'ont pas intérêt à faire connaître leurs divergences de vue après un schisme douloureux. Ce point de vue transparaît dès le congrès du CCSNM de 1972, où le secrétaire Fernand Foisy conclut :

---

<sup>35</sup> J. Rouillard, *Histoire du syndicalisme québécois...*p.339.

<sup>36</sup> « Selon le Comité des douze : les militants de la CSN préfèrent un socialisme "typiquement québécois" », *Le Devoir*, 12 juin 1972, p.4.

Archives de la CSN, congrès de la CSN 1972, rapport du comité des douze, p.88.

<sup>37</sup> Archives de la CSN, congrès de la CSN 1972, rapport du comité des douze, p.101.

« J'aimerais insister sur les réunions qui ont rassemblé des représentants des conseils centraux. Il n'y a pas si longtemps le CCSNM était vu comme l'enfant terrible de la CSN, mais comme le dit le dicton "C'est en se parlant qu'on se comprend". Ces réunions entre Conseils centraux nous ont permis de découvrir avec joie et satisfaction que la presque totalité des Conseils centraux ont exactement les mêmes problèmes et s'enlignent tous vers les mêmes solutions. »<sup>38</sup>.

De même, au congrès de 1974, Michel Chartrand décrit l'évolution récente des relations entre le Conseil central et la CSN :

« On est parfaitement d'accord avec Marcel [Pepin], il va falloir changer ça radicalement. On a toujours été d'accord avec les politiques de la CSN, des fois on les suivait tellement de proche que le reste de la province pensait qu'on était en avant des autres. On était pas en avant des autres, parce qu'on était d'accord avec les politiques de la CSN. Il dit qu'il faut changer ça radicalement, on a dit ça il y a 4 ou 5 ans. On le pensait plus ou moins, mais on s'essaie un peu plus »<sup>39</sup>.

Le Conseil central fait le dos rond, après avoir été accusé d'être en grande partie responsable du schisme en ayant entraîné la CSN sur la voie du radicalisme<sup>40</sup>.

Malgré le rapprochement apparent, le Conseil central continue de manifester un point de vue spécifique sur certains dossiers qui sont cependant moins susceptibles de provoquer la controverse. C'est ce qui se produit entre autres dans le dossier du coopératisme alors que le Conseil invite la CSN à appuyer les organismes coopératifs<sup>41</sup>. Son initiative est également perceptible dans la mobilisation de la centrale lors de grèves d'envergure (Canadian Gypsum, Robin Hood, etc.) et contre des lois considérées injustes (loi provinciale 89, mesures Trudeau)<sup>42</sup>. Le Conseil central influence aussi le débat sur l'action politique avec l'intention de former un éventuel parti de travailleurs. Au congrès de la CSN de 1976, les délégués du Conseil essaient d'assouplir la position de la CSN à ce sujet. Leurs résolutions sont rejetées, mais témoignent toutefois de la

<sup>38</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, rapport du secrétaire, p.107.

<sup>39</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1974, rapport du président, p.12.

<sup>40</sup> « La crise à la CSN. Le manifeste des dissidents », *Québec-Presse*, 4 juin 1972, p.9.

<sup>41</sup> Archives de la CSN, procès-verbal du conseil fédéral de mars 1972.

<sup>42</sup> Archives de la CSN, procès-verbaux des conseils fédéraux de novembre et décembre 1975.

volonté de l'organisme montréalais d'influencer la CSN au niveau de l'action politique<sup>43</sup>.

Après le schisme de 1972, les relations semblent s'apaiser entre la CSN et le Conseil central de Montréal. On réalise que la radicalisation de la centrale rencontre de fortes oppositions et qu'il vaut mieux modérer le débat.

### 5.3 : La question nationale

Dès son arrivée au Conseil en 1968, le nouvel exécutif ne cache pas ses tendances nationalistes. Moins d'un an après avoir été élu président du Conseil central de Montréal, Michel Chartrand défraie les manchettes des quotidiens en 1969 pour ses prises de positions en faveur de McGill français, de l'unilinguisme français et contre la loi 63. L'influence du Conseil central sur le dossier de la langue à la CSN est décisive. À cette époque, la CSN est encore en faveur du bilinguisme et vise éventuellement à élargir sa syndicalisation au Canada anglais<sup>44</sup>. Même si son membership à l'extérieur du Québec est très faible, elle plaide jusqu'en 1969, tout comme la FTQ d'ailleurs, pour l'égalité des deux langues officielles canadiennes et hésite à s'aventurer sur la voie d'un nationalisme trop québécois<sup>45</sup>.

Le Conseil central de Montréal prend d'abord des positions controversées dans le contexte du débat linguistique à la fin des années 1960. C'est que la conjoncture a changé et que les francophones prennent conscience de l'infériorité de leur langue. Les conclusions de la Commission Laurendeau Dunton qui démontre noir sur blanc l'infériorité des francophones, la formation du Parti québécois en 1968, l'affaire des écoles de St-Léonard qui fait constater que les enfants d'immigrants fréquentent massivement l'école anglaise, constituent des événements qui stimulent une prise de

---

<sup>43</sup> « Michel Chartrand attend toujours la création d'un parti ouvrier », *Le Devoir*, 25 juin 1976, cahier spécial, p.5.

<sup>44</sup> J. Rouillard, *Le syndicalisme québécois...* p. 161.

<sup>45</sup> François Cyr et Rémi Roy, *Éléments d'histoire de la FTQ. La FTQ et la question nationale*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1981, 205 p.; J. Rouillard, « La CSN et la protection de la langue française (1921-1996) », dans *La CSN : 75 ans d'action syndicale et sociale*, sous la direction de Y. Bélanger et Robert Comeau (dir.). Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1998, pp. 13-15.



conscience nationale. De ce fait, de plus en plus de syndiqués, particulièrement à Montréal, deviennent convaincus de la nécessité de faire du français la langue prioritaire au Québec. C'est dans ce contexte qu'est proposé le projet de loi 63 par le gouvernement en 1969 qui consacre le droit pour tous de fréquenter l'école française ou anglaise. Les tensions entre la CSN et le Conseil central sont d'abord palpables au sujet de l'affaire des écoles de St-Léonard. Comme délégué du Conseil central de Montréal au Bureau confédéral, Michel Chartrand défend l'unilinguisme français dans les écoles<sup>46</sup>. À cette occasion, le président de la CSN, Marcel Pepin fait remarquer que plusieurs organisations de la CSN ont émis des protestations à l'égard des prises de position des délégués montréalais.

Moins d'un mois plus tard, lors du Bureau confédéral du 20 octobre 1969, la CSN appuie inconditionnellement la loi 63 puisqu'elle contient des mesures incitatives pour franciser les milieux de travail<sup>47</sup>. Michel Chartrand, ainsi que trois autres délégués, s'opposent à la décision de la CSN et enregistrent leur dissidence<sup>48</sup>. La même semaine, le Conseil confédéral de la CSN se réunit pour se prononcer sur un projet de mémoire sur la situation de la langue française au travail. Le mémoire ne propose que des mesures incitatives pour franciser les milieux de travail. Au sein de cette instance décisionnelle, les conseils centraux sont plus fortement représentés. D'entrée de jeu, Michel Chartrand soumet une proposition afin que la CSN «se prononce en faveur de l'unilinguisme français au Québec à tous les niveaux»<sup>49</sup>. Après discussion et la proposition d'amendements et de sous amendements afin d'assouplir la proposition principale, le vote secret est demandé. La proposition de Michel Chartrand, qui est celle du Conseil central de Montréal, est finalement adoptée par 91 voix contre 34. Marcel Pepin enregistre à son tour sa dissidence, mais il se rallie après avoir songé à démissionner.

<sup>46</sup> Archives de la CSN, Bureau confédéral des 24, 25 et 26 septembre 1969, procès-verbal.

<sup>47</sup> Archives de la CSN, Bureau confédéral du 20 octobre 1969, procès-verbal.

J. Rouillard, « La CSN et la protection de la langue française (1921-1996) », dans *La CSN : 75 ans d'action syndicale et sociale*, sous la direction de Y. Bélanger et Robert Comeau (dir.). Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1998, pp. 13-15.

<sup>48</sup> À l'occasion de cette réunion, Michel Chartrand, Jean-Paul Breuleux, Jean-Pierre Boutin et Jean-Guy Rodrigue enregistrent leur dissidence.

<sup>49</sup> Archives de la CSN, Conseil confédéral des 19, 20 et 21 octobre 1969, procès-verbal.

« La CSN en faveur de l'unilinguisme : c'est un problème syndical- Michel Chartrand », *Québec-Presses*, 26 octobre 1969, p.4.

La question revient la semaine suivante au Bureau confédéral quand il faut prendre position sur le controversé projet de loi 63 qui est devant l'Assemblée nationale. Le Comité exécutif propose d'appuyer le projet de loi car il représente un pas dans la bonne direction puisqu'il oblige tous les enfants anglophones à acquérir une connaissance minimale du français. Mais les délégués ne sont pas de cet avis et adopte cette résolution :

«1- L'appui inconditionnel au projet de loi 63 contenu dans la déclaration du président général suite à la réunion du Bureau confédéral du lundi 27 octobre est retiré, le gouvernement ne manifestant aucune intention de corriger le présent projet de loi et signifiant par son attitude que le projet de loi 63 ne cherche qu'à consacrer un état de chose néfaste aux aspirations de nos membres telles qu'exprimées dans la décision du Conseil confédéral en faveur de l'unilinguisme; 2- L'appui de la CSN a toute législation touchant la langue ne sera jamais acquis tant et aussi longtemps que le français n'aura pas été promulgué la langue nationale du Québec et que les dispositions législatives devant en assurer la promotion n'auront pas été sanctionnées; 3- Les étapes nécessaires à la réalisation de ces objectifs requièrent la mise en place dans le plus court délai des mécanismes les plus efficaces sans toutefois brimer les minorités appelées à s'intégrer dans le milieu national»<sup>50</sup>.

Cette résolution et les manifestations monstres contre le projet de loi 63 vont amener le Bureau confédéral à décider qu'il n'appuiera pas dans l'avenir de législation linguistique que si le français est promulgué «la langue nationale du Québec». Au congrès de la centrale en 1970, les délégués s'acheminent vers l'unilinguisme français. Les résolutions adoptées recommandent que le gouvernement proclame le français comme seule langue officielle du gouvernement et des tribunaux, qu'il oblige les immigrants à inscrire leurs enfants à l'école française et qu'il prenne des actions concrètes pour faire du français la langue de travail au Québec<sup>51</sup>.

En définitive, l'implication du Conseil central dans le dossier linguistique a influencé de façon directe la position de la CSN qui abandonne son soutien au bilinguisme pancanadien pour faire du français la langue prioritaire au Québec.

<sup>50</sup> Archives de la CSN, Bureau confédéral du 30 octobre 1969, procès-verbal.

<sup>51</sup> Archives de la CSN, congrès de la CSN 1970, procès-verbal, p.45-48.

Par la suite, le Conseil persuade la centrale de rejeter la loi 22 en 1974, jugée beaucoup trop timide. Le mémoire de la centrale recommande notamment de rendre bilingues les écoles primaires et secondaires de langue anglaise. En 1977, le Parti québécois adopte la loi 101 qui proclame le français langue officielle du Québec et prévoit des mesures beaucoup plus coercitives pour faire du français la langue de travail et de l'enseignement. La centrale s'en déclare satisfaite alors que le Conseil considère que la portée de la loi 101 n'est pas suffisante. Selon les délégués montréalais, cette loi n'améliore pas véritablement les conditions des travailleurs francophones et les mesures utilisées pour améliorer le statut du français sont encore trop limitées<sup>52</sup>.

Au sujet de l'indépendance du Québec, le Conseil central somme la CSN dès 1970 de tenir un débat sur l'indépendance du Québec<sup>53</sup>. Lors des Conseils confédéraux et des congrès de la CSN, les délégués de Montréal insistent sur la nécessité de se prononcer sur cette question. Mais ce n'est lui-même qu'à son congrès de 1972 qu'il prend position officiellement en faveur de l'indépendance<sup>54</sup>. Sa réflexion et ses prises de position ultérieures sur l'indépendance du Québec serviront souvent de référent pour la centrale.

À l'occasion du Conseil confédéral de la CSN de juin 1973, un des amendements adoptés avec une forte majorité, reflète bien son influence :

«Que la meilleure façon de lutter contre l'injustice judiciaire est de lutter contre l'injustice sociale et économique et pour un Québec libre, décolonisé, égalitaire, juste et fraternel, c'est-à-dire vraiment démocratique tant au niveau social et économique qu'au niveau judiciaire; que le CCSNM qui a été ces dernières années à l'avant-garde de cette lutte pour une justice réelle au Québec (Charte des droits de l'homme, bill 63, ...) à tous les niveaux, intensifie cette lutte afin d'arriver à la démocratie, à l'égalité et à la libération de tous les Québécois»<sup>55</sup>.

<sup>52</sup> Archives du CCSNM, document de réflexion rédigé par le CCSNM. « Le mouvement ouvrier et la question de l'indépendance au Québec », 1978, p.46.

<sup>53</sup> « Le Conseil central de Montréal (CSN) propose une déclaration de principe », *Québec-Presse*, 1<sup>er</sup> février 1970, p.9A.

<sup>54</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1972, procès-verbal; « Le congrès du Conseil central. L'indépendance doit se faire mais pour les travailleurs », *Québec-Presse*, 16 avril 1972, p.3.

<sup>55</sup> Archives de la CSN, Conseil confédéral des 7, 8 et 9 juin 1973, procès-verbal.

Son influence est d'ailleurs facilitée après le schisme de 1972 qui évacue la CSN de ses éléments conservateurs.

Comme nous l'avons vu, le Conseil appuie officiellement l'indépendance du Québec, mais en se dissociant toutefois de l'orientation du Parti québécois qu'il considère bourgeoise. Il tente de convaincre la CSN et ses instances de suivre la même orientation, refusant tout dialogue avec le PQ. Son point de vue a peut-être influencé la CSN aux élections de 1976 qui, contrairement à la FTQ, n'appuie pas le Parti québécois<sup>56</sup>.

En 1977, le Parti québécois une fois au pouvoir convoque plusieurs organisations à un sommet économique ayant pour thème la concertation. Après avoir consacré un congrès spécialement sur ce thème, le Conseil invite la centrale à boycotter l'événement et à ne pas y envoyer de représentants. À cette occasion, elle presse une fois de plus la CSN de se positionner sur la question nationale :

Que le CCSNM dénonce vigoureusement l'initiative du gouvernement péquiste de convoquer un sommet économique dont les objectifs vont à l'encontre des intérêts des travailleurs. Que le CCSNM dénonce toute forme de collaboration avec l'État sous forme de bipartisme ou de tripartisme. (...) Que la CSN entreprenne le plus tôt possible le débat sur la question de l'indépendance totale du Québec sous la direction de la classe ouvrière. Que la CSN entreprenne au plus tôt le débat sur la question nationale »<sup>57</sup>.

La même position est défendue au congrès de la CSN de 1977 par des délégués du Conseil de Montréal<sup>58</sup>.

À l'approche du référendum, il devient pressant pour la CSN d'adopter une position officielle à ce sujet. Au congrès de la CSN de 1978, la question nationale figure à l'ordre du jour. Dans les rapports des ateliers sur cette question, 6 des 13 propositions sont effectuées par des membres du CCSNM, ce qui représente plus de 45% des

<sup>56</sup> Archives de la CSN, procès-verbal du Conseil confédéral des 28, 29 et 30 janvier 1976; « La CSN n'imitera pas la FTQ en donnant son appui au PQ », *Le Devoir*, 30 janvier 1976, p.3.

<sup>57</sup> Archives du CCSNM, congrès du CCSNM 1977, procès-verbal.

<sup>58</sup> Archives de la CSN, congrès de la CSN 1977, procès-verbal.

propositions<sup>59</sup>. En outre, sur les propositions présentées aux participants, les délégués montréalais participent (en proposant ou en amendant) à l'élaboration de 7 des 12 résolutions. Leur point de vue vise à tracer un lien indissociable entre l'oppression nationale et l'exploitation capitaliste et milite pour que la lutte contre ces oppressions mène ultimement à l'indépendance du Québec<sup>60</sup>.

La position de la centrale est progressivement mise au point au cours des débats qui ont lieu en 1979 et en 1980. Irène Ellenberger et Sylvio Gagnon, qui seront tous deux présidents du CCSNM dans les années 1980, font partie du comité d'orientation sur la question nationale<sup>61</sup>. En outre, dans le rapport du comité d'orientation, le Conseil central est le seul conseil à prendre position en faveur de l'indépendance<sup>62</sup>. Finalement, la position de la centrale au Conseil confédéral, le « oui critique », est presque identique au point de vue du Conseil central de Montréal depuis son congrès de 1972. On peut donc conclure que la position de la CSN au référendum résulte largement de l'influence exercée par le Conseil de Montréal qui a amené d'abord la centrale à s'intéresser à l'indépendance du Québec, puis à lier l'indépendance à l'avènement du socialisme.

\*\*\*

En conclusion, retenons que les relations entre la CSN et le Conseil central sont d'abord marquées par des oppositions et des divergences de points de vue. Tels deux frères ennemis, ils analysent la situation sociale, économique et politique du Québec d'une manière différente. Que ce soit au niveau de sa critique acerbe du capitalisme ou sur ses positions nationalistes, la CSN considère que le Conseil central va trop loin. Le conflit atteint son paroxysme lors du débat linguistique en particulier lorsque les délégués montréalais, avec à leur tête Michel Chartrand, contestent ouvertement et renversent le point de vue de la direction de la CSN.

---

<sup>59</sup> Archives de la CSN, congrès de la CSN 1978, procès-verbal.

<sup>60</sup> Archives de la CSN, congrès de la CSN 1978, procès-verbal, ateliers sur la question nationale.

<sup>61</sup> Archives de la CSN, Conseil confédéral du 11 avril 1980, procès-verbal.

<sup>62</sup> Archives de la CSN, rapport du comité d'orientation sur la question nationale.

Les événements d'Octobre provoquent un certain rapprochement entre la CSN et le CCSNM, permettant l'apaisement des tensions. C'est le moment où la CSN radicalise son discours et publie des manifestes d'orientation marxiste, ce qui plaît aux délégués de Montréal qui y voient enfin les résultats des pressions qu'ils exercent sur la centrale depuis 1968. Ce discours provoque cependant des divisions dans la centrale alors que certains éléments plus conservateurs n'apprécient guère la critique sociale d'inspiration marxiste. Il y a alors ressac. Le schisme de 1972 et la création de la CSD ont pour effet de modérer son discours.

Sur la question nationale touchant la langue et l'indépendance du Québec, le Conseil se fait très présent dans les débats de la centrale. Non seulement influence-t-il la centrale pour qu'elle adopte une résolution sur l'unilinguisme français en 1969, mais il insiste tout au long des années 1970 pour qu'elle adopte une position liant le socialisme à l'indépendance du Québec. C'est finalement ce point de vue qui est adopté par la centrale au référendum de 1980. C'est dire l'emprise qu'exerce le Conseil sur une orientation aussi importante.

## CONCLUSION

Au cours des années 1960 et 1970, le mouvement syndical québécois traverse une période de transformations majeures qui se conjugue avec une expansion inégalée de ses effectifs syndicaux. La prospérité du début des années 1960, la conjoncture politique et sociale engendrée par les réformes de la Révolution tranquille ainsi que de nouvelles législations du travail marquent particulièrement l'évolution du mouvement syndical au cours de la période. Les grèves sont plus nombreuses et le discours des centrales se radicalise fortement au début des années 1970 en critiquant sévèrement le système capitaliste à partir d'un point de vue marxiste. Les centrales adoptent aussi le nationalisme québécois et appuient l'indépendance du Québec.

La CSN est la première à opérer cette réorientation idéologique dès la fin des années 1960. À la suite des congrès de 1966 et 1968 et la publication des rapports moraux, *Une société bâtie pour l'homme* et *Le Deuxième front*, la centrale élargit son champ d'action et comprend la nécessité de s'impliquer davantage du côté de l'action politique. À partir de ce moment, elle s'investit dans un projet de société plus radical.

La centrale est constituée de plusieurs instances décisionnelles. Parmi celles-ci, il y a les conseils centraux régionaux qui jouent un rôle important dans la restructuration idéologique de la centrale. Le Conseil central de Montréal constitue le conseil central le plus important de la CSN. Le rôle majeur qu'il occupe dans le monde syndical québécois de 1968 à 1980 va au-delà de ses effectifs. Ce Conseil est un lieu important de contestation sociale qui influence la CSN et toute la gauche intellectuelle de l'époque.

En effet, comme nous l'avons vu, le Conseil a constitué un des hauts lieux de la radicalisation syndicale pendant les années 1970. Notre étude nous a ainsi permis d'établir la progression des idées et des actions radicales au CCSNM après l'arrivée de Michel Chartrand à la présidence à la fin de 1968. Nous avons mis en évidence que l'arrivée de Michel Chartrand a provoqué une césure dans l'histoire du Conseil, en stimulant la présence d'un discours socialiste et nationaliste.

Au cours des années 1960 et 1970, le CCSNM est au centre du mouvement de contestation qui règne à Montréal à cette époque et intervient dans des moments clés : l'affaire des écoles de St-Léonard, la lutte contre la loi 63, les gars de Lapalme, la crise d'Octobre, le conflit de *La Presse*, la bataille contre la loi C-73, le référendum de 1980, etc. La critique qu'il opère face au système politique (gouvernements municipal, provincial et fédéral) et économique (système capitaliste international) est radicale puisqu'elle vise à des changements sociopolitiques majeurs. Dans cette optique, il multiplie les critiques envers les partis et les hommes politiques. Il devient d'ailleurs la première instance de la CSN à faire de la politique partisane en appuyant publiquement le NPD aux élections fédérales de 1969. Il milite aussi activement en faveur de la création d'un parti de travailleurs. Sa volonté politique l'amène à se prononcer sur la question nationale et à développer une position indépendante de celle du Parti québécois qu'il juge bourgeoise. Cette position, le « oui critique », dresse un pont entre la question sociale et nationale. En fait, il nous apparaît clair que le Conseil central n'a jamais envisagé l'indépendance du Québec sans le socialisme.

Parallèlement à la contestation politique, le Conseil critique sévèrement le système économique en prônant le socialisme comme alternative. Cependant, le projet socialiste reste vague, sans jamais être véritablement précisé. Les liens du Conseil avec des militants de l'extrême gauche montréalaise influencent le Conseil dans sa réflexion sur le socialisme, mais ils n'ont pas été en nombre suffisant pour contrôler ses prises de position.

Comme nous l'avons vu, les relations entre la CSN et le Conseil central n'ont pas toujours été harmonieuses. La CSN juge souvent que le Conseil central est trop radical dans ses prises de position et dans son discours. Mais il n'en reste pas moins que le Conseil a eu un effet direct sur l'évolution idéologique de la CSN. En étant l'organisme le mieux représenté dans les instances de la centrale, il favorise la tenue de débats sur le socialisme et fait avancer le souci de protection de la langue française. Par la suite, le Conseil ne cesse de presser la CSN de prendre position, ce qui l'amène à l'adoption du



« oui critique » lors du référendum de 1980. Cette option, qui tout en étant critique du Parti québécois, laisse la porte ouverte à la réalisation du socialisme au Québec.

Le CCSNM s'est trouvé au centre du mouvement de contestation syndicale et sociale dans les années 1960 et 1970. Il influence non seulement la CSN, mais également les autres centrales syndicales à Montréal et constitue un acteur important des milieux de gauche à Montréal.

Contrairement à ce que nous pensions au départ en établissant nos hypothèses de recherche, nous avons pu constater que le Conseil central a plutôt exercé une influence par son discours de contestation et d'opposition que par ses actions elles mêmes. Bien que ce discours se traduise par des actions spécifiques (boycottages, appui aux grévistes, manifestations, etc.), c'est principalement au niveau de la critique qu'il a un impact.

En fait, le Conseil exerce pleinement le rôle qu'il doit occuper au sein de la centrale, c'est-à-dire un rôle politique, destiné à examiner et contester l'action des hommes et partis politiques. Cependant, il ne passe que difficilement à l'action politique partisane puisqu'il échoue dans ses tentatives de mise sur pied d'un parti de travailleurs et n'appuie qu'à de rares exceptions des partis politiques. Au seuil de la période, on retient davantage les multiples attaques et critiques adressées aux hommes et aux partis politiques, que les actions concrètes qui, elles, s'avèrent finalement peu nombreuses. Malgré les tentatives pour passer de la théorie à la pratique, les mentalités changent lentement et les travailleurs ne voient pas concrètement comment le Québec pourrait effectuer un passage au socialisme.

Malgré le fait que le Conseil n'a pu mettre en place le socialisme, sa critique a marqué la société québécoise qui se distingue toujours dans le contexte nord-américain par son souci de justice sociale et d'égalité ainsi que par la vigueur du mouvement indépendantiste. En influençant la CSN, le mouvement syndical et la gauche en général, le Conseil central a eu un impact certain sur l'évolution de la société québécoise au

niveau de la critique sociale, de la défense de la langue française et de la montée de l'idée de souveraineté du Québec.

## Annexe 1

### *Composition des comités exécutifs du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal 1969-1978.*

1969 :

*Président :* Michel Chartrand  
*Secrétaire :* Fernand Foisy  
*Trésorier :* Jean-Paul Guay  
*1<sup>er</sup> vice-président :* Emile Sawyer  
*2<sup>e</sup> vice-président :* André Racicot  
*3<sup>e</sup> vice-président :* Jacques Bourdouxhe  
*4<sup>e</sup> vice-président :* Lise Coupal  
*5<sup>e</sup> vice-président :* Victor Leroux  
*Statisticienne :* Marie-Marthe Boucher  
*Membres du Comité des Finances :* Roger Desloges  
Michel Latour  
André Dextras

1970 :

*Président :* Michel Chartrand  
*Secrétaire :* Fernand Foisy  
*Trésorier :* Gilles Beaulieu  
*1<sup>er</sup> vice-président :* Victor Leroux  
*2<sup>e</sup> vice-président :* Jacques Bourdouxhe  
*3<sup>e</sup> vice-président :* Jean-Paul Guillemette  
*4<sup>e</sup> vice-président :* Maurice Plourde  
*5<sup>e</sup> vice-président :* Michel Bourdon  
*Statisticienne :* Colette Legendre  
*Membres du Comité des Finances :* Roger Desloges  
Emile Sawyer  
Jean-Marie St-Gelais

\*On vote une résolution au Congrès de 1970 qui permet de faire les élections de l'Exécutif aux deux ans seulement, pour des raisons pratiques.

1972 :

*Président :* Michel Chartrand  
*Secrétaire :* Fernand Foisy  
*Secrétaire-adjoint :* Colette Legendre  
*Trésorier :* Lionel Malo  
*1<sup>er</sup> vice-présidente :* Monique Giraldeau  
*2<sup>e</sup> vice-président :* Michel Marion  
*3<sup>e</sup> vice-président :* Michel Bourdon

*4<sup>e</sup> vice-président* : Roland Beauchamp

*5<sup>e</sup> vice-président* : Réjeane Choinière

*Membres du Comité de surveillance* : Réjeane Riel,

Florent Audette,

Gilles Levasseur

*Membres du Comité des Lettres de créance* : Jean-Marie Bélanger,

Angéline Simard

1974 :

*Président* : Michel Chartrand

*Secrétaire*: Raymond Gagnon

*Secrétaire-adjoint* : André Lauzon

*Trésorier* : Louise Benoît

*1<sup>er</sup> vice-président* : Michel Chrétien

*2<sup>e</sup> vice-président* : Josée Vanasse

*3<sup>e</sup> vice-président* : Gilles Pagé

*4<sup>e</sup> vice-président* : Paul Trudeau

*5<sup>e</sup> vice-président* : Conrad Trudel

*Comité des lettres de créances* : Jean-Marie Bélanger,

Nicole Crête

*Comité de surveillance* : Guy Collin,

Camille Bélisle,

Louis Brière,

Pierre Aubertin

\* Renouvellement de l'équipe exécutive au CCSNM

1976 :

*Président* : Michel Chartrand

*Vice-président* : Nelson Cérat

*Secrétaire* : Serge Demers

*Secrétaire-adjoint* : Claude Bouchard

*Trésorier* : Pierre Marin

*Responsable à l'éducation* : Jacques Bourbeau

*Responsable à l'action politique* : Ginette Bissonnette

*Responsable à l'information* : Gérald Larose

*Responsable de la région centre-nord* : Julien Mainville

*Responsable de la région centre-ville* : Jean Rock Larose

*Responsable de la région est* : Robert Côté

*Responsable de la région ouest* : Michel Sinclair

*Responsable de la région Laval* : André Lauzon

*Responsable de la région Rive-Sud* : Pierre Grondin

*Comité de surveillance* : Gérald Trottier,

Céline Desautels,

Serge Brazeau,  
Camille Lacoste  
*Comité des lettres de créance* : Suzanne Bourdeau,  
Claude Jargaille,  
Lucie Labelle

La composition des exécutifs du Conseil central de Montréal n'était disponible après le congrès de 1978.

## Annexe 2

### *Thèmes des Congrès du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal*

1969: « Mettre en marche les mécanismes pour exercer le pouvoir »

1970 : « Il ne s'agit pas pour vous de surveiller le pouvoir, mais de l'exercer»

1971 : « Est-ce vrai que la vie qu'on mène, c'est en plein le genre de vie qu'on aime? »

1972 : « Le socialisme c'est la démocratie »

1973 : « La solidarité seule force des travailleurs »

1974 : « Libérons-nous par la solidarité –de l'exploitation patronale et capitaliste »

1975 : « Seule la mobilisation des travailleurs vaincra le capitalisme. »

1976 : « Construisons un syndicalisme de combat par la solidarité de classe. »

1977 : « Mobilisons-nous dans nos syndicats pour lutter contre la crise du capitalisme.»

1978 : « Bâtir des syndicats forts, pour vaincre ».

## BIBLIOGRAPHIE

### I- Sources

#### A) Sources écrites

##### 1) Archives

##### a) Documents syndicaux

-CCSNM, rapports de congrès. 1968-1980.

(contient les rapports moraux du président, rapports du secrétaire, de la statisticienne, du trésorier, du comité d'action politique, du comité d'éducation politique, procès-verbal du congrès et autres documents qui sont présentés à cette occasion)

-CCSNM, procès-verbaux des réunions de l'assemblée générale régulière et spéciale. 1968-1980.

-CSN, procès-verbaux des congrès. 1968-1980.

-CSN, procès-verbaux des réunions du Bureau confédéral. 1968-1980.

-CSN, procès-verbaux des réunions du Conseil confédéral. 1968-1980.

##### b) Archives de groupes politiques

-Archives En Lutte!, fonds 38P, consultées en août 2004.

##### 2) Journaux

*Le Devoir*, 1968-1980.

*Le Travail, édition de Montréal*, 1970-1976.

*Le Travail*, 1968-1975.

*Québec-Presse*, 1969-1974.

*Unité Ouvrière*, 1976-1978.

### 3) Sources orales

Les personnes suivantes ont accepté de répondre à nos questions :

- Yves Laneuville et Josée Vanasse, 9 novembre 2004
- Fernand Foisy et Colette Legendre, 13 décembre 2004
- Michel Chartrand, 29 janvier 2005

## II- Répertoires bibliographiques

BOUCHARD, Céline et Joanne BURGESS. *Clés pour l'histoire de Montréal : bibliographie*. Montréal, Boréal, 1992, 247 p.

LEBLANC A. E et THWAITES, J. *Le monde du travail au Québec/The world of Labour in Québec. Bibliographie*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1996.

MONIÈRE, Denis et André VACHET. *Les idéologies au Québec : bibliographie*. Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1980, 175p.

ROUILLARD, J. *Guide d'histoire du Québec. Bibliographie commentée*. Méridien, 1993, p. 172-176.

## III- Études

### 1- Ouvrages méthodologiques

DION, Gérard. *Dictionnaire canadien des relations du travail*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1976.

### 2- Ouvrages généraux

BOISMENU, Gérard, L. MAILHOT et J. ROUILLARD. *Le Québec en textes*. Montréal, Boréal, 1986, 622p.

DAIGLE, Gérard et ROCHER, Guy. *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1992, 811p.

DUROCHER, R., P-A LINTEAU, J-C ROBERT et F. RICARD. *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, 834p.

LINTEAU, P-A. *Histoire de Montréal depuis la Confédération*. Montréal, Boréal, 2000, 627p.



### 3- Ouvrages spécialisés

BALTHAZAR, Louis. *Bilan du nationalisme au Québec*, Montréal, L'Hexagone, 1986, 212 p.

BALTHAZAR, Louis. « L'évolution du nationalisme québécois », dans Gérard Daigle et Guy Rocher (dir.), *Le Québec en jeu. Comprendre les grands défis*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1992, p. 648-649.

BEAUDRY, Lucille (dir.). *Un siècle de marxisme*, Sillery, Presse de l'Université du Québec, 1990, p.258-296.

BEAUDRY, Lucille. « Le changement idéologique des courants progressistes au Québec. Une forme de participation à la crise du marxisme (1960-1980) », dans Gérard Bernier et Gérard Boismenu (dir.), *Crise économique, transformations politiques et changements idéologiques*. Montréal, ACFAS, 1983, pp. 459-476.

BÉLANGER, Yves et Robert COMEAU (dir.). *La CSN : 75 ans d'action syndicale et sociale*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1998, 339 pages.

BENOÎT, Jacques. *L'extrême gauche*. Montréal, La Presse, 1977, 137 p.

BLACK ROSE BOOKS. *Quebec labour: the CNTU yesterday and today*, Montréal, Black Rose Books, 1975, 224 p.

BOIVIN, Jacques. *Le Comité Québec-Chili, 1973-1978 : une expérience d'éducation populaire*, mémoire de maîtrise (andragogie), Université de Montréal, 1979, 189p.

BOURQUE, Gilles et Anne LEGARÉ. *Le Québec, la question nationale*. Paris, François Maspero, 1979, 232 p.

CARDIN, J-F. *Comprendre octobre 1970, le FLQ, la crise et le syndicalisme*. Montréal, Éditions du Méridien, 1990, 254 p.

CHOKO, Marc H. *Revendications et actions de la CSN sur le logement 1920-1982*. Montréal, Confédération des Syndicats Nationaux, 1982, 75 p.

CSN-CEQ *Histoire du mouvement ouvrier au Québec*. Montréal, CSN-CEQ, 1984, 328 p.

CYR, François et Rémi ROY. *Éléments d'histoire de la FTQ. La FTQ et la question nationale*, Montréal, Éditions Albert Saint-Martin, 1981, 205 p.

DAIGNEAULT, Richard et Pierre VADEBONCOEUR. *Pourquoi la CSN est toujours dans la lutte pour les gars de Lapalme*, Montréal, CSN, 1971, 30 p.

DAVIDSON, Robert. *Le syndicalisme entre le capitalisme et le socialisme, la conception de l'État dans la CSN et la FTQ à partir de 1960*. Mémoire de M.A (Sciences politiques), Université d'Ottawa, 1975, 220p.

DENIS, Roch et Serge DENIS. *Les syndicats face au pouvoir*. Ottawa, Éditions du Vermillon, 1992, 193 p.

DESJARDINS, André. *La politisation et la radicalisation de l'action syndicale au Québec*. Mémoire de M.A (Sociologie), Université de Montréal, 1980, 180p.

DESHARNAIS, Daniel. *La représentation de la Chine dans les médias québécois à l'époque de la Révolution culturelle chinoise (1966-1976)*. Mémoire de M.A (Histoire), Montréal, Université de Montréal, 2001, p.100-126.

DION, Léon (dir.). *La politisation des relations de travail*. Québec, Congrès des relations industrielles de l'Université Laval, Presse de l'Université Laval, 1973, 169p.

DIONNE, Bernard. *Le syndicalisme au Québec*. Montréal, Boréal, 1991, 127p.

DRACHE, Daniel. *Quebec-Only the beginning: The manifestoes of the common front*. Toronto, New Press, 1972, 271p.

ÉTHIER, Diane, J-M. PIOTTE et Jean REYNOLDS. *Les travailleurs contre l'État bourgeois. Avril-mai 1972*. Montréal, Éditions de l'Aurore, 1975, 274p.

FAVREAU, Louis. *La CSN dans le mouvement social québécois (1966-1984)*. Thèse de Ph.D (Sociologie), Université de Montréal, 1988,

FAVREAU, Louis et Pierre L'HEUREUX. *Le projet de société de la CSN de 1966 à aujourd'hui*. Montréal, Vie ouvrière, 1984, p.27 à 123 et annexes.

FOISY, Fernand. *Michel Chartrand, la colère du juste (1968-2003)*. Montréal, Lanctôt Éditeur, 2003, 318 p.

FRONT D'ACTION POLITIQUE (FRAP). *Les salariés au pouvoir!* Montréal, Les Presses Libres, 1970, 138 p.

GODIN, Pierre. *La poudrière linguistique*, Montréal, Boréal, 1991, 371 p.

GODIN, Pierre. *René Lévesque, tome 2 : héros malgré lui (1960-1976)*, Montréal, Boréal, 1997, 734p.

GODIN, Pierre. *René Lévesque, tome 3 : l'espoir et le chagrin (1976-1980)*, Montréal, Boréal, 2001, 632p.

GÜNTZEL, Ralph Peter. *Trade Unions and Separatism in Québec. The Confédération des Syndicats nationaux, the idea of independence and the sovereigntist Movement 1960-1980*. Augsburg, Av-Verlag, 1993, 162 p.

HARVEY, Fernand. *Le mouvement ouvrier au Québec*. Montréal, Boréal Express, 1980, p 263-289.

HUDON, Raymond. *Syndicalisme d'opposition en société libérale, la culture politique à la CSN*. Québec, Université Laval, 1975.

KEABLE, Jacques. *Le monde selon Marcel Pépin*. Montréal, Lanctôt, 1998, 340 p.

LACHAPELLE, Guy, Robert COMEAU et Valéry COLAS. *Robert Bourassa : un bâtisseur tranquille*. Québec, Presses de l'Université Laval, 2003, p. 354-362.

LAMOUREUX, Diane. *Question nationale et mode de radicalisation de la classe ouvrière au Québec (1970-1976)*. Mémoire de M.A (Histoire), Université du Québec à Montréal, 1977, 184 p.

LE BORGNE, Louis. *La CSN et la question nationale depuis 1960*. Montréal, Éditions Albert St-Martin, 1976, vii-208 p.

MONIÈRE, Denis. *Le développement des idéologies au Québec*. Montréal, Québec/Amérique, 1977, p.291-370.

MORTON, Desmond. Working people. *An Illustrated History of Canadian Labour, 1800-1991*. Toronto, McClelland and Stewart, 1992, p.255-306.

PENNER, N. « The Quiet Revolution and the growth of the socialist idea in Quebec », dans *The Canadian Left: a critical analysis*. Scarborough, Prentice-Hall, 1977, pp.219-235.

PEPIN, Marcel, *Le nécessaire combat syndical*, Montréal, ACFAS, 1987, 381 p.

PEPIN, Marcel et Michel RIOUX. *La CSN au cœur du Québec*, Montréal. CSN, 1991, 87 p.

PIOTTE, Jean-Marc. *Un syndicalisme de combat*. Montréal, Éditions Albert St-Martin, 1977, 268 p.

PURCELL, Susan et Brian MCKENNA. *Jean Drapeau*, Montréal, Éditions Stanké, 1981, 372 p.

ROC, Jean-Claude. *La CSN et le mouvement nationaliste québécois 1974-1990*. Mémoire de M.A (Sociologie), Université du Québec à Montréal, 1992.

ROUILLARD, J. *Histoire de la CSN 1921-1981*. Montréal, Boréal Express, 1981, 335p.

ROUILLARD, J. *Histoire du syndicalisme québécois. Des origines à nos jours*. Montréal, Boréal, 1989, 550 p.

ROUILLARD, J. *Le syndicalisme québécois*. Montréal, Boréal, 2004, 335p.

TREMBLAY, Louis-Marie. *Le syndicalisme québécois : idéologies de la CSN et de la FTQ 1940-1970*. Montréal, Presse de l'Université de Montréal, 1972, 286 p.

TURCOTTE, Denis. *La culture politique du Mouvement Québec français*, Québec, Centre International de recherche sur le bilinguisme, 1976, 88 p.

VASTEL, Michel. *Bourassa*. Montréal. Éditions de l'Homme, 1991, 317 p.

#### 4. Articles

BLACK ROSE BOOKS EDITORIAL COLLECTIVE. « Radicalization of Quebec trade union ». *Radical America*, vol.6, n°2, (mars-avril 1972), p. 51-73.

CARDIN, Jean-François. « Le mouvement syndical et les débuts du FRAP ». *Cahiers d'histoire*, vol. 8, n° 1, (1987), p. 3-17.

DESROCHERS, Irénée. « La CSN, l'action politique et l'unité ». *Relations*, n° 373, juillet-août 1972, p. 195-197.

DUMONT, Fernand. « Socialisme et solidarité ». *Maintenant*, 15 avril 1972, pp.7-11.

GAGNON, Mona-Josée. «Le syndicalisme : du mode d'appréhension à l'objet sociologique », *Sociologie et sociétés*, vol. XXIII, no. 2, (automne 1991), p.79-95.

GÜNTZEL, Ralph Peter. « "Rapprocher les lieux du pouvoir" : The Quebec Labour Movement and Quebec Sovereignism, 1960-2000 ». *Le Travail*, volume 46, (automne 2000), p. 145-173.

MÉNARD, Yves. « Le lock-out de *La Presse* et l'émeute du 29 octobre 1971 : un conflit d'envergure nationale. », *Bulletin RCHTQ*, vol. 28, n°2, automne 2002, p. 5-36.

PICARD, Paulo. «Évolution du nationalisme à la CSN». *L'Action Nationale*, vol LXXXIII, n°3, mars 1993, p. 369-384.

PINARD, Maurice. «Working class politics: An interpretation of the Quebec case». *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, vol.7, n°2, 1970.

ROBACK, Léo. « Où va la CSN? ». *Maintenant*, n°s 120-121, (décembre 1972), p.7-8.

SIMARD, M. « Why Quebec Labour supports Independence ». *Canadian Dimension*, vol. 25, n° 5, 1991, p. 7-8.

UNITÉ OUVRIÈRE. « Le Conseil Central de Montréal et son histoire ». *Unité Ouvrière*, 2, avril 1978, p. 1-32.

*VIE OUVRIÈRE*. « Michel Chartrand et le respect de la vie des travailleurs ». n° 128, 1978, p. 471-484.